



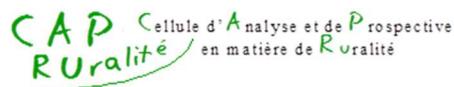
---

# Pluralité des acteurs, partage d'espace(s) et dynamiques collaboratives

---

Collaborations entre écoles et citoyens : pistes de solution pour des espaces verts, vecteurs de résilience

Cécile Brulard – Thomas Dogot  
Période de programmation 2020-2021



Laboratoire d'Economie et Développement Rural  
Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité

# Table des matières

<b>I.</b>	<b>Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>II.</b>	<b>Objectifs de l'étude et processus de recherche</b> .....	<b>4</b>
1.	Objectifs de l'étude.....	4
2.	Processus de recherche.....	5
2.1.	Activités menées.....	5
2.2.	Acteurs interrogés et éléments observés .....	5
2.3.	Organisation des enquêtes .....	8
<b>III.</b>	<b>Revue de la littérature</b> .....	<b>9</b>
1.	Résilience territoriale.....	9
2.	Transition et dynamiques collectives.....	10
3.	Synergie, un avantage du travail collaboratif .....	11
4.	Espaces verts.....	11
5.	Jardins partagés .....	13
6.	Verdurisation des espaces extérieurs des écoles.....	14
7.	Ecole du dehors .....	16
<b>IV.</b>	<b>Résultats</b> .....	<b>17</b>
1.	Espace vert : perspective de collaborations entre citoyens et écoles ? .....	17
1.1.	Point de vue de la direction de quelques écoles .....	17
1.2.	Point de vue des partenaires impliqués dans la campagne « <i>Ose le Vert, Recrée ta cour</i> » .....	20
1.3.	Point de vue des représentants de collectifs .....	22
2.	Projets de verdurisation d'espaces scolaires .....	32
2.1.	Récits d'expériences de quelques écoles .....	32
2.2.	Retour d'expériences de partenaires « <i>Ose le Vert, Recrée ta cour</i> ».....	35
3.	Description des projets collectifs sondés .....	42
3.1.	Types d'aménagements créés et gérés dans les espaces verts collectifs.....	42
3.2.	Initiation et implantation des projets .....	45
3.3.	Finalités des projets.....	48
3.4.	Participation des enfants.....	50
3.5.	Financements, soutiens reçus et attendus .....	52
3.6.	Le collectif citoyen .....	54
<b>V.</b>	<b>Nos observations et recommandations</b> .....	<b>61</b>
<b>VI.</b>	<b>Projets inspirants</b> .....	<b>67</b>
1.	Projets observés.....	67
2.	D'autres espaces verts inspirants .....	67
3.	Liens utiles.....	67

VII. Ressources, ouvrages consultés ..... 68



## Résumé

Cette étude partait de l'hypothèse que de nouvelles dynamiques de coopération pourraient être créés entre écoles et citoyens : qu'ensemble, ils créent, gèrent, animent et/ou partagent des espaces verts (plus) résilients ; les coopérations créées débouchant sur des solutions innovantes et apportant des réponses aux faiblesses de projets menés isolément.

Afin d'apprécier les perspectives de création de ces nouvelles dynamiques de coopération, trois types d'acteurs ont été entendus entre mars et juin 2021 : des coordinateurs d'espaces verts communautaires, des directeurs d'écoles ayant déjà fait le choix de mettre au vert les espaces extérieurs de l'école ainsi que les partenaires impliqués dans les trois premières éditions de la campagne « Ose le Vert, Recrée ta cour », et qui ont accompagné plus de 400 écoles dans leur projet de verdurisation.

Le croisement des témoignages recueillis a permis de confronter les besoins, les attentes et les ressources des protagonistes pressentis, de mettre en lumière les synergies qui pourraient résulter de ces coopérations ainsi que les leviers à actionner et les freins à lever pour qu'elles puissent voir le jour. Des recommandations en vue d'impulser l'émergence de telles coopérations clôturent ce document.

# I. Introduction

---

La réflexion menée s'est construite à partir d'une volonté d'identifier des pistes de solutions visant à rendre des espaces extérieurs, destinés aux collectivités des milieux ruraux et semi-ruraux, plus résilients ; le point de départ de la réflexion étant qu'il est important de préserver, diversifier et recréer des **espaces verts** au sein du territoire wallon.

En effet, compte tenu de leurs multiples fonctions, les espaces verts sont des lieux déjà reconnus comme source de résilience : ils favorisent une vie saine (ils améliorent la qualité de l'air, ils contribuent à augmenter notre activité physique, l'activité en plein air et à réduire le stress) (OMS), ont des répercussions environnementales positives ainsi qu'en matière de cohésion et d'inclusion sociale (Kabisch *et al.*, 2016).

En zones rurales et semi-rurales, la nature et les espaces verts sont encore bien présents. Les citoyens disposent bien souvent d'un jardin. Les bois, vergers et prairies donnent un réel sentiment de proximité à ces espaces. Les champs et les chemins sont bordés d'arbres et les accotements sont souvent enherbés. Pour ces zones, l'enjeu principal n'est donc pas de créer des îlots de fraîcheur et de dépollution, comme en milieu urbain, mais plutôt de préserver et diversifier ces espaces qui sont menacés par l'urbanisation, de créer un maillage écologique, de susciter l'intérêt et la volonté de les protéger et d'améliorer leurs caractéristiques et leur accessibilité afin qu'ils puissent répondre à des **enjeux plus transversaux** tels que l'alimentation durable, la production de combustible renouvelable, l'éducation (à l'environnement) et la cohésion entre les individus en favorisant le vivre et le faire ensemble.

Des projets communautaires, de type potagers, jardins et vergers fleurissent au quatre coin du pays. Les citoyens se mobilisent autour de projets verts et fédérateurs et participent ainsi à préserver l'identité des paysages. Les multiples intérêts tirés de ces espaces verts partagés sont déjà bien connus et étudiés : qualifier un espace vacant dans un quartier et améliorer le cadre de vie, provoquer les relations de voisinage dans la convivialité, renforcer la cohésion sociale, impliquer les citoyens dans la gestion du territoire, soutenir la biodiversité, produire des fruits et légumes de qualité ou encore pratiquer une activité en plein air et permettre l'expression artistique sont les principaux intérêts cités par D. Fontenoy (Espace Environnement, 2011).

Bruxelles-Environnement (2018) déclare l'engagement actif des citoyens dans l'animation et l'entretien des espaces publics comme source de résilience. Les **dynamiques de coopération** entre citoyens sont aujourd'hui reconnues comme étant un levier efficace de création de lien social et de transition vers un mode de vie durable (labo de l'ESS, 2020). Celles-ci sont multiples et diversifiées en termes d'enjeux : production et consommation locale d'énergies renouvelables, relocalisation de l'économie grâce à une monnaie locale, production et commercialisation de produits locaux, *etc.* La **pluralité des acteurs** gestionnaires ouvre notamment des opportunités de gestion concertée, des possibilités d'entretien facilité, à porter un projet de plus grande envergure et de bénéficier de la force du collectif face aux problèmes.

Selon le Labo de l'ESS (2020), les territoires ruraux semblent plus propices que les métropoles à la construction et à la robustesse dans la durée de dynamiques collectives. La raison évoquée est la facilité et la densité des relations interpersonnelles qui s'y créent grâce au sentiment d'appartenance à un bassin de vie et/ou à une histoire commune, passée ou future.

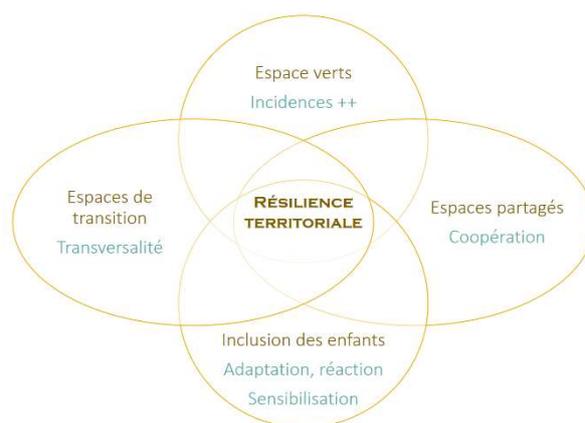
En matière d'aménagement d'espaces verts, la mobilisation n'est pas que citoyenne ; des entreprises, administrations, associations et des écoles participent au *projet Réseau Nature* pour accueillir plus de biodiversité sur leur terrain et constituent ensemble plus de dix hectares labellisés par l'association Natagora en Wallonie et à Bruxelles. D'autres projets offrant des outils pour accueillir plus de biodiversité et végétaliser/verduriser des espaces pour favoriser le contact avec la Nature et la convivialité sont encore soutenus par la Région.

S'il est vrai qu'on voit de plus en plus de citoyens unir leurs forces pour aménager et entretenir des espaces verts, ces derniers semblent être de moins en moins exploités par les enfants dont la sédentarité ne cesse de croître (A ;

Legendre, 2009). Dans une lettre publiée en septembre 2007 dans le “Daily Telegraph”<sup>1</sup> par 270 experts de l’enfance, le constat était formel : « *les enfants ne sont pas assez en contact avec le milieu extérieur, ce qui nuit à leur développement* ». En outre, de nombreuses ressources montrent aujourd’hui à quel point les technologies numériques ont pris place dans la vie familiale et contribuent à notre déconnexion à la nature (ONE, 2015). Faire en sorte que les aménagements de ces espaces extérieurs et les dynamiques qui y prennent vie puissent permettre aux enfants de favoriser leur contact avec la nature, de se réappropriier ces espaces et prendre conscience de notre dépendance vitale à la nature est selon nous une autre voie d’amélioration de résilience territoriale. Les conséquences bénéfiques tirées de l’opportunité d’accéder à des espaces extérieurs au cours de l’enfance pour le jeu ont été décrites par plusieurs auteurs<sup>2</sup> : bénéfiques sur la santé, sur l’équilibre émotionnel et le bien-être des enfants ainsi que sur leur développement cognitif, moteur et social. Au-delà d’un terrain de jeu, les espaces ouverts sont également reconnus comme un terrain de prédilection pour les apprentissages de base (Wauquiez<sup>3</sup>) et on voit que le concept d’école du dehors, déjà bien adopté dans les pays nordiques, tend à se développer en Wallonie. Dans ce sens, le projet « *Ose le vert, Recrée ta cour* », qui soutient les écoles fondamentales dans leur projet de végétalisation/verdurisation de leurs espaces extérieurs, a attiré davantage notre attention. Lieux de vie et d’apprentissage d’une société en devenir, le choix d’intégrer les écoles dans nos investigations s’est fait spontanément car nous pensons (aussi) qu’elles peuvent être le « *terreau d’un nouveau vivre ensemble* » (www.ufapec.be, consulté en mai 2021). Par ailleurs, les enfants ne passent pas moins de 270<sup>4</sup> heures par an dans ces espaces ; et améliorer leur qualité pourrait donc objectivement leur être profitable à de nombreux égards. Notons que plus de 400 écoles ont participé aux trois éditions de la campagne « *Ose le Vert, Recrée ta cour* » depuis 2016. L’engouement des écoles pour verduriser leurs espaces est donc bien tangible.

Ainsi, cumulant ces différents éléments, l’étude s’est construite dans l’idée que des espaces verts peuvent être coconstruits, cogérés et partagés entre plusieurs acteurs (citoyens , écoles, parents, associations, entreprises, etc.) de sorte qu’ils contribuent à des enjeux multiples dans une optique de transition (récréatifs, éducatifs, productifs, environnementaux, sociaux) et que, pour des raisons pratiques, ces espaces soient situés au sein des enceintes scolaires (cour de récréation et espaces attenants), d’espaces contigus ou situés à proximité des écoles afin que les enfants puissent être impliqués régulièrement dans ces projets (Figure 1). Les coopérations visées conduiraient donc à une transformation durable au profit du territoire et de sa population, en mettant les enfants comme acteurs de premier plan.

Figure 1: *Espaces extérieurs résilients : espaces verts, partagés, accessibles aux enfants et qui s’inscrivent dans une optique de transition.*



Le chapitre suivant cette partie introductive présente les objectifs de l’étude et le processus de recherche qui a été suivi pour y répondre. Le troisième chapitre présente les différentes notions théoriques relatives aux concepts qui sont repris dans les objectifs de l’étude, à savoir : la résilience, les espaces verts, les espaces partagés, la transition, les dynamiques collectives, la verdure et l’école du dehors. La définition de ces concepts et la terminologie utilisée est établie sur base d’une approche bibliographique. Les références consultées sont reprises à la fin de ce document.

La partie suivante présente les résultats issus des échanges tenus avec des coordinateurs de collectifs citoyens ancrés dans des espaces verts, les partenaires des trois premières éditions de la campagne « *Ose le vert, Recrée ta cour* » (les associations et services administratifs) et la direction de quelques écoles. Dans cette partie, des zones

<sup>1</sup> Quotidien d’informations britannique.

<sup>2</sup> Delalande, 2009 ; Bagot et al., 2007 ; Meire, 2007 ; Veitch et al., 2006 ; Lindstrand, 2005 ; Stone et Lozon, 2004.

<sup>3</sup> *Pédagogie et formatrice en Suisse et en France auprès d’adultes qui souhaitent apprendre à enseigner dans la nature.* <http://stories.lalibre.be/inspire/numero17/index.html>

<sup>4</sup> *Le nombre de jours d’école par an retenu est de 180 jours, et le temps estimé, passé par jour dans la cour de récréation, est de 90 minutes (2 périodes de 15 minutes et une période plus longue sur le temps de midi, de 60 minutes environ). Les garderies du matin et du soir ne sont donc pas comptabilisées.*

de texte écrites en bleu reprennent quelques propos tenus par les acteurs rencontrés. Cette partie présente successivement le point de vue des trois types d'acteurs interrogés à propos des perspectives de collaborations entre citoyens et écoles ancrées dans des espaces verts. Des projets de verdurisation et de partage d'espaces de quatre écoles y est sont exposés. Cette partie se termine par une description des treize collectifs citoyens observés. Elle met notamment en exergue la taille des collectifs, la manière dont ils se sont constitués et leur fonctionnement. Des caractéristiques des espaces verts communautaires sont également présentés et peuvent servir de repères à des futurs projets.

Pour terminer, la partie V de ce document présente notre analyse, issue du croisement des témoignages collectés auprès des différents acteurs sondés. Des recommandations, en vue d'essaimer l'émergence de collaborations citoyennes-scolaires créatrices d'espaces verts plus résilients, sont également proposées.

## II. Objectifs de l'étude et processus de recherche

### 1. Objectifs de l'étude

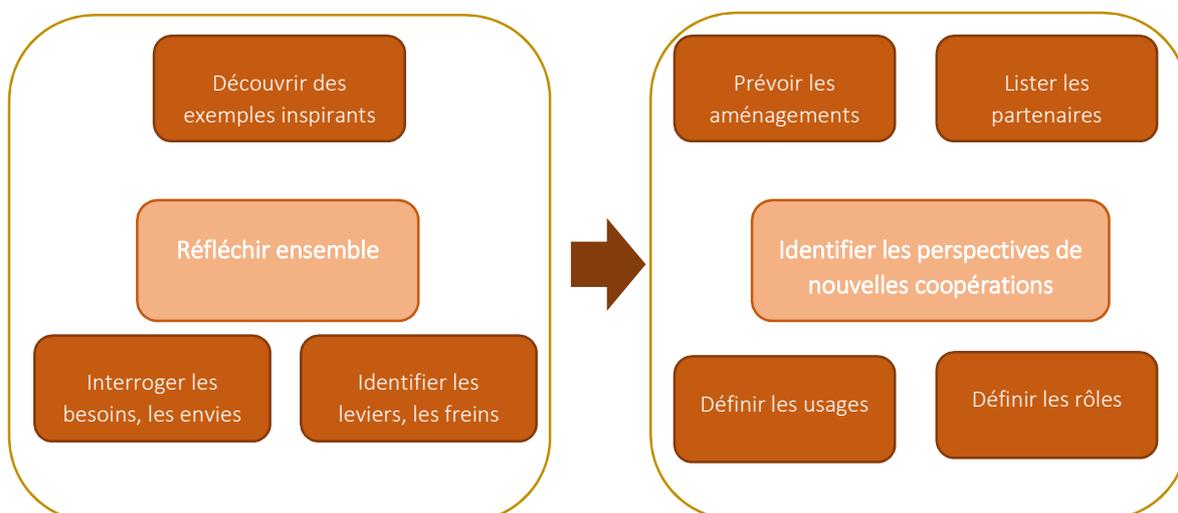
L'objectif global de cette étude était d'identifier les perspectives de création de nouvelles dynamiques de coopération entre écoles et citoyens de sorte qu'ensemble, ils créent et gèrent des espaces verts qui profitent à chacun, participent aux enjeux de la transition et développent notre résilience. Pour ce faire, trois types d'acteurs ont été entendus :

- des représentants/coordonateurs d'espaces verts communautaires ;
- des directeurs d'écoles ayant déjà fait le choix de mettre des espaces extérieurs de l'école au vert ;
- les partenaires des trois premières éditions de la campagne « *Ose le Vert, Recrée ta cour* ».

Ainsi, l'étude visait d'une part, à jauger la **volonté** de ces protagonistes de partager l'usage d'espaces verts, et d'autre part, de mettre en évidence plusieurs facteurs à considérer au montage de tels projets, tels que les **leviers et freins** pressentis et les **besoins** spécifiques de chacun. L'hypothèse était que le croisement et la confrontation des témoignages recueillis permettrait de mettre la lumière sur les avantages réciproques issus du partage d'espace, sur les aménagements qui pourraient être prévus et les usages qui pourraient en être faits (Figure 2).

Nos premières investigations nous ont amenés à constater que parmi les critères de sélection du dernier appel à projets « *Ose le vert, recrée ta cour* », figurait l'usage de ces aménagements par d'autres utilisateurs en dehors des périodes scolaires. L'idée de partager les espaces est donc un concept inspirant pour d'autres interventionnistes. Dans ce sens, l'étude visait également à identifier ces éventuels projets de végétalisation partagée en vue de comprendre leur fonctionnement et les leviers à leur développement pour favoriser leur essaimage.

Figure 2 : Vue globale des objectifs visés et des résultats attendus.



## 2. Processus de recherche

### 2.1. Activités menées

Diverses activités ont été menées afin de répondre aux objectifs de l'étude. Elles se synthétisent comme suit :

- Définition des concepts et terminologie utilisés et identification de travaux réalisés antérieurement sur les thématiques abordées par le biais d'une approche bibliographique (activité 1) ;
- Identification de collectifs citoyens ancrés au sein d'espaces verts (activité 2) ;
- Identification d'écoles ayant fait le choix de végétaliser/verdurer leur cour de récréation et dont le projet de verdurisation a permis d'impliquer des utilisateurs en dehors des temps scolaires (activité 3) ;
- Ciblage de quelques écoles ayant un espace vert reconnu pour leur qualité remarquable (activité 4) ;
- Enquêtes (activité 5) :
  - o Echanges avec les représentants/coordonateurs de collectifs ancrés dans des espaces verts (activité 5.1) : collecte de données à propos de la création et du fonctionnement des dynamiques citoyennes et discussion à propos des perspectives de coopérations à créer avec les écoles ;
  - o Echanges avec des écoles (activité 5.2) et avec les partenaires impliqués dans la campagne « *Ose le vert, Recrée ta Cour* » (les deux associations impliquées et la Direction de la Sensibilisation à l'Environnement du SPWARNE) (activité 5.3) : collecte de données à propos de l'utilisation et de la gestion des aménagements faits au sein des espaces scolaires. Discussion à propos des synergies pressenties entre des écoles et des collectifs citoyens ;
- Retranscription des témoignages, synthèse des résultats, analyse et rédaction du présent document (activité 6).

Ces activités ont été menées de février à juin 2021 par une personne engagée à temps plein.

L'**approche est restée qualitative**. Le caractère ouvert des échanges tenus avec les différents intervenants a permis de débattre librement de plusieurs volets, ce qui a notamment permis de mettre en évidence plusieurs facteurs à considérer, tels que les freins, les besoins et les leviers aux coopérations pressenties. Au besoin, une approche quantitative permettra d'identifier le poids de chacun de ces éléments dans le montage de projets.

### 2.2. Acteurs interrogés et éléments observés

#### *2.2.1. Dynamiques citoyennes ancrées au sein d'espaces verts*

Les espaces verts communautaires qui ont été observés sont des espaces créés et gérés par des collectifs citoyens. Dans un premier temps, un recensement de ces espaces verts présents en Régions wallonne et bruxelloise a été établi. Les sources suivantes ont été utilisées pour établir ce recensement :

- La carte interactive du Réseau Transition : elle regroupe les initiatives citoyennes telles que les potagers et vergers collectifs ;
- Le réseau Nature de Natagora ;
- La brochure « 50 paysages citoyens » fournie par Bruxelles Environnement<sup>5</sup> : dans cette revue, nous avons distingué les mouvements citoyens créateurs d'espaces verts, des mouvements citoyens animateurs d'espaces verts déjà créés ;
- Des retours reçus suite à la prise de contact avec les organismes suivants : l'interface Leader de la Fondation Rurale de Wallonie, l'association Espace Environnement et l'association Goodplanet.

---

<sup>5</sup> Bruxelles Environnement (anciennement IBGE) : administration principale gestionnaire d'espaces verts publics de la Région bruxelloise, assurant la gestion d'espaces naturels<sup>5</sup>. La Région encourage l'autoproduction alimentaire en développant notamment l'offre de potagers familiaux ou collectifs non professionnels via des appels à projet et la création de potagers dans les espaces verts régionaux.

D'autres sources<sup>6</sup> auraient encore pu être utilisées afin d'élargir la liste des collectifs recensés ; la liste établie n'est donc pas exhaustive.

Ainsi, c'est plus de 80 dynamiques citoyennes ancrées dans des espaces verts qui ont pu être recensées. Nous avons pris contact avec 40 d'entre elles, entre mars et avril 2021, afin d'organiser un échange avec l'un des membres du collectif (jugé par lui-même) le plus à même à répondre à nos questionnements. Ceux-ci étaient transmis dans un mail précisant le contexte de l'étude et les objectifs visés. Au final, treize collectifs ont accepté de participer à notre enquête dont un collectif représenté par trois de ses membres. C'est donc un taux de réponse de 32.5% qui est atteint.

Les membres des collectifs avec lesquels nous avons eu un échange sont les initiateurs et/ou porteurs de projet. Par ailleurs, ce sont des acteurs qui assurent la coordination des tâches menées directement au sein de l'espace vert, participent activement dans la communication donnée sur le projet (appel lors de chantiers participatifs, visibilité des activités proposées, animations, etc.) et s'impliquent dans la gestion administrative et/ou financière du projet (contact avec le propriétaire du terrain, appel au financement, constitution de la structure juridique, etc.).

En interrogeant ces acteurs, que nous appelons « coordinateurs » dans la suite du document, l'objectif était d'une part, de mieux comprendre les leviers actionnés au moment de la constitution et du développement du collectif et de sa dynamique, les freins rencontrés, leurs modalités de fonctionnement ainsi que leurs bonnes pratiques et d'autre part, d'échanger sur les perspectives de dynamiques pressenties avec les écoles.

Parmi les treize projets sur lesquels se base notre analyse, figure un cas particulier : le projet n'est pas issu d'une initiative uniquement citoyenne. Au moment où le mouvement a répondu à un appel à projet pour bénéficier d'un soutien financier, il était déjà constitué en asbl. Par ailleurs, cette association fonctionne aujourd'hui à partir de plusieurs subsides (Innoviris, COCOF, FEDER), ce qui lui confère des caractéristiques différentes des autres collectifs. Les initiateurs s'étant toutefois impliqués bénévolement à l'origine du projet et la gouvernance horizontale qu'ils mettent en pratique incluant aujourd'hui de nombreux citoyens bénévoles, nous avons toutefois décidé d'intégrer ce projet à notre analyse.

Parmi les coordinateurs entendus, nous nous réjouissons d'avoir pu interroger certains ayant tantôt une expérience probante en matière d'accompagnement des écoles pour leur verdurisation, tantôt expérimentés en accompagnement de collectifs. De fait, compte tenu de la visée donnée à la réflexion menée, le fait d'avoir pu profiter de leur expertise a permis d'enrichir les informations collectées à propos de la création et l'entretien d'un potager (en pleine terre ou en bacs surélevés), de haies ou d'un compost (parfois ouvert au quartier) dans une école, (parfois dans le cadre du Plan Wallonie Demain<sup>7</sup>), ainsi que de donner un avis objectif en matière d'intelligence collective et de gouvernance partagée. Les autres coordinateurs sont enseignant, formateur en permaculture, agronome expérimenté en gestion de groupes associatifs, animateur (organisation de stages Nature pour enfants dans son jardin et d'animations dans les écoles) et employée communale au service environnement.

---

<sup>6</sup> Notamment : les Parcs Naturels, les conseillers communaux en environnement ou encore l'asbl **Le Début es Haricots**, qui est pionnière en matière d'agriculture urbaine et qui soutient activement la création et le développement des jardins collectifs en Belgique et plus particulièrement en Région bruxelloise depuis 2007.

<sup>7</sup> [Wallonie#Demain - Déployer la Transition, ensemble, ici et maintenant \(walloniedemain.be\)](https://www.walloniedemain.be/)

### *2.2.2. Partenaires impliqués dans les campagnes « Ose le Vert, Recrée ta Cour »*

Dans le cadre de ses actions d'Education à l'Environnement et à la Nature, la Wallonie soutient les écoles maternelles et primaires au travers des campagnes « Ose le vert, Recrée ta cour ». Ces campagnes, qui visent à réaménager les espaces extérieurs ou la cour de récréation des écoles pour y apporter plus de biodiversité, de contact avec la nature et de convivialité, sont portées par Goodplanet Belgium en partenariat avec Natagora. Nous avons contacté ces deux associations afin qu'elles partagent leur expertise issue des trois premières éditions déjà portées depuis septembre 2016.

Un agent de la Cellule de Sensibilisation à l'Environnement de la DGARNE a également répondu à nos questions. Cette Cellule est intervenue comme pouvoir subsidiant dans le cadre des campagnes Ose le Vert et fournit aux enseignants et animateurs des outils spécialisés en matière d'Education relative à l'Environnement.

Avec ces acteurs, ce sont les éléments suivants qui ont été discutés au cours de nos échanges :

- Identification des écoles partageant leurs espaces verts avec d'autres utilisateurs : nos investigations nous ont amenés à constater que parmi les critères de sélection du troisième appel à projets « *Ose le vert, recrée ta cour* », figurait l'usage des aménagements créés par d'autres utilisateurs en dehors des périodes scolaires.
- Observations issues du bilan effectué des trois premières éditions de la campagne « *Ose le Vert, Recrée ta cour* » : aménagements qui fonctionnent encore, facteurs de réussite et d'échec, usages et modalités d'entretien des espaces créés ;
- Intervention des associations dans le cadre de cette campagne ;
- Recherche de soutiens complémentaires par les écoles pour réaliser leurs aménagements ;
- Point de vue vis-à-vis des possibilités de création de synergies entre collectifs et citoyens.

### *2.2.3. Ecoles ayant des espaces verts (partagés)*

Nous avons interrogé les partenaires de la Campagne Ose le Vert en vue de cibler quelques écoles dont les espaces verts se démarquent par la qualité de leurs aménagements et/ou de la dynamique initiée ainsi que les écoles partageant leurs espaces verts avec d'autres utilisateurs en dehors des temps scolaires.

Cinq écoles partageant leurs espaces verts avec d'autres utilisateurs ont pu être ciblées. Ces écoles ont été identifiées sur base d'une concertation avec l'ensemble des coaches ayant accompagnés les écoles. Ces cinq écoles ont été contactées, par mail et/ou par téléphone afin d'organiser un échange, et il a été possible de poser nos questions à deux d'entre elles.

Une trentaine d'écoles nous ont été référencées en tant que « projets de qualité ». Nous avons pris contact avec vingt d'entre-elles en mai 2021, en sollicitant la participation de la direction. L'échantillon a été effectué de manière aléatoire. Deux directions ont accepté répondre à nos questions, ce qui représente un taux de participation de 10%.

Avec les directeurs.trices d'école, ce sont les éléments suivants qui ont été discutés au cours de nos échanges :

- Brève description des aménagements réalisés ;
- Usages des aménagements réalisés, finalités recherchées ;
- Accessibilité en dehors des temps scolaires : qui, pour faire quoi, comment ;
- Entretien et gestion des aménagements ;
- Point de vue vis-à-vis des possibilités de création de synergies entre collectifs et citoyens : au sein de l'école, en dehors de l'école.

### 2.3. Organisation des enquêtes

La prise de contact avec les différents acteurs ciblés s'est faite dans un premier temps par e-mail. Les objectifs et hypothèses de l'étude y étaient présentés. Compte tenu du contexte particulier dans lequel a été réalisée cette étude (mesures restrictives liées à la COVID), il était suggéré que les échanges soient organisés à distance. Ainsi, la plupart des entretiens s'est menée via des appels vidéos, et certains se sont fait par téléphone.

L'entretien était semi directif : des questions ouvertes, adaptées aux objectifs visés et aux acteurs interrogés étaient préparées. Il était convenu d'emblée de limiter la durée des échanges afin de ne pas user exagérément du temps octroyé par les participants volontaires. Ainsi, les échanges ont duré entre 30 et 60 minutes.

Les échanges ont été enregistrés puis réécoutés afin de ne rien perdre de la richesse et de la justesse des informations transmises lors de leur retranscription.

### III. Revue de la littérature

---

Cette partie présente les différentes notions théoriques relatives aux concepts qui sont repris dans la contextualisation et les objectifs de l'étude, à savoir : la résilience territoriale, la transition, les dynamiques collectives et synergies, les espaces verts, les espaces partagés, les cours d'école végétalisées (la verdurisation) et l'école du dehors.

La définition de ces concepts et la terminologie utilisée est établie sur base d'une approche bibliographique. Les références consultées sont reprises à la fin de ce document. Les lecteurs sont invités à prendre connaissance de cette partie avant de lire la suite du document, qui s'appuie au fil des pages sur les concepts ici présentés.

#### 1. Résilience territoriale

Villar C. et David M. (2014) expliquent que la résilience est un concept polysémique qui s'applique depuis peu aux territoires. Selon ces auteurs, la résilience admet la survenue de perturbations dans le futur et permet d'imaginer des ruptures avec le modèle actuel. Elle est une mise en mouvement, une recherche perpétuelle d'équilibre dynamique entre des caractéristiques paradoxales et des processus contraires (autonomie et dépendance, échelle locale et mondialisation, ...) via les capacités et la souplesse du système. Ainsi, selon eux « *La résilience peut aller à l'encontre d'un changement souhaitable* », elle propose de s'appuyer sur une gouvernance durable, de favoriser la créativité et l'innovation, et pourrait permettre de redonner sa place au citoyen dans les processus de gouvernance. Elle interroge la place de la société et des individus, encourage un ré-équilibrage vers l'autonomie et la diversité, tout en recherchant l'efficacité.

La capacité à anticiper, à réagir et à s'adapter pour se développer durablement face aux perturbations pour en limiter les effets déstabilisants ou destructeurs sont des caractéristiques de résilience également reconnues par d'autres auteurs. Ainsi, Fache (2012) explique que la résilience caractériserait « *un système ayant une très grande capacité à s'auto-adapter dans un monde instable, donc à la fois à intégrer les paramètres nouveaux de l'environnement et à devenir partie prenante en permanence des nouveaux systèmes. En d'autres termes, à créer finalement une sorte d'écosystème local souple qui soit une composante du système mondialisé plus général* ». Pour le labo de l'ESS (2020), « *la résilience d'un territoire est sa capacité à trouver les voies d'un nouvel équilibre et à le faire vivre de façon durable face à des perturbations et des chocs de nature écologique, économique, démographique, démocratique ou sociale* ».

Castells *et al.*, 2012<sup>8</sup> expliquent que les crises et perturbations sont complexes et variées, et que les réponses à celles-ci sont multiformes et donnent une large part à la population en se basant sur l'autosuffisance, l'altruisme, l'échange et la coopération.

Le Cerema (2018) propose une série de leviers prioritaires à mobiliser en vue de construire une stratégie de résilience. Parmi ceux-ci, ils considèrent la nécessité de favoriser la transversalité des projets et de fédérer les différents acteurs (de par son caractère complexe et transversal, le Cerema estime qu'il est indispensable d'impliquer l'ensemble des acteurs) pour plus de solidarité en cas de crise et de co-construction sur le long terme. Dans le Petit traité de la résilience locale (A. Sinäi *et al.*, 2015), on peut encore lire que « *préparer notre résilience, c'est apprendre à travailler ensemble* ».

L'OCDE (2009) reconnaît le niveau local comme étant le niveau territorial ad hoc à l'adaptation. Trois raisons sont évoquées : les effets d'un dérèglement (climatique, sanitaire, ou autre) se manifestent au niveau local, la vulnérabilité se manifeste également au plan local et les mesures d'adaptation peuvent être mieux observées au niveau local. La notion de résilience véhicule donc l'idée que les solutions se trouvent à l'échelle locale : la

---

<sup>8</sup> Castells *et al.*, 2012 ; « *Aftermath. The cultures of the Economic Crises* », OUP Oxford, vu dans « La Résilience, un outil pour les territoires ? », CEREMA 2014.

proximité des ressources, leur mobilisation par des formes proactives de coopération entre acteurs et les facilités d'expérimentation.

## 2. Transition et dynamiques collectives

La Transition consiste en un mouvement de citoyens qui se rassemblent et décident d'agir au niveau local pour répondre aux défis majeurs de notre époque. Concrètement, des citoyens se rassemblent et unissent leurs forces, créativité et énergie pour lancer des actions et projets qui engendrent un changement positif dans leur lieu de vie. Les objectifs visés sont une réappropriation de l'économie, l'éveil de l'esprit d'entreprise, le développement de nouvelles compétences, le tissage et la création de réseaux de liens et de soutiens. Ces objectifs sont visés à partir de projets qui s'organisent autour de thèmes divers tels que l'alimentation, l'habitat, l'énergie, la nature, la culture, la mobilité, etc. Les enjeux définis par la transition sont donc transversaux ([www.walloniedemain.be](http://www.walloniedemain.be), consulté en mai 2021).

En Belgique francophone, les initiatives de transition sont encouragées, mises en lien et soutenues par le Réseau Transition, la fondation Be Planet et Inter Environnement Wallonie.

Dans le guide essentiel de la transition (Réseau Transition, 2019), on peut lire que « *ce mouvement crée de la résilience* :

- *En diminuant notre dépendance aux énergies fossiles ;*
- *En offrant davantage de possibilités de vivre dignement, sainement et durablement ;*
- *En prenant les décisions au niveau le plus approprié, pratique et efficace ;*
- *En rendant les gens ouverts, connectés et créatifs ;*
- *En travaillant en collectivité, en créant un climat de confiance et de collaboration ;*
- *En créant des liens au-delà de nos cercles naturels d'amis et d'alliés ;*
- *En créant des réseaux afin d'impulser le changement plus rapidement et efficacement, en tirant parti des expériences et avis des uns et des autres ;*
- *En encourageant la diversité plutôt que de la restreindre ;*
- *En créant des liens et des synergies entre projets, en élaborant des stratégies communes pour co-crérer des solutions innovantes, transversales et permanentes ».*

En France, le labo de l'Economie Sociale et Solidaire a mené en 2020 une analyse sur dix-sept dynamiques collectives de territoires, partant du postulat que ces dynamiques constituent le seul levier efficace de lien social et de transformation profonde capable de traiter de façon systémique les dimensions économiques, sociales, écologiques, culturelles et humaines de la transition vers un mode de vie profondément modifié. L'objectif de cette étude était de comprendre quels sont les facteurs de réussite de ces dynamiques qui parviennent à doter le territoire d'une réelle capacité de résilience.

Les auteurs de cette analyse expliquent qu'une dynamique collective de transition repose sur la *coopération d'une diversité d'acteurs* : associations, habitants, entreprises, pouvoirs publics locaux, etc. qui, ensemble conduisent une transformation au profit de ces acteurs et/ou du territoire. Les enjeux défendus sont variables d'une dynamique à l'autre et leurs portées géographiques diffèrent. Ils précisent que les *dynamiques* collectives se distinguent des *projets* collectifs. Alors que les projets n'engagent qu'une coopération restreinte et ponctuelle entre quelques acteurs pour répondre à un ou quelques enjeux spécifiques, dans les dynamiques collectives de territoire, on retrouve une pluralité de coopérations qui s'articulent entre elles pour former un mouvement cohérent de transformation locale. Les auteurs ajoutent que les dynamiques collectives se caractérisent par leur ancrage territorial, leur vision mobilisatrice d'un autre monde et la démonstration que d'autres voies sont possibles, leur capacité à apporter de nouvelles activités et des solutions créatives aux besoins locaux et leur propension à construire et à faire vivre des actions pensées et menées collectivement.

Parmi les dix-sept dynamiques observées figurent notamment un projet alimentaire territorial, la mise en circulation d'une monnaie locale, des clusters d'entreprises, des coopérations entre établissements supérieur et de recherche et des entreprises et une communauté de production locale d'énergie renouvelable.

L'étude a montré que les dynamiques collectives ne se construisent pas et ne s'animent pas sans des outils et des méthodes : une grande diversité, répondant à des enjeux et des besoins multiples et intervenant à des moments différents de la vie de la dynamique collective ont été référencés et sont présentés dans le rapport de cette étude.

### 3. Synergie, un avantage du travail collaboratif

On peut lire dans la littérature que la synergie, c'est l'effort collectif qui produit un effet multiplicateur ; c'est le fait de pouvoir accomplir plus, ensemble, qu'individuellement. Lorsque plusieurs individus, ayant chacun leurs forces, travaillent ensemble dans un but commun, leur résultat aura plus de valeur que la somme de leurs effets s'ils avaient travaillé individuellement. Dans la Revue de l'entrepreneuriat (2014/1(vol 13)), on peut lire que le travail collaboratif engendre des avantages tels que le partage des savoirs et l'accroissement des performances. Il permet de développer un sentiment d'appartenance qui augmente le degré de mobilisation de chacun et instaure une culture d'innovation, ce qui se répercute, *in fine*, sur la qualité des résultats obtenus.

Le travail collaboratif est également reconnu dans le domaine de l'éducation. Dans notre société en mutation, il est défini comme un levier essentiel à l'implantation d'une réforme de l'éducation (Grangeat, 2007 ; Maroy, 2006). Dans ce sens, le milieu scolaire est appelé à travailler de concert avec des intervenants, qu'ils proviennent du milieu scolaire ou d'autres institutions (santé, services sociaux), avec des organismes communautaires ainsi qu'avec les familles pour mieux répondre aux besoins de l'enfant (Beaumont C. *et al.*, 2010).

### 4. Espaces verts

#### *Des définitions multiples*

Les travaux concernant les espaces verts sont nombreux, notamment en milieu urbain. Dans la littérature, on constate que la définition donnée à ces espaces varie d'une discipline, d'un auteur, ou encore d'une étude à l'autre, et il ne semble pas y avoir de définition arrêtée, commune et acceptée de tous, sur ce que représente un « espace vert ».

En 2017, l'OMS donne la définition suivante : « *ensemble des terrains couverts par une végétation de toute nature. Il s'agit de la végétation des terrains privés et publics, indépendamment de leur taille et de leur fonction, et peut également comprendre de petits plans d'eau tels que des étangs, des lacs ou des cours d'eau* ».

La définition suivante est proposée par Swanwick *et al.* (2003)<sup>9</sup> : « *Terrains constitués principalement de surfaces non scellées, perméables et molles, telles que la terre, l'herbe, les arbustes et les arbres* ».

Schipperijn *et al.* (2010) définissent les espaces verts comme étant des « *espaces ouverts appartenant au secteur public et accessibles au public, avec un degré élevé de couverture végétale, tels que les parcs, les forêts et zones naturelles. Ils peuvent avoir un caractère aménagé ou planifié ainsi qu'un caractère plus naturel* ».

Dans son étude sur l'association entre la sécurité perçue et la fréquentation des espaces verts urbains, Bourguignon M. (2020) définit ces espaces comme suit : « *espace public ou privé, situé en plein air, accessible à tous, sans frais ni autre restriction d'entrée. La zone doit pouvoir être utilisée de l'intérieur et comporte au minimum un élément végétal (arbre, buisson, pelouse, bac de fleurs, etc.)* ».

Dans le cadre de l'actualisation du PCDN de la ville de Liège, l'Unité Biodiversité et Paysage de Gembloux Agro-Bio Tech (Lebeau J. et Mahy G., 2016) explique qu'un espace vert est « *un espace non minéralisé accessible au public* ».

---

<sup>9</sup> Vu dans « *Les espaces verts en zone urbaine et périurbaine de la ville du Cap-Haïtien* », Preval L. (2018-2019), mémoire de fin d'études, Gembloux Agro-Bio Tech.

Dans ce sens, ces auteurs excluent les espaces publics comme des places qui comportent des arbres et dont le sol est artificialisé par du béton, de l'asphalte ou des pavés.

Dans le cadre de l'élaboration d'un indicateur de proximité aux espaces verts, s'intégrant lui-même dans l'alimentation d'un indicateur global de conditions de bien-être, l'IWEPS définit l'espace vert public comme étant un parc urbain ou un milieu naturel d'au moins 5 hectares.

Nous avons également interrogé la Cellule Paysage et Nature du SPW (Direction de la Nature et des Espaces verts). La définition qu'ils utilisent est la suivante : « *Un espace vert public est un espace non construit à dominante végétale pouvant inclure un ou plusieurs points d'eau, accessible et ouvert à tous, situé sur le domaine public. Cet espace ne doit pas faire l'objet d'appropriation par un groupe social et doit s'adapter à la diversité des usages que l'on peut en faire (loisir, récréatif, détente, pédagogie, espace structurant, cadre de vie, etc.)* ».

Afin de définir la notion « d'espace vert », les auteurs emploient donc divers éléments, qu'ils partagent ou non dans leur définition. Le caractère naturel de l'espace et les éléments associés, sont très souvent repris dans les définitions. Le caractère public et l'accessibilité de l'espace diverge selon les auteurs, un espace vert est parfois considéré comme un lieu public uniquement alors que pour d'autres, ce n'est pas une condition nécessaire. Des usages spécifiques de l'espace sont parfois cités. Par exemple, Swanwick *et al.* (2003) précisent l'usage récréatif des espaces verts.

### *Espaces (publics) verts de qualité*

L'Unité Biodiversité et Paysage de Gembloux Agro-Bio Tech (Lebeau J. et Mahy G., 2016) a défini quatre catégories de critères de qualité des espaces verts *pour le bien-être des citoyens* : le critère nature (présence d'eau, densité d'arbres, importance dans les réseaux écologiques), le critère quiétude (circulation automobile, stationnement dans l'espace vert, présence de grands axes routiers à proximité), le critère de services (présence de sentiers de promenade, présence de tables de pique-nique, présence de bancs et présence d'aires de jeux) et le critère paysager (caractère historique, caractère dessiné et participation à la cohérence du quartier).

A ces critères, les mêmes auteurs proposent d'ajouter celui de l'accessibilité de l'espace. Les éléments suivants sont alors à prendre en compte et à combiner : le nombre d'entrées de l'espace, la connexion des entrées avec les voiries, la taille de l'espace (plus l'espace est grand, plus il peut accueillir du monde et est donc accessible) et la densité d'habitants dans les environs de l'espace vert (plus il est situé dans une zone densément peuplée, plus il est accessible à un grand nombre).

Dans l'appel à projet de la quatrième édition « *Ose le Vert* » porté par l'association Goodplanet en partenariat avec Natagora, on peut lire que « *Tout ce qui est « vert » n'est pas nécessairement synonyme de nature* ». Ces associations expliquent aussi qu'en matière de biodiversité, « *une haie de thuyas, de laurier-cerise, un gazon tondu, des plantations d'hortensias, d'arbres à papillons ou de n'importe quelle plante horticole ou exotique seront plus proches du béton (ou du plastique vert ...) que de la nature et que leur impact sera proche de zéro, voire négatif* ». Ainsi, ces deux associations soulignent l'importance de considérer le caractère indigène des espèces plantées pour qu'elles puissent répondre aux besoins de notre faune. Les plantes sélectionnées et modifiées pour répondre à des besoins esthétiques ne sont pas adaptées aux besoins des insectes, oiseaux et champignons, et les échanges attendus entre la faune et la flore pour favoriser la biodiversité ne sont donc pas possibles. Des espaces verts de qualité pour le maintien des écosystèmes devraient donc rendre une place à la nature sauvage et préférer les espèces indigènes bons marché et durables aux exotiques envahissantes promues par l'horticulture.

A Alger, L. Hadji (2012) propose une méthode d'évaluation de la qualité des espaces publics, en ce compris les espaces verts, en mesure d'aider les concepteurs, décideurs et gestionnaires dans leur choix. Cette méthode se base sur une grille de critères et d'indicateurs d'évaluation, dans une perspective de développement durable. Dans ce sens, les critères s'ancrent sur les quatre grands thèmes du développement durable mis en avant par l'Agenda 21 local :

1. Promouvoir une utilisation économe et renouvelable des ressources dans l'espace public (critère de qualité : économie d'usage) ;
2. Favoriser le développement local et l'attractivité du territoire à travers l'espace public (critères de qualité : énergie, gestion, entretien, attractivité, animation, adaptabilité aux usages, offre de services, sécurité, ordre public, déplacements, partage de l'espace et stationnement) ;
3. Assurer un cadre de vie et un confort urbain dans les espaces publics (critères de qualité : accessibilité, lisibilité signalétique, paysage/esthétique, ambiance, embellissement, végétation, qualité visuelle, cohérence, continuité spatiale, aménagement, densité, mobilier urbain) ;
4. Améliorer l'environnement local à travers les espaces publics (critères de qualité : qualité environnementale, confort climatique, assainissement).

## 5. Jardins partagés

On voit apparaître des jardins partagés à Bruxelles, en Flandre et en Wallonie. Dans son analyse sur les dynamiques sociales dans les potagers collectifs, l'anthropologue A. Van den Bossche (2018) déclare : « *si cultiver ses propres légumes est à nouveau à la mode, pratiquer cette activité collectivement témoigne d'une envie de contact social* ».

Le sociologue Erwan Lecoer (2018) est en accord avec ces propos. Selon lui, si la création d'espaces partagés repose parfois sur des impératifs financiers, il voit surtout dans ces pratiques de partage une volonté commune de créer du lien social durable, de vivre et de construire ensemble<sup>10</sup>.

L'association Espace Environnement explique que les activités organisées dans ces îlots de verdure sont des supports à la création de liens sociaux où le mélange des générations et des cultures y est favorisé. Au-delà d'un lieu d'exercice de solidarité et de citoyenneté, les jardins partagés contribuent également à préserver la biodiversité et participent à l'amélioration du paysage. En milieu urbain, ils permettent l'infiltration des eaux pluviales et permettent de maintenir des espaces ouverts au cœur des quartiers. En milieu rural, ils peuvent constituer des îlots sauvages entre les cultures intensives et les jardins tirés au cordeau. Des pratiques respectueuses de l'environnement peuvent y être partagées et être exportées en dehors du jardin. L'association ajoute que le jardin partagé peut également jouer un rôle économique : il fournit des aliments de qualité mais peut aussi devenir un lieu où se familiariser avec un nouveau métier ou représenter une source d'intérêt touristique ou culturel. De plus, dans un espace public, le travail fourni par les habitants décharge la commune de l'entretien du site.

Ainsi, les projets de jardins partagés poursuivent des objectifs multiples, certains étant plus ou moins prioritaires selon les acteurs : production alimentaire (autoproduction) mais aussi objectifs récréatifs (contact avec la nature, détente, activité physique), sociaux (espaces de rencontre et d'apprentissage collectifs de nouveaux comportements, réponse à un besoin d'appartenance, appui à des projets thérapeutiques ou de réinsertion professionnelle,...) ou encore éducatifs (principes d'agriculture biologique, cycles des saisons, espèces locales, ...).

En répondant à des besoins locaux de développement durable, l'association Espace Environnement estime que ces jardins représentent une opportunité à saisir par les communes et à proposer aux citoyens. L'association ajoute que les jardins partagés contribuent à une politique globale d'aménagement du territoire à la recherche de valeurs fortes et participent, de manière novatrice, à la gestion concertée des espaces verts, en instaurant une collaboration entre la commune et les acteurs de son territoire.

Enfin, Espace Environnement souligne l'importance de ne négliger aucun acteur local lors de la création d'un projet de jardin partagé : associations locales, voisins, écoles et institutions situées à proximité, les portes du projet doivent être ouvertes à tous. L'association ajoute qu'un soutien fort des autorités communales et/ou du CPAS contribuerait fortement à la réussite et à la pérennité du projet.

---

<sup>10</sup> [Les espaces partagés au sein d'un collectif - Expériences Urbaines \(experiences-urbaines.com\)](http://experiences-urbaines.com)

## 6. Verdurisation des espaces extérieurs des écoles

La verdure est un terme déjà utilisé depuis plusieurs années et peut être définie comme une implantation volontaire de la nature en zone urbanisée sous toutes ses formes végétales (Etopia, 2010<sup>11</sup>). Afin d'augmenter les surfaces végétalisées, plusieurs pistes peuvent être exploitées : plantations d'arbres, arbustes, toitures et murs végétalisés, jardins pédagogiques, vergers, cabanes végétales pour ne citer que les principales.

En Wallonie, des cours de récréation ont déjà été aménagées afin d'y faire entrer la nature. Trois campagnes « *Ose le vert, recrée ta cour* » ont été lancées depuis 2016 dans le cadre du Réseau Wallonie Nature, portées par GoodPlanet Belgium en partenariat avec Natagora et la coopérative Cera. Pour ces trois appels à projets, les écoles maternelles et/ou primaires de Wallonie ont introduit près de 1000 candidatures, et ce sont un peu plus de 400 écoles qui ont pu être sélectionnées<sup>12</sup>. Les objectifs visés par ces campagnes sont multiples : sensibiliser les enfants et les (re)connecter à la nature et aux cycles des saisons, créer des réservoirs « relais » de la biodiversité assurant le maillage écologique, construire des supports pédagogiques, créer des espaces rafraîchis, plus agréables à vivre, des espaces de convivialité et mieux partagés par tous.

En France, le projet « *Cours Oasis* » prend de l'ampleur. Ce projet fait partie de la *stratégie de résilience* de Paris adoptée en 2017. La cour de récréation est reconnue comme un microcosme social dont l'aménagement et l'usage peuvent véhiculer des valeurs citoyennes telles que le respect des autres, l'égalité fille-garçon, le respect de l'environnement et le vivre ensemble<sup>13</sup>. Les réaménagements des cours sont menés de manière à ce qu'elles puissent être utilisées de nouvelles manières : usage pédagogique, espace de classes en extérieur<sup>14</sup>, nouvelles activités sportives, partage de l'espace pour que chacun trouve sa place. Le sol peut également faire l'objet d'une attention particulière en vue de le faire participer à une meilleure gestion de l'eau de pluie. Il arrive qu'en dehors des temps éducatifs, ces cours soient ouvertes aux habitants : refuges en cas de fortes chaleurs<sup>15</sup> ou de manière ponctuelle, pour des activités ouvertes aux habitants organisées en vue de proposer de nouveaux espaces pour se rencontrer, partager et échanger. Ces projets de verdure sont également reconnus comme une opportunité d'impliquer les gens dans la Transition (Réseau Transition, 2019) : ils constituent un cadre ouvrant la possibilité d'engager les élèves, les équipes pédagogiques et les villageois dans une démarche active en faveur du climat, de renouvellement des usages et des pratiques par une relation régulière et durable avec des espaces naturels et partagés (Projet Oasis, 2018). Trois principes d'aménagement sont précisés dans le projet « *Cours oasis* » :

- Diversification des espaces afin de permettre à chacun de trouver sa place : diversité des matériaux, de sols, d'aménagements ;
- Place centrale laissée à la nature pour ces incidences environnementales, pour le bien-être et les perspectives de renouvellement des pratiques pédagogiques en extérieur : végétalisation massive, présence de l'eau et matériaux naturels ;
- Sobriété pour respecter l'environnement et préserver les ressources : une logique « low-tech » est privilégiée (réutilisation des matériaux, simplicité des aménagements, emploi d'éco-matériaux, fabrication locale et participative, etc.)

---

<sup>11</sup>Article écrit par C. de Laveleye disponible sur le site d'Etopia : [VERDURISATION | Etopia](#)

<sup>12</sup>*Ose le vert, recrée ta cour.*

<sup>13</sup> [Les cours Oasis - Ville de Paris](#)

<sup>14</sup> A Strasbourg, des arbres fruitiers sont plantés dans certaines cours d'écoles. D'autres sont parfois transformées en espace vert ensauvagé où les enseignants pratiquent l'école du dehors tous les jours.

<sup>15</sup> En milieu urbain, les cours végétalisées sont une réponse à l'augmentation prévue de la température moyenne et des jours de canicule annuels. Représentant plusieurs dizaines d'hectares de surface et réparties de manière homogène sur le territoire parisien, elles ont été identifiées comme des leviers importants. Ainsi, à Paris, elles sont apparues dans le cadre de la stratégie de résilience de Paris adoptée en 2017.

En Flandre, il semble que la verdurisation/végétalisation des espaces scolaires entreprise par certaines écoles soit très ambitieuse. A Anvers notamment, des cours végétalisées servent d'ailleurs d'exemples dans le cadre du projet Oasis. Dans ces projets de végétalisation, tout est fait pour que le bitume ne soit présent qu'en des lieux de passages, soit quelques chemins. Les cours rénovées proposent davantage de végétation mais aussi des points d'eau et une meilleure gestion de l'eau de pluie.

L. Nielsen, conceptrice de terrains de jeu à Copenhague, explique que les freins à la propagation de ce type d'extérieur dans les écoles sont l'entretien qu'ils peuvent nécessiter et la crainte de mettre à mal la sécurité des enfants. Pour elle, la question de l'entretien peut être traitée facilement par le biais de la participation des parents de l'école qui peuvent offrir leurs bras et leurs temps. Keuninckx (2019) signale que la verdurisation est un enjeu cher au habitants. Que les espaces verts offrent l'opportunité d'associer les citoyens, tant dans leur conception que leur mise en œuvre et/ou leur gestion. Par ailleurs, ces espaces verts peuvent être laissés sauvage et ne nécessitent que peu d'entretien. Reste à sensibiliser les adultes pour lâcher prise sur le désherbage.

A l'EcoHuis à Anvers, deux experts, Ben Walschaerts, conseiller en prévention de l'enseignement officiel anversoïis, et Koen De Martelaere, contrôleur externe des aires de jeu (Kinderspel asbl), démontrent que les aires de jeu vertes sont moins dangereuses que les cours de récréation minérale. Ils font état des aménagements qui sont permis dans les cours de récréation en section primaire<sup>16</sup>. A propos de la sécurité, ils expliquent que l'état d'esprit dans les pays nordiques consiste à dire que le risque est présent partout, avec ou sans tas de pierres à escalader et que les enfants apprennent mieux à prendre des risques mesurés dans un environnement riche et ouvert.

---

<sup>16</sup> [8e73bc20adc716c05777c0273f4feb248d63f84a.pdf](https://caue75.fr/8e73bc20adc716c05777c0273f4feb248d63f84a.pdf) (caue75.fr)

## 7. Ecole du dehors

La méthode d'enseignement à l'extérieur serait née au Danemark dans les années 1950, à la suite de la saturation des écoles (de plus en plus de femmes se mettent à travailler et ne restent plus à la maison pour s'occuper des enfants en bas âge). En tout temps, les jeunes enfants sortent en forêt pour apprendre, vivre ensemble et explorer dans le milieu forestier<sup>17</sup>. Par la suite, des écoles basées sur cette méthode se sont créées dans d'autres pays d'Europe (notamment en Allemagne) et partout dans le monde.

La mise en pratique de cette méthode rend bien tangible la nécessité de connecter la jeunesse à la nature et les programmes scolaires de plusieurs pays scandinaves insistent sur la nécessité d'inclure le milieu naturel dans l'apprentissage.

En Belgique, en matière d'école du dehors, on en est plus au stade de l'expérimentation, mais il semble que la tendance soit en augmentation<sup>18</sup>. Des dizaines d'enseignants sortent plusieurs fois par mois avec leur classe<sup>19</sup>, souvent accompagnés et formés par des professionnels de l'éducation à l'environnement<sup>20</sup>, aussi bien en milieu rural qu'urbain. Depuis quelques années, le collectif *Tous Dehors* est à l'œuvre en Belgique francophone pour favoriser cette pratique. Au-delà de leur intérêt pédagogique et leur rôle dans le développement moteur, cognitif, social, émotionnel et créatif de l'enfant, ce collectif a rappelé l'importance des classes du dehors en pleine crise Covid<sup>21</sup>.

A défaut de pouvoir aller dans les bois, l'école du dehors peut s'appuyer sur un bout de nature installé à l'extérieur de l'enceinte de l'école. Dans le guide de l'école du dehors (Eco Conseil, 2018), on explique que cette pratique peut aussi se faire au sein même des espaces extérieurs de l'école où la nature a pu prendre de l'ampleur. Quelques principes à respecter y sont listés pour réussir l'ensauvagement de la cour et des espaces extérieurs de l'école. L'Institut précise que l'école du dehors ne représente pas un temps récréatif : les enfants apprennent à y devenir élève plus librement, en autonomie et à leur rythme. Complémentaire des enseignements en classe, l'école du dehors apporterait aussi à l'enseignant un environnement qui lui permet de porter une attention particulière à chaque enfant (Eco Conseil, 2018).

---

<sup>17</sup> (1) Danemark Les forêts sont des salles de classe - YouTube

<sup>18</sup> [https://www.rtbf.be/tendance/article/detail\\_des-espaces-verts-a-l-ecole-pour-des-enfants-plus-performants?id=9008261;Sy127-4-5.pdf](https://www.rtbf.be/tendance/article/detail_des-espaces-verts-a-l-ecole-pour-des-enfants-plus-performants?id=9008261;Sy127-4-5.pdf) (symbioses.be)

<sup>19</sup> L'école du dehors « Monde qui bouge

<sup>20</sup> [www.tousdehors.be](http://www.tousdehors.be)

<sup>21</sup> [Sy127-4-5.pdf](https://www.rtbf.be/tendance/article/detail_des-espaces-verts-a-l-ecole-pour-des-enfants-plus-performants?id=9008261;Sy127-4-5.pdf) (symbioses.be)

## IV. Résultats

---

### 1. Espace vert : perspective de collaborations entre citoyens et écoles ?

Les trois types d'acteurs ciblés ont été interrogés à propos de leurs motivations (envies, besoins) et des possibilités (freins, leviers) à créer de nouvelles dynamiques de coopération entre écoles et citoyens de sorte qu'ensemble, ils accompagnent, créent et gèrent des espaces verts qui profitent à chacun, participent aux enjeux de la transition et développent leur résilience. Il s'agissait également d'apprécier quelle localisation semblait être privilégiée pour implanter ces espaces : au sein des espaces extérieurs des écoles, dans des espaces contigus à celles-ci ou plus éloignés des écoles.

Les points suivants présentent une synthèse des témoignages entendus selon les trois types d'acteurs interrogés.

#### 1.1. Point de vue de la direction de quelques écoles

Les directeurs.trices rencontrés s'accordent à l'unanimité pour dire qu'une coopération pourrait effectivement se mettre en place avec des acteurs externes à l'école et que des avantages pourraient être tirés d'une mise en commun de leurs besoins et de leur ressources pour porter un projet commun.

*« Le jardin n'est utilisé que 180 jours par an, le reste du temps, il pourrait donc être occupé par d'autres... »*

L'un d'entre eux explique que l'école est ouverte aux demandes de coopération qui pourraient lui être adressées, sans cibler un public en particulier. Un autre estime qu'une coopération pourrait se créer avec des acteurs du même quartier de l'école. Dans ce sens, il explique qu'il serait disposé à rendre accessible l'espace vert de l'école à un mouvement associatif en manque de place, à des pensionnaires d'une maison de repos ou à des jeunes dans le cadre de leur mouvement de jeunesse, pour autant qu'ils soient situés à proximité de l'école. Il ajoute que des collaborations se font déjà avec des bénévoles durant et en dehors des temps scolaires (lecture d'histoires, aide pour les devoirs) et que d'autres formes de partage pourraient encore être imaginées au sein des espaces extérieurs de l'école.

Un directeur explique qu'il a déjà été sollicité par des riverains désireux de participer au projet de jardin de l'école, actuellement encadré par quelques professeurs (jardin composé d'un potager, d'un verger et d'une zone de détente et de jeux). Il explique que le temps a manqué pour initier et organiser une coopération autour de ce projet. Ainsi, c'est le manque de disponibilité au sein de l'école qui est pointé comme frein à la création de coopérations entre l'école et des citoyens volontaires.

S'il arrive que des synergies ne voient pas le jour faute de disponibilité au sein de l'école, on nous explique que d'autres ne se créent pas faute de motivation de la part des acteurs extérieurs à l'école : une directrice d'école explique que des appels lancés aux parents pour participer à l'entretien des espaces verts de l'école restent parfois sans réponse. D'après cette directrice, active au sein de trois écoles implantées dans des milieux différents, la mobilisation citoyenne est plus importante au sein des villages ruraux qu'en centre urbain. Elle n'a pas pu expliquer les raisons de cette mobilisation différenciée.

L'option de rendre accessible les espaces extérieurs scolaires à d'autres utilisateurs est privilégiée à celle de sortir les enfants de l'enceinte scolaire pour les emmener dans un espace vert qui serait plus ou moins éloigné de l'école. Certains directeurs.trices excluent d'emblée cette seconde option. D'autres expliquent que moyennant une ligne de conduite qui serait définie avec l'ensemble des partenaires du projet, ils seraient ravis de pouvoir bénéficier d'un espace vert de qualité accessible à proximité de l'école.

*« Sortir les enfants durant les temps scolaires revient à pratiquer l'école du dehors. Il y a les écoles du dehors, les écoles d'immersion, les Montessori, ... Il en faut pour tout le monde. Nous ne pratiquons pas l'école du dehors et donc une collaboration ne pourrait être envisagée qu'au sein de l'enceinte scolaire »*

Bien que la taille de notre échantillon soit petite, nous constatons que lorsque les écoles disposent déjà d'un espace vert, inclus ou non à l'enceinte scolaire, la direction semble moins disposée à s'impliquer dans une collaboration qui serait ancrée dans un espace vert plus éloigné. A contrario, pour l'école dont les espaces extérieurs sont plus petits, la direction s'est montrée plus enthousiaste à l'idée de pouvoir accéder à un espace vert, qu'il soit contigu ou non à l'école.

Des avantages à partager des espaces verts sont perçus par nos interlocuteurs. Des inquiétudes et des besoins ont également été identifiés. Ces éléments sont repris ci-dessous.

#### *Avantages perçus :*

- Dans le cas d'un espace vert productif (ex : potager, verger) :
  - o meilleure gestion des cultures menées avec les enfants et impact éducatif positif ;
  - o Respect des cultures initiées avec les enfants en les arrosant durant l'été et en récoltant les fruits et légumes au bon moment ;
  - o Possibilité accrue de diversifier les cultures et d'augmenter la productivité des cultures en profitant des compétences techniques de personnes expérimentées et passionnées ;
  - o En augmentant la productivité des récoltes : contribution à la volonté de l'école de réduire les déchets pour les collations et complémentarité au projet européen ;
  - o Augmentation de l'espace créé, possibilité d'installer une serre au sein de l'école ou de profiter d'une serre à l'extérieur de l'école ;
- Amélioration de la visibilité et de la popularité de l'école ;
- Ouverture de l'école vers le village : l'école en tant que lieu d'accueil : offrir aux gens du village la possibilité de cultiver un jardin (pour ceux qui n'en ont pas) ensemble (pour ce qui recherchent le contact social) ;
- La plus-value liée aux apprentissages donnés aux enfants par d'autres adultes que les enseignants, le fait de prendre part à une communauté apprenante pour transférer des savoir-faire ;
- La facilité et le temps dégagé issus du partage des tâches.

*« Un jardin s'entretient toute l'année, et pas seulement quand on est à l'école. Donner un message différent aux enfants, c'est leur transmettre un message erroné... »*

*« Un soutien extérieur est toujours le bienvenu. Avec l'intervention d'un collectif citoyen pour gérer les espaces verts de l'école, ça serait plus facile pour nous ! [...] Il y a sûrement des écoles qui souhaitent végétaliser leurs espaces extérieurs mais qui baissent les bras car elle ne se sentent pas capables de gérer ces aménagements seules »*

#### *Inquiétudes et freins :*

- Crainte du non-respect des lieux s'ils sont rendus accessibles en dehors des temps scolaires : dépôts de déchets, poubelles surchargées ;
- Crainte du non-respect du groupe : certains se serviraient de manière non équitable dans les récoltes ;
- Crainte d'une surconsommation des lieux : le jardin a besoin de temps de repos en fin de journée et le week-end pour laisser place à la faune ;
- Crainte d'une mise en insécurité des élèves : la question des accès devrait être traitée dans sa globalité afin d'assurer la sécurité des élèves ;
- Risque que les rôles de chacun ne soit pas respecté ;
- Crainte d'incivilités vis-à-vis des enfants en cas de cohabitation durant les temps scolaires : nécessité de recadrer les protagonistes en cas de « dérapages ».

*« On a placé des caméras au sein du jardin. La nuit, on voit que des écureuils, renards, fouines, souris et rapaces nocturnes s'approprient les lieux... c'est bien aussi que l'espace soit déserté »*

### *Besoins identifiés par les directions d'école pour coopérer :*

Les directions d'écoles s'accordent pour dire que la dynamique collaborative à créer avec des citoyens doit être réfléchie et doit se baser sur des modalités d'exécution précises qui seraient co-définies, pour en optimiser la mise en œuvre et la pérennisation. Pour ce faire, un appui externe serait nécessaire selon certains directeurs. Globalement, cet appui prendrait en charge l'organisation des échanges entre les différents partenaires (citoyens, enseignants, PO sont cités) afin d'identifier les « qui », « quoi », « pour faire quoi », « quand », « comment », « où » de la coopération, et identifierait au préalable les acteurs motivés à s'impliquer dans un projet de ce type. Les interventions de cet appui devraient permettre de créer un climat de confiance et constructif entre les futurs partenaires de sorte que chacun puisse exprimer ses besoins, sa disponibilité, ses envies et motivations. Les négociations devraient également déboucher sur la planification de l'usage de l'espace (jour, plage horaire d'accessibilité) et la répartition des responsabilités.

Une directrice souligne l'importance de co-construire le projet entre les différents futurs partenaires, de sorte que rien ne leur soit imposé. Dans ce sens, elle ne pense pas qu'il soit nécessaire que la synergie se crée à partir d'un collectif pré-existant dont les attentes et besoins risqueraient d'être déjà fort balisés. Outre des citoyens, des enseignants et le PO de l'école, elle estime que l'équipe assurant l'accueil extrascolaire ainsi que le service des travaux de la commune et le personnel d'entretien de l'école devraient également pouvoir participer à la réflexion.

Un directeur estime qu'au-delà d'un soutien à la création du projet, l'intervention régulière d'un coordinateur serait encore nécessaire pour pérenniser la coopération initiée. Il ajoute que dans le cas de leur jardin implanté au sein de l'enceinte scolaire, la coordination des tâches menées entre les membres de la communauté scolaire est assurée par un professeur qui a été désigné expressément pour mener cette tâche.

Outre un besoin en accompagnement, d'autres besoins sont encore identifiés par les directions. Il s'agit :

- D'éveiller les motivations et envies des membres de la communauté scolaire : porter un projet scolaire-citoyen nécessite un positionnement philosophique différent à celui de porter un projet pédagogique destiné exclusivement aux enfants ;
- D'assurer la sécurité de l'espace vert partagé : nécessité de clôturer et cadenciser l'espace pour limiter l'accès au groupe connu ;
- De pouvoir consulter un cahier de recommandations détaillées pour que la coopération se passe bien après qu'elle ait été initiée ;
- De constituer un groupe de partenaires impliqués : entretenir et animer un espace vivant sur le long terme demande beaucoup d'implication. Un directeur explique que leur projet fonctionne bien car il est basé sur un noyau de personnes engagées et auquel une communauté plus large apporte un soutien très réactif. Un autre directeur ajoute qu'une telle synergie ne serait possible que moyennant le respect des règles qui seraient établies. Dans ce sens, il propose qu'une charte soit convenue entre les partenaires.

Enfin, si un soutien pour financer les plantations reste appréciable, les directions interrogées s'accordent pour dire que l'aide indispensable pour aboutir à de nouvelles coopérations doit porter sur les ressources humaines.

## 1.2. Point de vue des partenaires impliqués dans la campagne « Ose le Vert, Recrée ta cour »

A propos d'inclure les citoyens dans un projet d'espace vert au sein de l'école, ce sont d'emblée des freins qui sont signalés par les partenaires compte tenu des observations qu'ils ont pu faire dans le cadre des projets OLV : d'une part, les réticences de nombreuses écoles à laisser l'enceinte accessible en dehors des temps scolaires et d'autre part, le manque de culture collaborative déjà constaté au sein même de la communauté scolaire<sup>22</sup>. Les agents s'interrogent aussi sur les possibilités de concevoir un espace vert qui répondrait aussi bien aux besoins des enfants qu'à ceux d'un collectif citoyen : une mobilisation des citoyens supposerait que ceux-ci y trouvent un intérêt (productif étant le premier, voire l'unique intérêt supposé) tandis que les enfants, en recherchant spontanément le contact avec la nature, risqueraient de la malmener sans mauvaise intention.

Bien qu'il contribue à améliorer considérablement la qualité du cadre de vie scolaire et serve de support à la biodiversité, la perspective qu'un espace vert soit créé et géré par un collectif au sein d'une école sans le rendre accessible aux enfants n'est pas une voie à privilégier selon les partenaires. Ceux-ci estiment que si l'espace vert se crée dans l'enceinte scolaire, les enfants doivent pouvoir s'approprier cet espace durant leurs temps scolaires.

Les partenaires s'accordent pour dire que les précédentes éditions de la campagne OLV ont montré que repenser et verduriser les espaces extérieurs d'une école est un projet d'envergure qui demande la mobilisation de nombreuses personnes tout au long des différentes étapes à mener, de l'identification des besoins à l'utilisation et à la gestion des espaces, et qu'un renfort, apporté par d'autres acteurs que ceux communément impliqués, serait nécessaire. Dans ce sens, les partenaires estiment que la perspective d'impliquer au projet de verdurisation les acteurs en charge d'organiser les temps extrascolaires (notamment les garderies du matin et du soir), les surveillants durant les temps de midi ainsi que le personnel ouvrier qui est parfois en charge de l'entretien des espaces extérieurs de l'école devrait être explorée prioritairement. L'élargissement de la communauté ainsi impliquée au projet pourrait suffire et il ne serait pas nécessaire d'inclure d'autres acteurs, tel qu'un collectif de citoyens.

Les précédentes éditions ont pourtant permis de révéler l'engouement de plusieurs parents à participer au projet de verdurisation des espaces scolaires. Une mobilisation citoyenne est donc possible. En outre, bénéficier de ressources extérieures pour entretenir ces espaces s'est révélé être un véritable atout en matière de pérennisation des projets : lorsque des voisins apportent leur soutien durant les vacances scolaires pour arroser les plantations, les partenaires de la campagne OLV expliquent que les projets perdurent dans le temps. Dans ce sens, certains s'accordent pour dire que l'enjeu pourrait être de pérenniser la dynamique citoyenne initiée au moment de la conception et le fait que ce soient des parents d'élèves qui se mobilisent serait peut-être facilitateur.

Au-delà des aspects organisationnels des projets de verdurisation, les partenaires d'OLV estiment que les caractéristiques infrastructurelles des écoles, et plus particulièrement la superficie de la cour de récréation et l'attenance de l'école à un espace vert, sont des éléments déterminants à la création de coopérations entre citoyens et écoles. Ils expliquent que les enfants recherchent instinctivement le contact avec la nature, et que celui-ci passe par le toucher, le goût, les odeurs, le mouvement et les expériences. Ainsi, ils estiment

*« Nos écoles en FWB manquent de place. Le nombre de m<sup>2</sup> par élève est insuffisant. En élevage biologique, la surface de 4m<sup>2</sup> est imposée par poule pondeuse en parcours, alors que la surface médiane des 20 écoles que j'ai accompagnées dans le cadre d'une campagne OLV était de 2m<sup>2</sup>/élève. Donc imaginer qu'on viendrait prendre de l'espace pour un projet qui ne serait pas celui des enfants, je dis non ! Et puis les enfants ont besoins de toucher la nature, pas juste la regarder ».*

qu'une coopération citoyens-écoles, peut s'avérer plus difficile, voire impossible, si la taille de la cour ne le permet pas compte tenu du nombre d'élèves qui l'occupent ou si l'école n'est pas attenante à un espace vert.

<sup>22</sup> Par « communauté scolaire », les partenaires entendent le pouvoir organisateur, la direction, l'équipe enseignante, l'équipe extrascolaire, les élèves et le personnel d'entretien.

Dans l'hypothèse de pouvoir créer des espaces verts de plus grande envergure au sein des écoles, leur entretien étant alors partagé avec des citoyens, la question de déminéraliser les cours de récréation a été posée aux partenaires d'OLV. Si cette perspective laisse présager l'entrée d'une nature plus diversifiée que ce que permettent les bacs et jardinières posés sur une surface asphaltée, plusieurs freins ont été identifiés : outre le manque de place déjà évoqué, les partenaires citent encore le coût de l'intervention, les vêtements et chaussures des enfants qui vont se tâcher et occasionner le mécontentement des parents et potentiellement du personnel d'entretien des locaux ; les copeaux et autres matériels meubles utilisés pour le paillage risquant d'être dispersés dans les locaux. A cela s'ajoute encore la probabilité que les sols des espaces extérieurs des écoles soient pollués et ne permettent pas la production de fruits/légumes propres à la consommation. Ainsi, si l'école ne dispose pas de suffisamment de place au sein de ses espaces extérieurs, l'option de sortir les enfants pour partager un espace vert plus éloigné est vite envisagée, mais se confronte aux réticences pressenties de sortir les enfants des enceintes scolaires, évoquées ci-dessous.

*A propos d'inclure les enfants dans un projet d'espace vert non contigu à l'école*, certains partenaires d'OLV soulignent d'emblée les réticences de nombreux enseignants à sortir leurs élèves durant les heures scolaires et estiment que les possibilités de coopérations dépendront essentiellement de la propension des enseignants à mettre en œuvre les pratiques de « l'école du dehors ».

Les partenaires d'OLV expliquent que la quatrième édition tente de renforcer l'usage d'espaces verts non contigus à l'école en rendant des subsides accessibles à l'aménagement de ces espaces. Des conditions doivent toutefois être respectées : les espaces doivent être accessibles à pied par un trajet de maximum 15 minutes depuis l'école, ils doivent servir à des activités d'apprentissages régulières et pérennes en extérieur (école du dehors) et faire l'objet d'une convention d'aménagement et d'occupation pour une période d'au moins 5 ans avec le propriétaire des lieux, le cas échéant.

*« Si l'espace vert est trop éloigné, même s'il est accessible via un sentier sécurisé, ça ne fonctionnera pas. Les enseignants n'osent pas sortir de l'école... après la campagne « Ose le vert », c'est la campagne « Ose sortir de l'école » qui devrait être menée... »*

Afin de faciliter les négociations entre citoyens et écoles, un soutien apporté par une structure externe est jugé utile. Les trois précédentes éditions de la campagne ont démontré que tout ne pouvait pas être organisé durant la période impartie pour l'accompagnement. L'asbl Espace Environnement (située à Charleroi) a été citée comme exemple. Expérimentée dans l'accompagnement pour l'aménagement et l'organisation de potagers collectifs et plus largement en gestion de dynamiques collectives impliquant des structures institutionnelles, cet appui pourrait clarifier les missions de chacun des partenaires impliqués dans une synergie citoyenne-scolaire ainsi que celles du propriétaire qui mettrait un terrain à disposition (la commune, la fabrique d'église, le CPAS, une association, ...).

Un partenaire rappelle que la pratique de l'éducation relative à l'environnement, encouragée au sein de tout le système scolaire par la Fédération Wallonie-Bruxelles, vise notamment le contact direct de l'enfant avec le vivant, une pédagogie active où il est acteur de ses apprentissages, une perception de l'environnement en tant que système dans lequel il fait partie intégrante et une responsabilisation citoyenne qui lui permet de devenir un acteur de son environnement. Dans ce sens, des objectifs de verdurisation des espaces scolaires et de pratique d'école du dehors figurent dans le prochain programme d'éducation à l'environnement.

### 1.3. Point de vue des représentants de collectifs

Les coordinateurs de collectifs que nous avons rencontrés s'accordent pour dire que dans un idéal, les enfants devraient pouvoir bénéficier d'un espace vert de qualité lors de chacun de leur temps de récréation. Dans ce sens, ils pensent que lorsque cela est possible, cet espace vert devrait faire partie intégrante de la cour de récréation ou être situé à proximité de l'école de sorte que les enfants puissent y accéder rapidement, facilement et en toute sécurité.

Nous avons tenté de définir, avec les coordinateurs de collectifs, la place que pourraient prendre des collectifs citoyens dans la création et la gestion d'espaces verts, de sorte qu'ils profitent aux enfants tout en répondant aux besoins du collectif et qu'une réciprocité des avantages, voire des synergies puissent en résulter.

Pour plusieurs coordinateurs, l'intérêt de partager un espace vert avec une (des) école(s), revient principalement aux écoles, celles-ci y gagnant principalement un soutien dans l'entretien des espaces créés. Dans ce sens, ces coordinateurs pensent que des aménagements adaptés pourraient être gérés par les écoles sans qu'une intervention ou support d'un collectif ne soit nécessaire. L'exemple d'une prairie fleurie est cité quelque fois, car elle est jugée très simple à mettre en œuvre et à entretenir<sup>23</sup>.

*« Avec une superficie de seulement quelques mètres carrés, un pré fleuri est un support intéressant à la biodiversité et à l'observation : ce type d'espace attire les pollinisateurs et peut servir d'abri aux hérissons moyennant quelques aménagements ».*

Toujours dans cette optique de prévoir des aménagements verts plus facilement gérables pour les écoles, qui ne justifieraient pas l'intervention d'un collectif citoyen, certains coordinateurs proposent que soit privilégiée la plantation d'arbustes et arbres fruitiers de basse, mi et haute tiges, ainsi que la plantation de haies qui délimiteraient la cour ou y dessineraient de petits sentiers. Ils ajoutent que la présence de ligneux est par ailleurs un apport bien utile pour un éventuel potager. Ils soulignent aussi qu'arbustes et arbres fruitiers permettent des récoltes plus étalées et qui sont davantage en adéquation avec le calendrier scolaire : les petits fruitiers donnent plus régulièrement et les pommes et poires se récoltent en septembre.

La perspective de créer des « jardins punks », sous les préceptes d'Eric Lenoir, est également évoquée. Outre ses multiples avantages environnementaux et son entretien limité, fréquenter ce type d'aménagements pourrait aussi permettre aux enfants de s'y familiariser et de mieux les accepter une fois adulte.

*« C'est perturbant pour les gens de voir un espace vert occupé qui ne soit pas structuré et ordonné ».*

Pour certains coordinateurs, si l'objectif est de créer des espaces verts de qualité, cela présuppose que les plantations de végétaux soient denses et diversifiées, ce qui devrait complexifier leur entretien. Dans ce sens, une multiplication des acteurs investis dans les projets d'espaces verts est perçue très favorablement.

En outre, quelques témoignages laissent toutefois supposer que de nouvelles dynamiques pourraient apporter une solution à des difficultés communément rencontrées.

#### *Constat 1 : un manque de motivation et/ou de disponibilité au sein des écoles*

Comme annoncé précédemment, parmi les coordinateurs entendus figure le responsable d'une association ayant accompagné des écoles dans la mise en œuvre de leur compost. Accompagnateur durant plusieurs années, il a pu constater que le projet de compost des écoles revenait très souvent sous la houlette d'un enseignant voire de quelques enseignants volontaires. Il a également constaté que l'entretien du compost durant l'été était problématique, au même titre que celui des potagers, et que ces projets se soldaient souvent par un échec, parfois au bout d'un an. Selon lui, la seule implication de quelques enseignants et de leur classe n'est pas suffisante pour

<sup>23</sup> Un fauchage annuel, après la montée en graine des plantes, généralement au début de l'automne, suffit. Un interlocuteur explique qu'une prairie fleurie a besoin d'être appauvrie pour optimiser la prolifération des fleurs. Pour ce faire, après avoir fauché la parcelle, l'idéal est d'évacuer les fauches. Dans un des cas étudiés, ces fauches sont valorisées par des chevaux d'un propriétaire voisin.

pérenniser un compost. Il reconnaît la nécessité de créer une dynamique d'entretien supplémentaire, extra-scolaire<sup>24</sup> voire hors-scolaire, afin de maintenir ces projets sur le long terme.

Dans cette optique, il nous explique que certaines écoles ont pris le parti de rendre le compost accessible au quartier, de sorte que des riverains puissent l'alimenter, le retourner et au besoin l'arroser. Notre interlocuteur explique que des collaborations réussies peuvent se mettre en place, pour autant que les contraintes organisationnelles de l'école ne limitent pas exagérément l'accès au compost. Il ajoute qu'il est important que le collectif se sente accueilli et puisse s'approprier le projet.

« Les collectifs citoyens veulent pouvoir s'approprier le projet, se sentir chez eux, dans leur petit espace ».

### *Constat 2 : une inadéquation entre les calendriers de l'écolier et du jardinier*

En ce qui concerne la création de potagers au sein d'un espace scolaire, les coordinateurs sont très nombreux à considérer que ce type de projet n'est pas adapté pour des écoles qui devraient le porter seules. La non-concordance entre les calendriers de l'écolier et du jardinier a été soulignée à de nombreuses reprises durant nos enquêtes. Les interlocuteurs expliquent que les premières plantations ne peuvent être envisagées qu'à partir des congés de printemps. Le dernier quadrimestre scolaire est alors déjà bien entamé et l'agenda est chargé des activités de fin d'année scolaire. Arrivent ensuite les mois de juillet et août, durant lesquels les écoles sont désertées. C'est pourtant durant cette période qu'un entretien régulier est nécessaire et que le potager fournit ses produits. Si le potager est considéré comme étant un espace vert peu adapté aux écoles pour les raisons précitées, il ressort de notre enquête que les interlocuteurs lui reconnaissent un intérêt certain pour les écoles en tant que support pédagogique : il est jugé plus « évolutif », « changeant » et plus « accessible à observer » que les arbres, par exemple. Dans ce sens, la perspective de créer de nouvelles collaborations encore peu ou (in)explorées jusqu'ici est approuvée. Un interlocuteur explique qu'il a récemment rencontré un binôme de jeunes entrepreneurs dont le projet est de proposer leurs services aux écoles pour créer et entretenir des potagers didactiques dont les récoltes profiteraient aux écoles.

### *Constat 3 : des ressources parfois manquantes au sein des collectifs*

Un autre coordinateur nous explique que le groupe dont il fait partie fait parfois appel à des mouvements de jeunesse pour les aider à effectuer des travaux plus lourds qu'aucun du groupe ne peut réaliser. Dans ce cas-ci, c'est une collaboration entre un collectif et des élèves de niveau secondaire qui pourrait être envisagée. Alors que les travaux plus lourds seraient effectués par les élèves, le suivi et l'organisation de l'espace serait assuré par le collectif.

### *Constat 4 : des espaces publics gérés par des citoyens*

Un autre exemple, nous montre encore la nécessité d'innover en matière de gouvernance pour des espaces verts de qualité : un coordinateur explique que des vergers communaux, aménagés il y a une dizaine d'années, offrent aujourd'hui de nombreux fruits, mais que ceux-ci ne sont pas récoltés et que les arbres ne sont pas taillés. Des citoyens, déjà regroupés par le biais d'un GAC, ont pris l'initiative de contacter la commune et lui ont proposé de prendre en charge la gestion des vergers. Avec l'accord de la Commune, le collectif a taillé les arbres durant l'hiver et il pourra bénéficier des récoltes. Notre interlocuteur explique qu'au sein du groupe, tous se réjouissaient de participer à cette activité en plein air, de manière collective et de profiter de fruits locaux.

---

<sup>24</sup> Extrascolaire : qui s'organise avant et après l'école, le mercredi après-midi et pendant les jours de congé scolaire, avec des enfants âgés de 3 à 12 ans.

*Constat 5 : des écoles en demande et des collectifs favorables, mais sous condition ...*

Enfin, un autre coordinateur explique que leur projet attire la curiosité et l'intérêt d'une multitude d'écoles auxquelles le groupe de bénévoles ne peut répondre. Il explique que si les écoles sont intéressées par ce genre de dynamique, le mieux serait qu'elles y participent activement plutôt qu'en tant que visiteur. Dans ce sens, il se dit disposé à rendre l'espace ouvert aux écoles, pour autant qu'elles y prennent une position proactive. Selon ce coordinateur, cette proactivité au sein d'un espace vert nécessiterait qu'un volet de la formation des enseignants prévoit l'acquisition des compétences requises.

*« Que ce soit pour aménager un potager, pour la vie en collectif, le mieux est que les gens le vivent [...] il faut venir avec des petits groupes d'enfants et les faire travailler, qu'ils expérimentent. Les potagers portés par les écoles sont des projets labiles. Les écoles le font parce que c'est bien, parce que les programmes « disent que... » et puis il y a les vacances et ça ne mène à rien. Du coup, les écoles nous demandent si elles peuvent venir visiter. Mais visiter, n'a aucun intérêt pour le collectif et les enfants. On traîne des ados qui s'ennuient comme la lune et nous on se demande pourquoi on passe une heure à faire ça. C'est une perte de temps pour tout le monde, c'est complètement abscons... »*

*A propos d'inclure les citoyens dans un projet d'espace vert au sein de l'école...*

La perspective de verdiriser des écoles via une implication de citoyens volontaires a été débattu avec les différents représentants de collectifs rencontrés. Si tous s'accordent pour dire qu'il est important de planter des végétaux au sein des espaces scolaires pour de multiples raisons, la question de pouvoir créer des aménagements qui répondent aux attentes d'un collectif et de l'école fait débat.

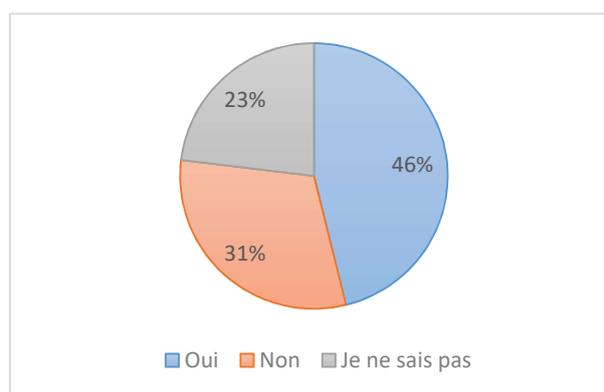
Notons que bien que la question ne portait pas sur une transposition de leur propre projet, les réponses données laissent toutefois percevoir que c'est ce qui était envisagé par les interlocuteurs : les avantages et inconvénients cités se rapportaient à leur projet plus particulièrement.

*... 31% : plutôt « non »*

D'emblée, certains coordinateurs pensent que les écoles ne voudront pas ouvrir leurs portes en dehors des temps scolaires pour des raisons de sécurité et d'assurance. Selon eux, le mieux serait de créer les espaces verts « citoyens-scolaires » jouxtant l'école, de sorte qu'ils soient dissociables des bâtiments et de la cour de récréation et ne permettent pas aux usagers de l'espace de rentrer dans l'enceinte de l'école.

Cette alternative, si elle est possible, présenterait les avantages suivants : l'accessibilité à l'espace pourrait être plus large (accessible même en journée, durant les temps scolaires), les membres du collectif pourraient travailler en présence des enfants (exemplarité de la collaboration en action) et l'espace étant délimité, les végétaux seraient mieux protégés des jeux durant les temps de récréation.

Figure 1 : « Distribution des répondants à la question suivante : « Pensez-vous que citoyens et écoles puissent partager un espace vert, au sein des écoles ? »



A travers les témoignages recueillis, on constate aussi que le partage des récoltes entre citoyens et écoles n'est pas envisagé spontanément. Certains coordinateurs supposent d'emblée que si les aménagements se font sur un terrain de l'école, les récoltes devraient entièrement lui revenir, ce qui est perçu comme un frein à une mobilisation de leur part au sein des écoles. Un autre frein cité est le risque d'échec : quid du message transmis aux jeunes en cas d'avortement du projet.

Animateur Nature ayant accompagné des écoles durant de nombreuses années, un coordinateur explique que les enfants semblent apprécier jouer sur la surface bétonnée, ou du moins y sont fondamentalement habitués. Il a pu constater que lorsque des espaces verts sont aménagés au sein de la cour de récréation, les enfants ne vont pas forcément y jouer. Ainsi, il s'interroge quant à la pertinence de verduriser des cours de récréation de petite taille, qui accueillent de nombreux élèves, sachant que ce sont des espaces qui ne sont pas/plus occupés par les enfants durant les temps récréatifs. Selon lui, si les enfants ne peuvent pas prendre possession des espaces verts créés dans la cour de récréation, durant les temps récréatifs, il est préférable de les sortir de l'enceinte scolaire pour y faire école dehors. Autrement dit, si la fonction recherchée des espaces verts est pédagogique, mieux vaut profiter d'espaces verts aménagés en dehors de la cour de récréation.

*« La soustraction de m<sup>2</sup> récréatifs au profit du pédagogique pose question dans les cours de récréation qui sont déjà trop petites pour y jouer... Si les enfants arrivent à s'approprier la zone verdurisée et qu'ils l'occupent comme si c'était leur zone de jeux, ça peut être intéressant alors ».*

Cantonnés dans un objectif principal de productivité, deux collectifs ne voient pas quel intérêt ils pourraient avoir à s'installer au sein d'une école. Les caractéristiques appréciées de leur parcelle sont, selon eux, inhabituelles aux espaces scolaires (espace de très grande taille, exposition, accessibilité de l'espace pour décharger plusieurs m<sup>3</sup> de mulch et possibilité d'héberger des animaux) et ils estiment que leurs objectifs et motivations ne sont pas transposables au sein d'une école, la finalité première d'un potager scolaire portant davantage sur la sensibilisation à la nature par l'observation et le contact, éventuellement la transmission d'un savoir-faire aux enfants, mais pas sur la production d'aliments. Pour autant, cela ne veut pas dire qu'ils ne voient pas d'avantage à ce que des collaborations se fassent entre les écoles et d'autres collectifs que le leur.

Un coordinateur explique que l'objectif de créer des emplois au sein du collectif est un frein à la possibilité de s'investir bénévolement dans un projet co-porté avec une/des école(s). Il estime toutefois qu'avec la maturité prise par le projet, la perspective de se diversifier au travers d'une collaboration avec une/des école(s) ne doit pas être exclue.

*... 46% : plutôt « oui »*

46% des coordinateurs sont toutefois (très) favorables à la perspective que les écoles partagent leurs espaces avec des citoyens motivés d'y créer un potager, un verger, un espace récréatif ou tout autre type d'espace vert. Ces coordinateurs y voient une augmentation de l'offre de superficies pour créer des jardins partagés, ce qui est reconnu comme étant un réel avantage pour les dynamiques citoyennes. D'autres avantages sont encore soulignés par certains coordinateurs : la protection qu'offrirait l'espace ceinturé d'une école contre le vol ou le vandalisme des cultures ainsi que la possibilité de récupérer les eaux de pluie par le biais des toitures des bâtiments scolaires. Des coordinateurs estiment aussi que, implanté au sein d'une école, ou jouxtant une école, l'espace créé bénéficierait d'une bonne visibilité, ce qui serait profitable aux projets ayant pour objectif de sensibiliser la population.

Quels que soit les aménagements qui pourraient être prévus au sein de l'école, plusieurs coordinateurs pensent qu'une intervention de leur part, dans la création et l'entretien de l'espace vert, consisterait en une réelle facilité offerte aux écoles. Par ailleurs, avec l'appui de citoyens, de nouvelles facettes pourraient être données au projet : plantation de saules et organisation d'ateliers de tressage, plantation de plantes aromatiques et dégustation durant les temps de midi, semis de prairies mellifères et observation des pollinisateurs sont cités comme exemples.

Certains coordinateurs soulignent que les écoles et leurs espaces extérieurs sont parfois occupés durant les vacances scolaires pour y organiser des stages ou des camps. Dans ce sens, les espaces verts créés pourraient profiter à d'autres jeunes publics et la perspective de participer à la gestion/entretien d'un espace vert de qualité qui puisse profiter à un grand nombre de jeunes motive certains.

Parmi les coordinateurs, certains pensent que l'implication du collectif au sein de l'école ne doit pas nécessairement porter sur la création et l'entretien d'un espace vert. La collaboration entre ces acteurs pouvant prendre la forme d'une animation en classe où les citoyens parleraient, par exemple, de leur expérience en matière de constructivisme collectif, de gouvernance participative ou de pratiques mises en œuvre au sein de leur espace vert. En réponse, une participation des enfants aux plantations pourrait potentiellement apporter un appui au collectif, ancré dans un espace plus éloigné. Concrètement, il ne s'agit plus ici de créer un espace vert collectif mais bien de créer des liens entre projets scolaires et projets citoyens ancrés dans un espace vert.

D'autres facteurs sont jugés déterminants par les coordinateurs pour définir les possibilités de créer une collaboration entre écoles et citoyens au sein des espaces scolaires. Il s'agit :

- Du positionnement de la direction et des enseignants de l'école : leurs motivations, leurs besoins et ressources ;
- De la superficie disponible au sein de l'école et du nombre d'élèves. Plusieurs coordinateurs estiment que dans des écoles où la densité d'élèves est importante, il est peu envisageable de soustraire des mètres carrés récréatifs au profit d'une verdurisation qui réponde aux besoins d'un petit groupe ;
- De la composition du collectif : un collectif composé de parents d'élèves sera potentiellement plus enclin à s'investir dans un projet dont les bienfaits reviennent essentiellement aux enfants ;
- Des finalités recherchées par le groupe : il peut sembler plus compliqué de pouvoir créer un espace au sein d'une école dont la première finalité recherchée par le collectif serait de produire des denrées alimentaires en quantité ;
- Des caractéristiques des espaces extérieurs telle que leur exposition au soleil : des coordinateurs estiment que des espaces qui ne profitent pas d'une bonne exposition au soleil vont moins facilement mobiliser des collectifs citoyens ;
- De l'environnement jouxtant l'école : caractéristiques du quartier, du village/de la ville, préexistence de dynamiques, etc.).

*« En milieu urbain, les possibilités de créer des espaces verts de qualité en milieu scolaire sont limitées. Par contre, on y retrouve beaucoup plus d'espaces verts communautaires, issus de dynamiques de quartier, qu'à la campagne. Ces dynamiques de quartier pourraient probablement davantage profiter aux écoles ».*

Pour autant que les espaces verts se créent au sein des écoles, des interlocuteurs conseillent de ne pas y aménager de mare qui risquerait de s'assécher durant l'été. Par contre, les petits tas de bois et de pierres sont des aménagements faciles à réaliser et qui offrent un réel refuge à de nombreux insectes.

### ... des modalités pratiques déjà pressenties

Des coordinateurs se montrant favorables à l'idée de s'investir dans l'entretien d'un potager/verger partagé au sein d'une école suggèrent des modalités pratiques qui pourraient être adoptées :

- Des zones sont dédiées au collectif et des zones sont dédiées aux enfants auxquels sont laissés les aspects ludiques du potager ; le collectif prenant en charge les tâches plus ingrates du potager ;
- La parcelle dédiée aux enfants est soit celle de l'école en général, soit celle d'une classe en particulier. Ce point pourrait être discuté selon les objectifs visés par l'école, l'engouement de certains instituteurs/professeurs et la taille de l'école notamment ;
- Les récoltes sont partagées selon la distribution des parcelles, de manière équitable ou reviennent entièrement à l'école. Selon les propos recueillis, cette dernière option serait notamment envisageable si le collectif est composé de parents d'élèves ; le bénéfice pour eux étant alors que ce sont leurs enfants qui en profitent. Dans ce sens, l'association des parents déjà établie ou un élargissement de celle-ci est pressentie pour jouer le rôle de collectif.

D'autres coordinateurs se montrent favorables à s'impliquer dans les écoles, pour autant que leur implication se limite à la création de l'espace et non à son entretien. C'est notamment le cas d'un des collectifs sondés dont les motivations principales sont en lien avec la préservation de la biodiversité. Celui-ci a initié la plantation d'un petit verger au sein d'une école et projette de nouveaux projets de végétalisation d'écoles, sans attendre un retour sur les fruits qui seront produits.

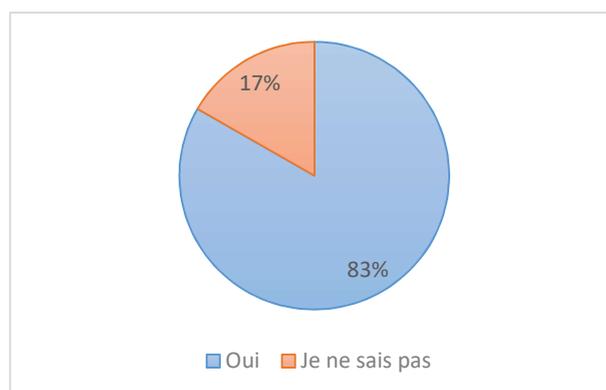
On nous explique aussi que le collectif se réunit en fin de journée ou le week-end, à une fréquence qui varie selon les besoins du jardin : en matière de cohabitation des activités, celles du collectif pourraient ne pas interférer avec celles des enfants durant les temps scolaires.

### A propos d'inclure les écoles dans un projet d'espace vert non contigu à l'école...

#### ... un accueil plus qu'une synergie

Conscients de l'importance d'éduquer les jeunes à la protection et au respect de l'environnement et de leur permettre un contact régulier avec la nature, plus de 80% des coordinateurs s'accordent pour dire que les espaces verts communautaires peuvent être partagés avec des écoles (figure 4). Certains ajoutent qu'au-delà des écoles, les espaces verts collectifs pourraient aussi être accessibles aux jeunes via les mouvements de jeunesse, des formations et les stages organisés durant les vacances. En outre, selon plusieurs coordinateurs, rendre plus visible la culture collaborative des collectifs, le caractère inclusif et partagé de leur projet est une bonne base pour stimuler le partage et le « faire ensemble » dans le futur.

Figure 4 : Distribution des répondants à la question suivante : « Pensez-vous qu'écoles et citoyens puissent partager un espace vert non contigu à l'école ? »



Bien qu'étant favorables à ce que des pratiques collaboratives se mettent en place entre écoles et citoyens, la perspective de faire participer les jeunes et d'allier leurs ressources au profit du développement d'un espace vert pour en multiplier les bienfaits n'est pas d'emblée envisagée. Concrètement, il ressort surtout du témoignage des coordinateurs qu'ils entendent accueillir les jeunes au sein de leur espace plutôt que de coopérer avec eux en vue d'en dégager une éventuelle synergie.

Comme mentionné précédemment, quelques collectifs accueillent déjà des jeunes au sein de leur espace. Cet accueil vise à sensibiliser les jeunes au respect de l'environnement, à les éveiller sur l'intérêt de préserver la biodiversité, leur permettre de réaliser des activités en plein air et accueillir des jeunes en décrochage social. Des coordinateurs estiment que l'accueil des jeunes pourrait être renforcé en multipliant les animations et les visites

guidées au sein de leur espace vert, pour autant que celles-ci restent facilement gérables. L'un d'entre eux explique que la fréquence des visites ne devrait pas dépasser celle d'une fois par mois. Cet aspect n'a pas été débattu avec d'autres coordinateurs au cours de nos échanges, mais il semble que l'accueil et les éventuelles animations organisées devraient donc restées ponctuelles.

Outre l'accueil d'enfants qui serait organisé par des membres du collectif, certains coordinateurs suggèrent de simplement laisser l'espace accessible aux écoles pour qu'elles puissent y organiser des cours sous les préceptes de l'école du dehors. Dans ce cas de figure, certains aménagements ou mesures pourraient être nécessaires : un balisage afin d'éviter le piétinement de certaines zones, un accès uniquement aux plus grands ou des clôtures pour limiter certains accès.

S'ils ne voient pas d'emblée quelle dynamique pourrait être insufflée avec les écoles ou quel appui elles pourraient leur apporter dans leurs activités, les coordinateurs se disent être ouverts à ce qu'une réflexion soit menée dans ce sens avec les écoles, qu'ils s'agissent d'aménagements à co-créer, co-gérer, co-utiliser ou d'évènements à co-organiser. Au cours de nos échanges, le partage de quelques tâches a déjà pu être identifié : le paillage, l'épandage du broyat, la récolte des pommes-de-terre, des oignons ou encore celle des fruits dans le verger. Les grosses récoltes qui peuvent s'organiser à l'avance sont donc ciblées. Certains coordinateurs pensent aussi qu'en tant que maillon participatif au développement de l'espace vert, l'école pourrait renforcer la visibilité de l'espace, ce qui serait un réel avantage dans le cas où la finalité du collectif porte sur l'inclusion sociale, et/ou la sensibilisation à l'environnement.

Enfin, quelques coordinateurs (17%) montrent plus de réticences à accueillir des écoles au sein de leur espace vert/à partager un espace vert avec une/des école(s). Ils leur semblent plus simple de garder les enfants dans l'enceinte sécurisée de l'école, ou du moins dans un espace attenant. D'autres soulignent leur implication bénévole au sein du projet, leur disponibilité limitée et le fait qu'ils s'appliquent déjà à intégrer leurs propres enfants.

#### *... dans les espaces extérieurs d'autres institutions accueillant des enfants*

Quelques coordinateurs signalent les perspectives qu'offrent d'autres sites pour y créer des espaces verts partagés. Les lieux où s'organisent un Accueil des enfants durant leur Temps Libre (ATL) sont cités. Les coordinateurs estiment que la disponibilité des enfants pour s'impliquer dans un projet vert citoyen-scolaire est plus grande durant leurs temps libres que durant les temps scolaires. Il s'agit alors des écoles de devoirs<sup>25</sup>, mais aussi de l'accueil extrascolaire et des centres de vacances.

On nous explique aussi que les maisons de jeunes et centres de formation se montrent très demandeurs pour venir visiter un projet de pépinière collective. Dans ce sens, des sites attenant ces maisons et centres pourraient également faire l'objet de lieux de coopérations entre jeunes et citoyens pour y créer des espaces verts partagés.

---

<sup>25</sup> Pour plus d'infos : [Les Écoles de Devoirs \(ecolesdedevoirs.be\)](http://ecolesdedevoirs.be)

## **De la communication**

Les coordinateurs de collectifs s'accordent pour dire que l'école et les citoyens doivent pouvoir réfléchir ensemble à ce qu'ils souhaitent faire du lieu.

Certains précisent l'importance que les points suivants soient abordés en amont de la collaboration :

- *Les rôles joués par chacun* : nécessité d'identifier clairement le rôle de chacun des membres par rapport aux différentes étapes du projet ; création, entretien, évolution de l'espace. Selon certains, peu importe le temps que chacun souhaite consacrer au projet, pour autant que cela soit établi dès le départ ;
- *Les responsabilités qui incombent à chacun* : quid en cas de dégâts aux cultures par exemple ;
- *Les modalités de partage des outils et du matériel en général* : certains s'inquiètent du respect et du stockage de l'outillage nécessaire à l'entretien des espaces ;
- *Les modalités de répartition des récoltes* : un accord clair entre les différentes parties doit définir les modalités de partage. Certains estiment que les possibilités de créer une collaboration entre un collectif et une école vont essentiellement dépendre de leur intérêt respectif à profiter des récoltes, clarifier ce point rapidement semble important ;
- *L'accessibilité à l'espace* pendant et en-dehors des temps scolaires : période et mode d'accès, liberté laissée au collectif.
- *Les conditions d'occupation de terrain*. En cas d'implantation du projet sur un terrain privé, des collectifs signalent l'importance de se prémunir de dérives possibles.
- *Les coûts environnementaux* : si la dimension sociale est très prégnante à travers les synergies pressenties, il est important de considérer les coûts environnementaux liés à la création et l'entretien de l'espace vert de manière à en optimiser les bénéfices environnementaux tirés. Dans ce sens, les sources d'intrants utilisés devraient être considérées (compost, broyat, paille) tout comme le ratio actions menée(s)/ distance parcourue.

## **De la confiance, de l'écoute et du lâcher prise**

Certains interlocuteurs pensent que la possibilité de créer des synergies avec les écoles, au sein même de leur enceinte, va essentiellement dépendre de leur capacité à lâcher prise sur leur terrain. Les coordinateurs précisent que l'entretien et le suivi de l'espace vert sont tributaires de la météo et qu'il ne sera probablement pas toujours possible de se tenir à la planification pré-établie. Concrètement, il sera nécessaire que les acteurs aient confiance entre eux, la confiance réciproque impactant directement le climat de coopération et de performance au sein d'un groupe.

## **De l'engagement : des citoyens pressentis**

Quelques coordinateurs pensent que des synergies pourraient se créer plus facilement avec des parents d'élèves de l'école, que ceux-ci soient ou non déjà organisés en association des parents. Selon eux, un climat de confiance pourrait plus facilement être installé avec ce public déjà familier à l'école. Certains affirment même que ce type de coopération entre parents et écoles, existe déjà.

*« La possibilité de pouvoir se rendre au sein de l'espace vert sans utiliser la voiture est primordiale. Il ne faudrait pas que l'impact environnemental du projet soit pire que s'il n'existait pas ».*

La perspective que des parents d'élèves s'impliquent plus facilement dans l'entretien d'espaces verts citoyens-scolaires n'est pas partagée par tous. Une coordinatrice, qui organise régulièrement des stages pour enfants, estime que l'agenda des parents d'enfants d'âge scolaire (6-11 ans) est déjà bien rempli durant leur semaine, via leur emploi et les activités extrascolaires de leurs enfants notamment. Elle ajoute que les perspectives de coopération ne devraient pas se cantonner à ce public cible.

Plusieurs coordinateurs soulignent l'importance de considérer la proximité du lieu d'habitation des citoyens à l'école, de même que la distance à parcourir pour rejoindre l'espace vert dans le cas où celui-ci ne serait pas implanté au sein de l'école. L'objectif devrait être de minimiser les trajets effectués en voiture pour les citoyens et les distances effectuées à pied par les enfants. Un interlocuteur estime qu'il serait contre-productif que les

coûts environnementaux du projet dépassent ses bienfaits. Par ailleurs, la proximité entre l'école, les habitations et l'espace vert est perçue comme un facteur facilitant la pérennisation du projet.

L'analyse menée ne permet pas d'évaluer précisément la distance parcourue par les différents membres des collectifs étudiés pour se rendre au sein de leur espace vert partagé. Nous pouvons néanmoins remarquer que parmi les treize projets observés, des membres d'au moins six collectifs parcourent des distances réduites, de l'ordre de quelques centaines de mètres maximum. Certains affirment même que si l'espace vert n'était pas jouxtant à leur logement, ils ne s'impliqueraient pas dans le projet, ou du moins s'y impliqueraient moins. Les coordinateurs sondés semblent donc privilégier l'échelle du village pour développer des coopérations entre citoyens et écoles. Certains estiment toutefois que l'échelle communale reste acceptable.

Des interlocuteurs expliquent que leur mouvement est encore trop jeune pour qu'ils puissent envisager une collaboration avec une ou plusieurs écoles, quel que soit le(s) lieu(x) d'ancrage de leur(s) projet(s). Selon eux, avec la maturité du projet, des rouages devraient faciliter la gestion de leurs activités, ce qui pourrait permettre d'envisager leur diversification avec des écoles. Dans ce sens, des collectifs préexistants et déjà rodés dans leur fonctionnement pourraient être des acteurs adaptés pour envisager des coopérations avec les écoles. Ce témoignage fait écho au discours tenu par un autre interlocuteur qui s'inquiète du message que pourrait transmettre l'échec d'un projet d'espace vert citoyen qui s'implanterait au sein de l'école : selon lui, il est important que le projet soit mené par un groupe solide qui a déjà pu éprouver sa motivation et ses capacités de collaboration.

*« Il faut des personnes engagées, pas seulement motivées à participer à un projet qu'elles trouvent bien. Il faut qu'elles aient conscience du temps que ça va leur prendre, des responsabilités auxquelles elles doivent se tenir, des réunions auxquelles il faut participer ... »*

## De l'inclusion

Les coopérations envisagées ne doivent pas oublier la place que les acteurs souhaitent donner aux enfants dans les projets, celle-ci dépendant encore de l'âge des enfants.

Afin d'inclure les enfants au processus décisionnel du projet d'espace vert, qu'il prenne vie ou pas au sein d'un espace scolaire, un coordinateur préconise d'adopter les principes de sociocratie qui s'appuie sur la liberté et la co-responsabilisation des acteurs par des prises de décisions distribuées sur l'ensemble de la structure. De son expérience, il constate aussi que la mise en pratique des outils sociocratiques en classe apporte une réponse positive à l'engouement des enfants vis-à-vis de la mise en œuvre du projet mais aussi sur le fait de prendre confiance en leurs capacités à gérer le projet.

*« A l'école, les relations sont fort hiérarchisées. Les enseignants sont soumis à la direction, qui est soumise au PO, et là-dedans, les enfants suivent... Bien souvent, j'ai constaté que les projets ne fonctionnent pas parce que ce ne sont pas les enfants qui ont choisi de faire un potager ou un compost ».*

Pour illustrer ce mode de gouvernance partagée, cet interlocuteur explique qu'afin d'aider les enfants à objectiver leur choix quant au projet pédagogique de l'année et les motiver à s'y impliquer, leur enseignant(e) leur a fait découvrir plusieurs types de projets différents. Après ces différentes visites, les enfants ont choisi ensemble quel allait être le projet de l'année. Dans ce cas qui nous a été rapporté, les projets visités étaient les suivants : un potager, un compost et un poulailler. Verger, haies mellifères et ruches, prairie fleurie, mare sont d'autres projets qui pourraient encore être envisagés d'après le coordinateur interrogé.

## **De la sensibilisation et de l'information pour de l'adhésion et de la cohésion**

Selon certains interlocuteurs ayant accompagné des écoles dans l'aménagement de potagers, haies fruitières ou compost, lorsque les espaces verts de l'école sont entretenus par du personnel ouvrier, celui-ci devrait être impliqué dans la coconstruction de ces espaces afin d'optimiser leur adhésion au projet et leur cohésion avec les différents acteurs impliqués. Des actions de sensibilisation et d'information devraient également être prévues afin de garantir le respect des modalités de mise en œuvre et d'entretien des espaces.

Ces mêmes interlocuteurs estiment que le projet d'espace vert citoyen-scolaire est un projet d'école, et non un projet *de classe*. Dans ce sens, c'est toute l'école qui devrait (pouvoir) se sentir impliquée dans ce projet : la direction, l'ensemble des enseignants et leur classe. Un interlocuteur pense que la mise en pratique d'outils sociocratiques devrait permettre d'améliorer cette implication collégiale, de sorte que chacun puisse prendre une place, celle qu'il peut et veut (bien) prendre.

Le personnel assurant l'accueil extrascolaire est identifié comme étant un partenaire clé dans la réussite des projets de verdurisation des espaces scolaires ; les temps de garderie étant des moments opportuns pour faire participer les enfants à ces projets. Dans ce sens, des interlocuteurs estiment que le personnel d'accueil extrascolaire devrait également être invité à participer à la réflexion portant sur la création d'espaces verts scolaires-citoyens.

### **Un accompagnement peut être utile**

Si nous avons constaté que les collectifs ne se font pas accompagner par une structure externe qui les aiderait à définir les finalités de leur projet, à mettre en place leur système organisationnel ou à en résoudre des failles, certains interlocuteurs estiment qu'un accompagnement pourrait toutefois s'avérer utile dans le cadre d'une collaboration avec des partenaires qui se multiplient : écoles, parents, élèves, ouvrier d'entretien, PO, etc. En effet, les objectifs d'un projet d'espace vert sont par nature multiples, et le cumul de partenaires va avoir pour impact de multiplier les hiérarchisations qui sont faites de ces objectifs par chacun. Aussi, un interlocuteur explique que si l'animation, la coordination et la conciliation peuvent s'organiser spontanément au sein d'un collectif, il lui paraît plus compliqué que quelques bénévoles du groupe puissent jouer ces rôles auprès de partenaires institutionnels

## 2. Projets de verdurisation d'espaces scolaires

### 2.1. Récits d'expériences de quelques écoles

La direction de quatre écoles a été interrogée dans le courant des mois de mai et juin 2021. Parmi ces écoles, deux ont participé à la campagne « *Ose le Vert, Recrée ta cour* » et nous ont été référencées comme des écoles partageant leurs espaces extérieurs avec des utilisateurs en dehors des temps scolaires (école 1 et 2). Les deux autres écoles nous ont été référencés comme ayant des espaces verts dont l'usage et le fonctionnement sont reconnus pour leur qualité et leur pérennité.

#### *Ecole 1*

Cette école fondamentale libre a participé à la première édition de la campagne OLV.

Quelques bacs de fleurs sauvages et potagers ont été installés dans la cour de récréation. La direction d'école explique que ces aménagements jouent principalement un rôle pédagogique, en plus de permettre un contact plus régulier des enfants avec la nature.

A l'arrière de l'école, une plaine d'environ 25 ares est laissée sauvage et constitue une prairie de fauche. Des sentiers y sont tondu pour permettre des déplacements. Un tunnel de saule et un gîte à insectes ont été construits. Une haie a été plantée ainsi que quelques arbres fruitiers. C'est l'école qui est propriétaire de cette parcelle. Les objectifs visés par la plaine située à l'arrière des bâtiments scolaires sont la préservation de la biodiversité et la création d'un espace de jeux et de contact avec la nature. Cette parcelle est accessible quelle que soit la météo. Avec le projet « *l'école ça me botte* », les enfants peuvent y accéder même s'il a plu car leurs bottes restent à l'école en permanence.

En matière de partage de ces espaces, il arrive que la plaine soit rendue accessible aux parents. L'école y a déjà organisé des visites en vue de faire découvrir les plantes sauvages qui peuvent y être observées et dégustées. Cette animation avait été assurée par une association externe. Une fancy fair, rebaptisée « *Fancy Terre* » a également été organisée pour clôturer une année scolaire. En prenant appui sur les aménagements réalisés, le thème de cette fête portait sur l'environnement, l'alimentation équilibrée et le jardinage. Outre un accès donné ponctuellement aux parents lors de festivités organisées par l'école, la direction d'école explique que la plaine ainsi que la cour de récréation sont mises à la disposition de mouvements de jeunesse lors de leurs camps d'été.

Dans cet exemple, les espaces extérieurs sont mis à la disposition de deux types d'utilisateurs (mouvements de jeunesse et parents), en dehors des temps scolaires, et ces utilisateurs n'interviennent pas dans leur gestion et entretien. Les bacs sont gérés par les enseignants et

#### *Ecole 2*

Cette école fondamentale communale a réalisé des plantations au sein de la cour de récréation qui était précédemment entièrement bétonnée. Ainsi, ce sont des arbres et haies qui ont été plantés et des bacs potagers ont été posés sur la cour. La direction d'école explique que ces aménagements profitent aux enfants durant les temps récréatifs ainsi qu'éducatifs.

Le service communal d'accueil extrascolaire est identifié comme un utilisateur de ces espaces en dehors des temps scolaires : il y organise des stages durant les vacances ainsi que les garderies. Des apéros dinatoires, préparés notamment à partir des légumes produits, sont parfois organisés au sein de la cour et la directrice se réjouit de pouvoir dire que les aménagements faits en améliorent considérablement la convivialité.

L'entretien de ces aménagements est assuré par les enfants, accompagnés de leur enseignant(e) durant les heures scolaires. Le service communal des travaux réalise la taille des arbres et les tontes. Durant les vacances, ce sont les enseignants qui assurent l'arrosage des bacs potagers : un enseignant gérant l'arrosage durant une semaine entière. La directrice reconnaît que la nécessité d'un passage régulier durant les vacances représente une contrainte pour l'équipe enseignante étant donné que tous n'habitent pas à proximité de l'école.

### Ecole 3

Cette école fondamentale (communale) dispose d'un jardin de 17 ares à l'arrière de la cour de récréation. Le jardin a été initié il y a plus de quinze ans et complète la cour dont la superficie est de 11 ares. Pour cette école qui accueille près de 240 élèves, c'est donc un peu plus de 11m<sup>2</sup> d'espaces extérieurs qui sont disponibles par enfant. Les aménagements ont été financés par l'école et la commune. On retrouve au sein de ce jardin une zone herbacée, des arbres et arbustes fruitiers, des vivaces (rhubarbe), un espace potager aménagé à partir de bacs surélevés, une zone de compostage partagée et alimentée par l'école et le voisinage, une mare alimentée par un ruisseau, un poulailler, une serre, des canards ainsi qu'un observatoire à oiseaux et insectes (semblable à ceux qui se trouvent au Zwin).

La finalité du jardin est essentiellement pédagogique. Dans ce sens, cet espace se fait appelé « jardin pédagogique ». Les semis se font en classe, sur des bacs surélevés et aménagés sur roulettes. Ce sont les semences récoltées directement au jardin de l'école qui sont utilisées pour les semis. La volonté étant d'augmenter les temps d'accessibilité à ce jardin, certaines zones sont rendues accessibles durant les temps de récréation. Il s'agit de la zone herbacée de 4 ares environ. La mare n'est pas en libre accès et fait partie des zones exclusivement dédiées à un usage pédagogique. Le jardin est accessible sans devoir passer par l'école (sa cour, ses bâtiments). Cette caractéristique est considérée comme une belle facilité pour l'entretien du jardin, que ce soit pour en évacuer les déchets ou apporter des broyats notamment.

Des radis et salades sont cultivés afin que les élèves puissent en profiter avant la fin du mois de juin. Les tomates, concombres et haricots profitent à l'équipe qui entretient le jardin durant l'été. Les oignons et les courges sont transformées en soupe et profitent aux enfants au début de l'automne. Les cultures sont donc réfléchies pour être étalées sur plusieurs mois.

En plus du jardin pédagogique, l'école a créé des parterres rectangulaires selon les préceptes des « incroyables comestibles ». Dans ce sens, ces parterres sont situés à l'avant de l'école, directement accessibles depuis la rue. Sans que des balises aient été posées par l'école, ces parterres mobilisent essentiellement des parents d'élèves. Quelques riverains se sont également greffés au projet. Les enfants n'y ont pas accès durant les temps scolaires. Le compost de l'école y est toutefois valorisé et des échanges de plants et semences s'y font moyennant l'organisation de bourses d'échanges ou de manière moins formelle entre participants.



Le directeur estime que la petite taille de la communauté scolaire facilite l'entraide, la responsabilisation et la flexibilité de chacun de ses membres, et contribue positivement à l'entretien du jardin pédagogique. Les intervenants sont multiples : le service communal prend en charge des tâches bien précises telles que l'élagage des arbres et l'apport de copeaux. Deux « journées vertes » sont organisées chaque année. Elles consistent à faire un appel aux parents pour réaliser de plus gros travaux tels que la réfection des sentiers et la réparation de certains aménagements (poulailler, clôture, ...). Ces journées s'organisent en septembre et en mars et se terminent par un repas où chacun contribue au buffet. Un bénévole vient encore régulièrement entretenir le jardin ainsi qu'une petite équipe composé d'enseignants et parents volontaires qui s'organisent durant l'été pour venir arroser. C'est à ce petit groupe (cinq personnes) que profitent les récoltes estivales.

Au fil des années, le jardin est devenu le noyau central définissant l'identité de l'école : « C'est parce qu'il y a le jardin que les parents inscrivent leurs enfants dans notre école », explique le directeur interrogé.

#### Ecole 4

Ce collège de 750 élèves est implanté au sein d'un vaste domaine étendu sur quelques hectares (environ 3 hectares selon la direction), partagé avec une école fondamentale (sections maternelle et primaire). Ce domaine appartient à un archevêché et l'école en est l'emphytéote. Le parc est constitué d'espaces boisés, d'espaces ouverts (pelouse), d'un large étang et d'un jardin où cohabitent potager, verger et poulailler. Ce jardin a une superficie totale d'environ 20 ares et le potager en occupe approximativement 20%.

Le jardin a été initié et entretenu durant de nombreuses années par la congrégation religieuse. Des aménagements de réfection ont été apportés plus récemment par l'école, dans le cadre de son projet d'établissement « Ecole pour demain »<sup>26</sup>. Cette démarche, initiée en 2017, est une réponse à la préoccupation grandissante des élèves et des enseignants vis-à-vis des enjeux écologiques actuels. Le directeur de l'école explique que l'usage des espaces verts en tant qu'outil pédagogique n'est donc pas imposé mais consiste à répondre à la philosophie attendue par les élèves et l'équipe enseignante. Il explique aussi que l'école s'est donnée les moyens pour porter ce projet d'établissement : deux professeurs sont désignés coordinateurs du projet d'établissement de l'école et l'un d'entre eux joue le rôle de responsable de la gestion pédagogique des espaces verts. Les heures attribuées à la coordination du projet d'établissement représentent 3% des heures du NTPP<sup>27</sup>.

Semis, plantation, arrosage, désherbage, récolte : le jardin (potager/verger/poulailler) est géré et entretenu par les élèves du Collège sous la houlette de différents professeurs et éducateurs volontaires qui génèrent des équipes de suivi. L'entretien se fait durant les temps scolaires. Les parents sont invités à venir désherber le jardin une à deux fois par an. Il arrive que les enfants de sections primaire et maternelle viennent observer cet espace mais ils ne participent ni à son entretien ni à son développement. Les fruits et légumes récoltés sont consommés par les élèves.

Un partenariat avec une association locale, expérimentée en permaculture et maraîchage, permet de veiller à la bonne conduite des travaux au sein du jardin. Cette même association soutient le professeur désigné dans son rôle de responsable et coordinateur de la gestion des espaces verts. Ce dernier, que nous avons pu rencontrer au cours d'une visite du jardin, explique que sa légitimité en tant que coordinateur n'est pas toujours reconnue par ses collègues, et qu'un soutien par un organisme externe permet de renforcer la reconnaissance de ce rôle. L'association organise également des animations destinées aux élèves en lien avec l'évolution du jardin au fil des saisons. Vingt animations ont été organisées tout au long de l'année. Celles-ci sont données dans le cadre des cours de sciences.



La direction nous explique que les espaces boisés ; bois, sous-bois et l'étang sont utilisés comme support d'observation durant les cours de sciences. L'école fait appel à des prestataires de services externes pour entretenir ces espaces.

<sup>26</sup> Plusieurs projets (panneaux PV, zéro déchet, no plastic, jardin) ont été fédérés en un projet d'établissement intitulé « l'école pour demain ». Les panneaux solaires ont été financés par le biais d'un financement participatif (crowdfunding).

<sup>27</sup> Les périodes de coordination pédagogique sont attribuées librement dans le cadre du NTPP/CPU, soit à un membre du personnel nommé/ engagé à titre définitif, à temps plein ou à temps partiel, soit à un membre du personnel désigné/ engagé à titre temporaire, que ce dernier ait ou non déjà été en fonction dans l'établissement ou dans l'enseignement l'année scolaire précédente.

## 2.2. Retour d'expériences de partenaires « Ose le Vert, Recrée ta cour »

Dans le cadre de ses actions d'Education à l'Environnement et à la Nature, la Wallonie soutient les écoles maternelles et primaires au travers des campagnes « Ose le vert, Recrée ta cour » (OLV). Ces campagnes, qui visent à réaménager les espaces extérieurs ou la cour de récréation des écoles pour y apporter plus de biodiversité, de contact avec la nature et de convivialité, sont portées par **Goodplanet Belgium**, en partenariat avec **Natagora**.

Nous avons contacté ces deux associations afin qu'elles partagent leur expertise issue des trois premières éditions déjà portées depuis septembre 2016. Nous avons eu la chance de bénéficier du témoignage d'un agent ayant coordonné les trois éditions précédentes ainsi que d'un sociologue ayant pu apporter son regard avisé sur les dynamiques créées entre acteurs impliqués dans ces projets de verdurisation.

Nos échanges visaient à comprendre la nature et le fonctionnement des dynamiques créées, comprendre quels étaient les facteurs de réussite et d'échec des projets mis en œuvre, les freins rencontrés, apprécier les modalités d'utilisation et d'entretien de ces espaces verts ainsi que l'éventuelle ouverture de ces espaces à d'autres utilisateurs en dehors des temps scolaires. La visée de ces questionnements est celle de la confrontation de réalités de terrain reconnues en matière d'espaces verts en milieu scolaire avec nos hypothèses portant sur les possibles synergies à créer entre écoles et citoyens. La synthèse des témoignages recueillis est structurée dans le tableau suivant.

Un agent de la **Cellule de Sensibilisation à l'Environnement de la DGARNE** a également répondu à nos questions. Cette Cellule intervient comme pouvoir subsidiant d'associations actives en ErE (Education relative à l'Environnement) et fournit aux enseignants et animateurs des outils spécialisés dans ce domaine. Figurant parmi les partenaires des campagnes « Ose le Vert, Recrée ta Cour », les propos tenus par cet agent sont également synthétisés dans le tableau suivant.

Les représentantes de deux associations s'étant investies auprès des écoles dans le cadre de la campagne Wallonie Demain ont également été entendues. Il s'agit des **associations Jardins de Dana asbl** et **Grandeur Nature asbl**. N'ayant pas directement participé aux campagnes OLV, leur témoignage n'a pas été retranscrit dans le tableau suivant mais ont permis d'alimenter le débat.

A PROPOS DE ...	INFORMATIONS ET CONSTATS FACTUELS	INTERPRETATION ET OPINION DES PARTENAIRES
L'ACCOMPAGNEMENT APPORTE PAR LES ASSOCIATIONS	<p>En plus d'une enveloppe d'un montant compris entre 1000 € et 3500 €, chaque école bénéficie de quelques jours d'accompagnement sur le terrain par un coach de l'une des deux associations (3 jours en ce qui concerne l'association Natagora).</p> <p>Les écoles fournissent un premier plan de leur projet. Compte tenu des caractéristiques infrastructurelles de l'école et des besoins entendus, les coaches orientent les aménagements à effectuer. L'accompagnement porte donc sur les aspects techniques des aménagements. Les aspects organisationnels/gestionnels sont peu abordés.</p>	<p>La durée de l'accompagnement ne permet pas de fédérer les différents acteurs qui pourraient/devraient être impliqués dans le projet.</p>
DES AMENAGEMENTS REALISES ET DES FREINS A LA VEGETALISATION DES ESPACES SCOLAIRES	<p>Beaucoup d'écoles ont installé des potagers, et notamment des bacs sur une surface qui est resté bétonnée.</p> <p>Certaines écoles ont planté des arbres, aménagé une mare ou installé une cabane en saule. Des espaces de jeux ont également été créé avec du bois.</p> <p>Certaines écoles ont débétonné des zones pour y replanté des végétaux.</p> <p>En rassemblant toutes les écoles (plus d'une centaine), 1km de haies a été planté durant la dernière édition OLV.</p>	<p>Peu d'écoles ont débétonné leur cour. Les raisons pressenties sont les suivantes : d'une part, l'enveloppe allouée ne permettait pas de financer les coûts qui auraient été engrangés et d'autre part, il n'y avait pas la volonté.</p> <p>Qu'il s'agisse d'une haie, d'un arbre ou d'un parterre, les espaces verts sont dans certains cas perçus comme un empiètement de l'espace de jeu des enfants, notamment lorsqu'ils sont créés au sein de la cour de récréation. Les espaces verts sont parfois perçus comme un frein à la possibilité d'organiser la fancy fair qui nécessite le montage d'un chapiteau.</p> <p>A cela s'ajoute le manque d'adhésion de l'ensemble de la communauté scolaire vis-à-vis des projets de végétalisation : certains y voit davantage les inconvénients que les avantages.</p>

		Enfin, des freins sont encore ressentis selon le réseau (libre ou FWB) auquel s'intègre l'école. Il est plus facile de fédérer le PO lorsque celui-ci est local.
LA MISE EN ŒUVRE DES ESPACES VERTS OLV <sup>28</sup>	<p>De nombreux mouvements participatifs ont contribué à la mise en œuvre des espaces.</p> <p>La mobilisation des parents est plus importante en milieu rural et facilite les aménagements : des parents agriculteurs viennent avec leur matériel agricole pour creuser les mares et y amener de l'eau, fournir des perchettes de saule, de la terre pour les potagers et des ballots de paille.</p> <p>Lorsqu'elles bénéficient d'un bel élan de solidarité via les parents et leur réseau (récupération de bacs et de mobilier, dons de semences, réduction sur du matériel neuf), les écoles n'utilisent pas toujours l'entièreté de l'enveloppe qui était prévue via OLV.</p> <p>Ces dynamiques ne sont bien souvent pas maintenues sur le long terme. Quelques écoles ou associations des parents (les interlocuteurs n'ont pas confirmé) organisent toutefois une « journée ménage » annuelle avec les parents pour réaliser les gros travaux d'entretien de l'espace. Cette journée se termine par un bbc organisé par l'école (ou l'association des parents ?).</p>	<p>La campagne OLV est un véritable levier à la constitution d'un collectif qui se mobilise pour réaliser les aménagements des espaces verts au moment de leur création.</p> <p>L'enjeu serait de pérenniser ces dynamiques initiées.</p>
L'UTILISATION DES ESPACES VERTS OLV	<p>Les espaces verts sont utilisés comme outil pédagogique par les enseignants : la nature est utilisée dans les activités d'apprentissages.</p> <p>Durant les temps récréatifs, les aménagements adaptés favorisent le jeu au contact de la nature.</p>	Parfois, les projets nature permettent d'ouvrir les portes d'un EV qui n'était pas accessible aux enfants jusque-là. Accessibilité rendue possible via des clôtures qui délimitent l'espace ou via la sensibilisation des enseignants qui acceptent que les enfants aillent dans la nature. Tous les enseignants n'acceptent pas ces sorties dans la nature, et

<sup>28</sup> OLV : Espaces verts créés dans le cadre des campagnes 1, 2 et 3 « Ose le Vert, Recrée ta cour ».

	<p>Lorsque l'école a de la place, des zones spécifiquement dédiées à la biodiversité (telle qu'une prairie fleurie) sont parfois créées.</p> <p>Un projet OLV ne porte jamais uniquement sur un objectif « biodiversité ».</p>	<p>pour ceux qui l'acceptent, des conditions doivent encore être propices aux sorties, telles que la météo, la nature du terrain.</p>
<p>L'ENTRETIEN, LA GESTION DES ESPACES VERTS OLV</p>	<p>Les modalités d'entretien et de gestion sont diversifiées et dépendent notamment du réseau d'enseignement : dans certaines écoles, les enseignants, avec leurs élèves, se chargent des tâches d'entretien des espaces, que ce soit un potager, mare, prairie fleurie, taille des arbres. Dans d'autres écoles, cet entretien est pris en charge par des membres du personnel ouvrier de l'école, des sous-traitants ou le personnel ouvrier du service espaces verts communal.</p> <p>Lorsque du personnel ouvrier participe à l'entretien, les soins apportés ne sont pas toujours appropriés (des haies de petits fruitiers ont déjà été fauchées par mégarde).</p> <p>Des citoyens, voisins à l'école, s'impliquent parfois dans l'entretien des espaces créés.</p> <p>Le temps de travail considéré officiellement d'un enseignant correspond aux heures prestées en classe (en ce compris classe dehors). Les heures consacrées par un enseignant à l'entretien des espaces verts avec ses élèves durant les temps scolaires ne peuvent être que limitées.</p> <p>L'entretien des espaces verts est problématique durant les vacances d'été et impacte la pérennisation des projets.</p>	<p>L'entretien des espaces n'est pas toujours reconnu comme étant une activité pédagogique par les enseignants : si des enseignants sont prêts à s'investir dans leur entretien avec les enfants, car ils considèrent que celui-ci représente un intérêt pédagogique pour les élèves, cela n'est pas toujours le cas. L'entretien est alors laissé à la propre motivation/implication personnelle des enseignants.</p> <p>A un <i>entretien</i> présentant un intérêt <i>pédagogique</i> peut s'ajouter un <i>entretien de base</i> selon la propre appréciation des intervenants. La limite entre les deux « types d'entretien » est fine et parfois confuse. Un plan d'entretien devrait permettre de définir clairement la répartition des tâches entre acteurs, compte tenu de leurs compétences, disponibilités et intérêts. Ce plan devrait permettre d'impliquer le personnel d'entretien au moment de la conception du projet et d'évaluer sa motivation.</p> <p>Maintenir un projet de verdurisation scolaire, sans soutien externe à l'école, est un projet compliqué à maintenir sur le long terme car cela nécessite un engagement volontaire des enseignants en dehors des temps scolaires (entretien de base).</p> <p>L'implication d'intervenants extérieurs à l'école est très précieuse dans la réussite des projets et des écoles comprennent l'importance d'aller rechercher ces ressources extérieures.</p>

		Les communes ont encore des réticences à proposer des services aux écoles qui ne font pas partie de leur réseau. Si le service des travaux et le service Espace vert ne sont effectivement pas habilités à s'occuper d'un terrain privé (une école du réseau libre est un terrain privé), les services environnement et ruralité auraient probablement une carte à jouer en matière de conseil et de mise en œuvre de dynamique (à l'instar du CCE : processus participatif spécifiquement dédié aux enfants et où l'ensemble des écoles du territoire est représenté)
L'OUVERTURE DES ESPACES VERTS OLV EN DEHORS DES TEMPS SCOLAIRES	<p>Sur les 412 écoles ayant participé aux campagnes « Ose le vert, recrée ta cour », 5 écoles partageant leurs espaces extérieurs avec d'autres utilisateurs ont pu être identifiées par les partenaires interrogés.</p> <p>Dans ces rares cas, il s'agit de stages organisés durant les vacances ou d'une occupation régulière par des mouvements de jeunesse. Le cas d'une école où le potager est accessible à une association pour personnes âgées est signalé.</p>	L'ouverture des espaces scolaires n'est pas dans les mœurs et serait révélateur du manque de travail collaboratif ressenti par les partenaires.
DES AMENAGEMENTS OLV ET DE LEUR PERENNITE	Les pelouses sont très mal menées et se transforment en « champ de boue » si elles sont piétinées trop souvent (ce qui dépend aussi de la météo). Cela crée des problèmes avec le personnel d'entretien et les parents.	La conception des espaces doit être concertée avec les différents partenaires impliqués, en présentant les avantages et inconvénients de chacun des aménagements.
DES FACTEURS D'INFLUENCE SUR LA PERENNISATION DES PROJET OLV	<p>La pérennisation des projets d'OLV est problématique. Une « action rétroviseur », permettant d'évaluer l'impact de plusieurs critères sur la réussite des projets OLV est en cours<sup>29</sup>.</p> <p>L'entretien de base des espaces verts qui dépend étroitement de la dynamique créée autour du projet en vue de le valoriser est</p>	La réussite d'un projet ne serait pas liée aux facilités d'entretien (en lien avec le type d'aménagement mis en œuvre), mais plutôt à la dynamique créée autour du projet.

<sup>29</sup> Nous invitons les lecteurs intéressés par notre réflexion à considérer les résultats de cette évaluation qui devraient être disponibles après la clôture du travail ici mené.

	<p>déjà identifié comme un frein à la pérennisation des projets OLV. Dans ce sens, il est demandé aux écoles répondant à l'appel à projet de la quatrième édition de présenter dans leur dossier de candidature, un plan de gestion et d'entretien des espaces créés et pour lequel la collaboration avec les encadrants des temps libres est fortement recommandée.</p> <p>Dans certaines écoles où les aménagements ont été très ambitieux, ça fonctionne bien, et la dynamique est là, alors que dans certains cas, un bac potager n'a pas pu être maintenu dans le temps, alors qu'il nécessite peu d'entretien.</p> <p>Des projets portés par un enseignant sont nombreux et ont pour la plupart périclité.</p> <p>S'il arrive que l'association des parents apporte un sacré de pouce au projet, mais il arrive aussi que des parents freinent le projet pour des raisons de sécurité et/ou de propreté. Idem pour le personnel d'entretien parfois impliqué dans les projets.</p>	<p>La multiplicité des acteurs impliqués dans le projet va impacter positivement la dynamique créée.</p> <p>Si la <u>multiplicité des acteurs</u> est jugée comme étant un facteur facilitant, elle n'est toutefois pas garante de réussite/de bon fonctionnement. Ils ont constaté que dans certains cas, la multiplicité des acteurs est là et le projet n'a néanmoins pas fonctionné. Il faut encore qu'il y ait une bonne <u>communication</u> entre les intervenants et que les finalités du projet soient comprises de tous.</p>
<p>DES LIEUX DE RECREATION ET ESPACES EXTERIEURS DE L'ÉCOLE</p>	<p>Ce sont des lieux communs à toute l'école, et donc à toutes les classes.</p> <p>Les enfants y sont surveillés durant les temps de midi et de garderie par les éducateurs/surveillants.</p>	<p>L'aménagement des cours de récréation et espaces extérieurs devrait être un projet d'école et non un projet de classe(s). Il devrait faire l'objet d'un travail collaboratif, mené avec l'ensemble de la communauté scolaire, ainsi qu'avec le personnel encadrant les temps de midi et extra-scolaires.</p> <p>Ce personnel devrait être jugé comme référent des espaces extérieurs occupés durant les temps libres et être concerté dans la conception des espaces extérieurs de l'école.</p>

<p>LA CULTURE COLLABORATIVE EN MILIEU SCOLAIRE</p>	<p>Une analyse a été menée au sein des écoles afin d'évaluer l'impact des projets OLV sur les pratiques professionnelles des enseignants, celles du personnel extrascolaire et sur les collaborations entre ces acteurs. Il en ressort que les enseignants, entre eux, ainsi qu'avec le personnel extrascolaire ne collaborent pas ou très peu au travers des espaces verts créés.</p>	<p>La mise en œuvre de pratiques collaboratives n'est ni spontanée, ni (fréquemment) expérimentée en milieu scolaire.</p> <p>L'appropriation d'une zone extérieure par un collectif citoyen nécessiterait au préalable l'adhésion de l'équipe enseignante et encadrante et un travail de co-construction du projet par la suite, avec l'ensemble de la communauté scolaire et extrascolaire.</p>
<p>L'USAGE D'ESPACES VERTS SITUÉS EN DEHORS DE L'ENCEINTE SCOLAIRE</p>	<p>Des <u>terrains contigus</u> aux écoles ont déjà été aménagés dans le cadre des précédentes campagnes OLV. Lorsque l'école n'est pas propriétaire du terrain, une convention d'occupation est signée avec le propriétaire pour une durée de 5 ans généralement. Ces espaces verts, situés à côté de la cour de récréation sont ouverts uniquement quand il fait beau ou pour un usage pédagogique.</p> <p>La quatrième édition OLV tente de renforcer l'usage d'espaces verts non contigus à l'école en rendant des subsides accessibles à l'aménagement de ces espaces. Ces espaces ne seront pas prévus pour des temps récréatifs mais pour y faire classe dehors.</p>	
<p>L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS (NON CONTIGUS) AMÉNAGÉS DANS LE CADRE OLV<sup>30</sup></p>	<p>Ce point fait l'objet d'un critère renforcé de sélection des candidats : les écoles devront expliquer comment elles prévoient d'entretenir les espaces verts créés via OLV.</p>	<p>Un travail de lobbying est nécessaire pour faire évoluer les projets. Les enseignants ne devraient pas être les seuls gestionnaires responsables des espaces verts qu'ils utilisent en tant qu'outil pédagogique. Ainsi, c'est l'ensemble des utilisateurs (scolaires et extrascolaires) des espaces qui devraient être impliqués dans le projet, depuis sa réflexion jusqu'à son utilisation.</p>

<sup>30</sup> OLV4 : Espaces verts qui seront aménagés/créés dans le cadre de la quatrième campagne « Ose le Vert, Recrée ta cour » qui a été lancée en mai 2021.

### 3. Description des projets collectifs sondés

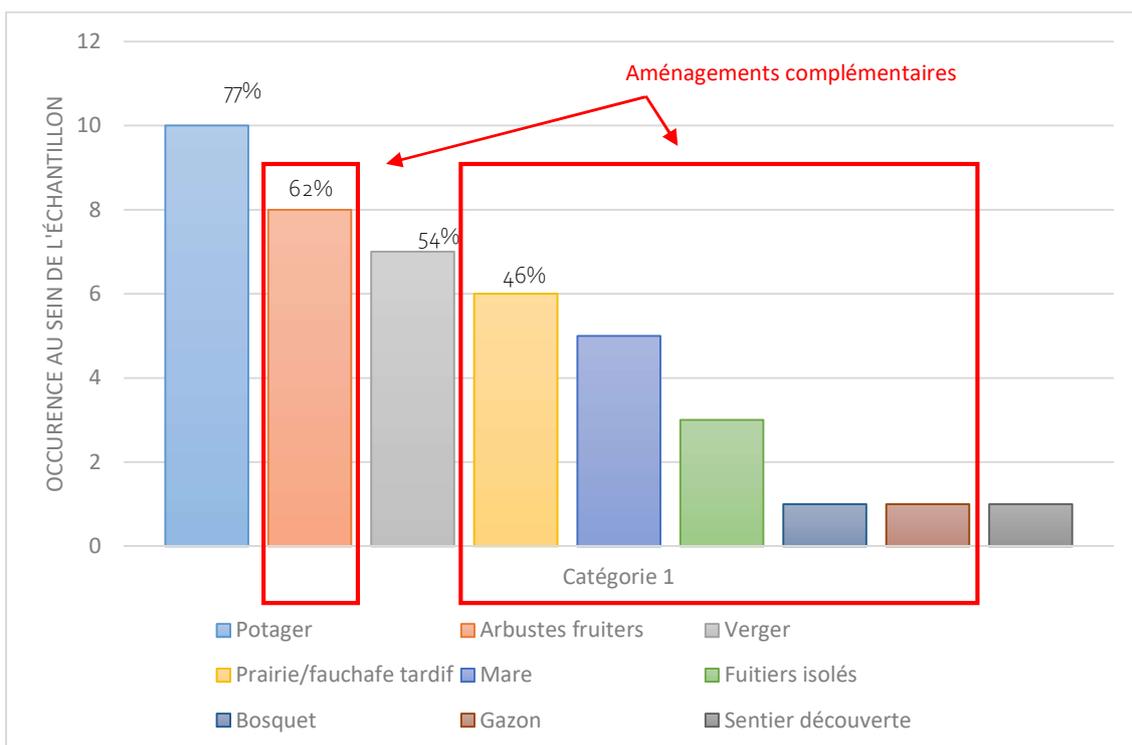
Cette troisième partie présente les caractéristiques générales des treize collectifs étudiés. L'objectif est de présenter des aménagements qui ont été créés et se gèrent collectivement, la manière dont les projets et les collectifs se sont formés, les enjeux poursuivis ainsi que les modalités de gouvernance qui sont appliquées. D'autres éléments, pouvant être utilisés comme sources d'inspiration pour de futurs projets sont encore présentés dans cette partie. Il s'agit notamment de certaines caractéristiques des espaces qui sont appréciées par les collectifs, des éléments facilitant la construction des projets ainsi que des exemples d'implication des enfants dans les projets.

#### 3.1. Types d'aménagements créés et gérés dans les espaces verts collectifs

Les projets représentés ont pour la plupart été initié entre 2019 et 2020 (8 cas). Quatre projets ont été lancés entre 2017 et 2018 et un projet a été initié en 2006. De nouveaux aménagements font évoluer régulièrement les espaces.

Le graphique ci-dessous présente l'occurrence des différents types d'aménagements observés dans notre échantillon d'espaces verts créés et gérés par des collectifs citoyens. On constate que l'activité maraîchère (potager) est souvent présente dans les projets sondés (n=10/13). Bien souvent, cette activité cohabite avec des arbustes fruitiers (n=8/13), dont la quantité et la diversité varie fortement d'un projet à l'autre.

Figure 5 : Types d'aménagements créés et gérés par des collectifs citoyens (n=13 espaces verts).



Les arbres fruitiers sont également bien représentés au sein des espaces verts collectifs. Alignés et regroupés, ils constituent un verger allant de 20 à 200 pieds (n=7/13) et plus rarement, ils sont dispersés au sein de l'espace vert (n=3/13). Dans ce deuxième cas, certains interlocuteurs expliquent que la cohabitation étroite des arbres avec le potager résulte d'une volonté d'aménager l'espace en forêt-jardin. Dans seulement deux cas, un verger est l'aménagement prédominant de l'espace vert.

Ainsi, ce sont donc principalement des potagers et vergers collectifs qui ont fait l'objet de notre analyse. Si ce constat peut laisser supposer qu'un biais soit introduit dans les résultats compte tenu d'une surreprésentation de ces types d'espaces dans notre échantillon, notons que cela ne dénote pas avec ce qui semble se retrouver le plus couramment sur le terrain en matière d'espaces verts communautaires *créés et gérés*<sup>31</sup> par des citoyens. En parcourant le guide de Bruxelles Environnement qui reprend cinquante paysages citoyens de Bruxelles et qui précise notamment pour chacun de ces projets le type d'espace, son usage et son fonctionnement, nous avons constaté que lorsqu'il s'agit d'espaces verts où les végétaux sont plantés et entretenus par un collectif, il s'agit aussi principalement de potagers ou de vergers.

Des zones à fauchage tardif où sont parfois plantées des prairies fleuries sont également gérées par des collectifs. Haies, mare et zone de tisanerie sont d'autres éléments retrouvés et cogérés au sein de quelques espaces verts collectifs. Plus rarement, une zone de culture céréalière, un espace couvert de gazon ou un bosquet sont gérés par le collectif. S'il arrive que du gazon soit entretenu pour y accueillir des groupes lors d'animations organisées au sein de l'espace, ce type d'aménagement reste très marginal et certains interlocuteurs estiment qu'un gazon régulièrement tondu n'est pas plus écologique qu'une surface bétonnée. Des équipements, tels que poulailler(s), ruche(s), bac(s) à compost, serre et observatoire(s), viennent parfois agrémenter les espaces.

Le projet d'un collectif consiste à avoir créer un sentier découverte de plantes comestibles dont les bienfaits sont mis à l'honneur : plantes médicinales et aromates. Enfin, un collectif verdurise des espaces urbains dénués de végétaux, en ce compris des espaces scolaires, en y plantant arbres, arbustes, et/ou vivaces. Les aménagements faits restent de taille restreinte et leur entretien revient au propriétaire de la parcelle où sont plantés les végétaux. Etant donné que la gestion de l'espace n'est pas assurée par le collectif, ce type d'espaces verts n'est pas représenté dans la figure 3.

Les coordinateurs nous expliquent que les aménagements et leur diversité dépendent de multiples paramètres : finalités recherchées par le collectif, superficie disponible, aménagements préexistants et nature du sol. La disponibilité des membres du collectif et le temps qu'ils souhaitent consacrer au projet sont d'autres paramètres qui influencent les aménagements créés. Plusieurs coordinateurs soulignent la gestion très régulière que nécessite la tenue d'un potager, ce qui justifie parfois qu'il ne soit pas représenté au sein de l'espace collectif.

### *Les végétaux choisis*

Fruitiers à basses, moyennes ou hautes tiges : aucun n'est oublié et les trois strates se retrouvent parfois au sein d'un même verger collectif. Les hautes tiges permettent parfois de faire pâturer du bétail (moutons de Soay appréciés car ils perdent leur laine eux-mêmes), mais le plus souvent, la zone au sol est réservée à du fauchage tardif. Pommiers et cerisiers sont souvent cités, et noyers et noisetiers figurent aussi parmi les arbres plantés.

Les espèces choisies pour composer les haies plantées sont indigènes et souvent mellifères. Des plantes auxiliaires sont parfois privilégiées pour protéger les cultures, aider les plantes voisines à mieux se développer ou favoriser la venue des prédateurs naturels qui contribuent à la lutte biologique en éloignant ou neutralisant les parasites, ravageurs ou certaines maladies.

Les collectifs veillent à maximiser la diversité des végétaux plantés au sein de leur espace et privilégient certaines essences pour leur résistance à la sécheresse. Au vu de l'évolution du climat, des plantes plus exotiques telles que le figuier et le kiwi sont parfois cultivés, mais la part belle est laissée aux plantes indigènes.

Il arrive qu'un recensement des végétaux déjà présents au sein de l'espace soit effectué afin de veiller à la complémentarité des plantes ajoutées mais aussi afin de donner une indication quant à la nature du sol. Selon l'historique de la parcelle où s'implante le projet, certains collectifs mènent une étude de sol afin de s'assurer que le sol n'est pas pollué.

---

<sup>31</sup> On constate dans ce guide que lorsque l'espace vert est destiné à la détente ou à accueillir des événements tels que de fêtes de quartier, des petits concerts ou autres événements culturels, le processus participatif est alors reconnu comme étant *porteur de l'animation* de l'espace, sans qu'il intervienne dans sa création et son entretien. Nous distinguons ainsi deux groupes de collectifs selon leur finalité : d'une part des collectifs créateurs et gestionnaires d'entretien d'espaces verts et d'autre part, des collectifs porteurs d'animation de ces espaces.

## *Des caractéristiques et aménagements de l'espace vert appréciés des collectifs*

Nous avons interrogé les coordinateurs quant aux aménagements et caractéristiques de l'espace qu'ils appréciaient plus particulièrement. Voici ce qui en ressort :

- Proximité de l'espace au domicile : ce critère est surtout annoncé lorsqu'il s'agit d'un potager et semble être un critère prédominant au vue de sa représentativité dans les témoignages recueillis. Pour certains, leur implication dans un projet communautaire ne serait pas possible si l'espace n'était pas attenant à leur logement. Ils expliquent qu'il est essentiel qu'ils puissent se rendre rapidement, à pied, au sein de l'espace. Pour d'autres, il est même nécessaire que ce projet fasse partie intégrante de leur domicile. Ils expliquent que la proximité physique d'un potager ne suffirait pas à leur implication, si celui-ci nécessitait une sortie de l'enceinte domiciliaire. Si l'espace créé est un verger, les coordinateurs expliquent que ce critère de proximité est moins restrictif car un verger nécessite un suivi moins régulier qu'un potager.
- Espace clôturé : protection contre les vols et vandalisme ;
- Accessibilité de l'espace aux dépôts de broyats<sup>32</sup> ;
- Accessibilité des parcelles cultivées aux brouettes ;
- La possibilité de récupérer des eaux de pluie (nécessité de toitures avoisinantes). Des aménagements sont faits pour récupérer les eaux des serres, des abris ou pavillons construits au sein de l'espace.

*« La récupération des eaux de pluie nous permet d'être plus indépendants vis-à-vis du prix de l'eau. On construit des oyats afin d'arroser moins ».*

---

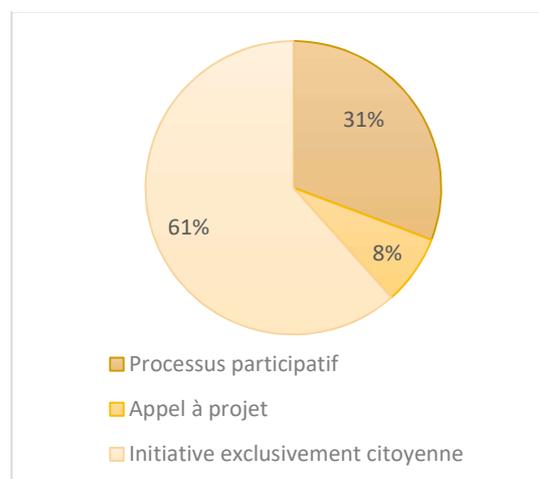
<sup>32</sup> A titre d'exemple, un coordinateur nous explique que 8 m<sup>3</sup> de mulch sont utilisés pour pailler un potager de 4 ares.

### 3.2. Initiation et implantation des projets

#### Initiation du projet

Trois modes d'initiation des espaces verts collectifs sont représentés au sein de l'échantillon. Dans environ un tiers des cas (31%), l'idée de concevoir un espace vert collectif a été initiée via un processus participatif (BiodiverCité, PCDR, budget participatif) et le projet a bénéficié d'un soutien de la commune ou d'une association locale. Plus largement (61% des cas), ce sont exclusivement des citoyens qui initient le projet. Dans un cas, c'est l'administration Bruxelles-Environnement qui a lancé un appel à projet. Dans ce dernier cas, un noyau de trois personnes se crée et constitue rapidement une asbl en vue de répondre au critère d'éligibilité de l'appel. Cet appel, financé par les fonds FEDER, s'inscrivait dans le programme Boerenbrusselspaysans qui a pour ambition de susciter la transition de la Région de Bruxelles-Capitale vers des systèmes alimentaires durables en rendant les propriétés communales et régionales accessibles. Les bases du projet ont donc été balisées par un organisme externe, mais le dossier de candidature a été élaboré par les trois protagonistes. Pour les autres cas étudiés, la constitution du collectif en association, coopérative ou fondation s'est faite *a posteriori* de la prise de décision de lancer le projet.

Figure 6 : Distribution des modes d'initiation des collectifs au sein de l'échantillon (n =13)



#### Éléments moteurs

Les éléments moteurs, participant au lancement d'un projet d'espace vert communautaire peuvent être multiples. Il y a tout d'abord les facteurs internes au groupe et aux membres qui le composent : une volonté commune, forte et partagée de s'investir dans un projet qui vise à répondre aux enjeux environnementaux tels que la préservation de la biodiversité et des terres non artificialisées est très prégnante. Dans certains cas, c'est un sentiment d'urgence à se préparer à l'effondrement du système qui contribue au lancement du mouvement. L'espace vert est alors considéré comme un outil de résilience à apprivoiser en prévision d'une crise future.

Des éléments externes au collectif viennent s'ajouter en tant qu'élément fédérateur et catalyseur du projet : la mise à disposition d'une terre, moyennant un appel à projet ou une mise en vente, pour autant que la terre réponde à certains critères recherchés par les protagonistes en matière de superficie, d'accessibilité (à un pôle urbain, au domicile des membres du collectif ou à un autre projet en accord avec celui du collectif). En effet, lorsqu'on leur pose la question suivante « quels sont les éléments à l'origine de la constitution du collectif », voici les réponses reçues :

- La mise en vente d'une parcelle agricole et la crainte des riverains de voir celle-ci passer en zone à bâtir les à pousser à se mobiliser pour l'acquérir ensemble. Cette parcelle, c'est une parcelle que des citoyens « connaissent », c'est celle qui avoisine la parcelle maraîchère où ils viennent chercher leur panier chaque semaine. Sollicitée par le collectif en formation, la coopérative TEV a accepté de soutenir cet investissement citoyen de taille. Au moment de la vente de ce terrain, un maraîcher y est déjà installé. La volonté des riverains de préserver la dynamique locale déjà implémentée par le biais de l'auto-cueillette et du ramassage hebdomadaire de leurs commandes a renforcé leur motivation.
- La mise en vente d'un ancien site industriel dont la superficie permettait d'accueillir le projet de création d'un éco-village, lieu d'émergence citoyenne, à proximité d'un pôle urbain.
- La mise à disposition du terrain par un particulier qui en informe l'un des membres du collectif. La taille du terrain (80 ares) et le fait qu'il soit situé en zone péri-urbaine, à proximité du domicile des protagonistes a facilité le projet.
- La mise à disposition d'un terrain par un particulier et sa volonté d'y lancer un éco-habitat groupé : lancement de sa recherche pour constituer un collectif, visible sur la plateforme Habitat & Participation.

- La mise à disposition d'un terrain par une association moyennant un appel à projet : le collectif s'est créé pour y répondre.

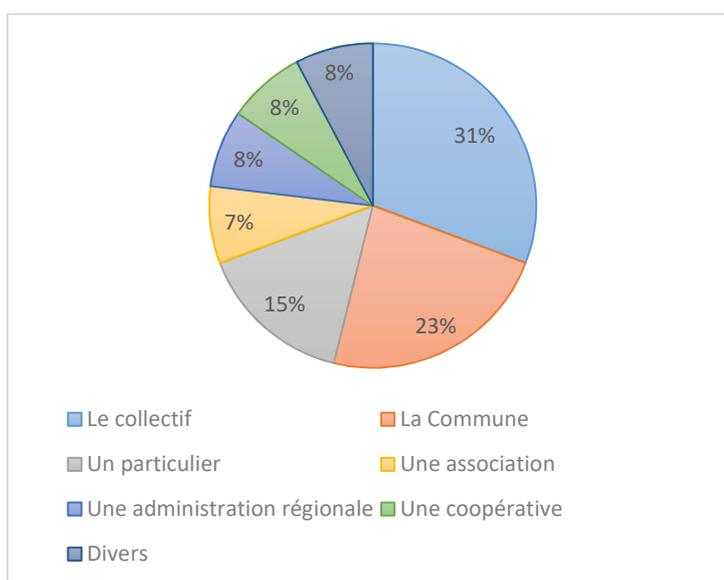
D'autres éléments peuvent encore jouer le rôle de mobilisateur : pour un intervenant, c'est la perspective que la portée de projets de végétalisation est possible et plus rapide ensemble, pour un autre : c'est le fait de constater le manque de suivi dans l'entretien de certains aménagements communaux.

### *Qui sont les propriétaires des terrains où s'ancrent des projets communautaires ?*

On l'a vu, la disponibilité d'un terrain est un élément indispensable au lancement du projet. Dans certains projets, le terrain est l'élément déclencheur : c'est parce qu'il est libre, moyennant sa mise à disposition par une institution ou un particulier, qu'un groupe se forme et lance un projet.

31% des espaces verts représentés dans l'échantillon se créent sur un terrain dont le collectif (n=4) est propriétaire. Dans ces cas-là, le collectif s'inscrit toujours dans une dynamique plus large d'habitat groupé. Les interlocuteurs expriment leur volonté à financer collectivement la terre qu'ils reconnaissent en tant que bien commun. Lorsque le collectif est propriétaire du terrain, on peut constater qu'il se constitue en asbl ou en coopérative (3 cas sur 4), qui selon ses statuts, se veut ouverte et destinée également à de l'animation, de la sensibilisation et de la cohésion sociale.

Figure 7 : Distribution des collectifs selon le propriétaire de la terre (n=13).



A propos de l'espace vert appartenant à une coopérative citoyenne, son achat a été initié par deux intervenants. Initialement, une offre d'achat a été signée entre eux et les vendeurs. La création de la coopérative s'est faite dans un second temps et l'appel

aux coopérateurs a été lancé rapidement, de sorte qu'ils soient environ 25 coopérateurs au moment de la signature du compromis de vente. Des coopérateurs sont encore venus agrandir le groupe jusqu'à la signature de l'acte authentique. En quelques mois, le collectif s'est constitué alors que seules les finalités globales du projet étaient annoncées.

23% des espaces verts gérés par des citoyens prennent vie sur une propriété communale. Un collectif plante des végétaux sur des terrains communaux ainsi que sur des terrains appartenant à des écoles ou à des associations en milieu urbain (« divers » dans la figure 4). L'idée de base de ce collectif est de planter arbres et arbustes là où il n'y en a pas. Le coordinateur de ce collectif nous explique que le projet de verdurisation est tout d'abord soumis au propriétaire du terrain et que le collectif se charge des plantations après que le propriétaire ait donné son approbation. Le projet de base se veut volontairement assez simple, afin de ne pas y avoir consacré trop de temps en cas de refus mais aussi afin de ne pas effrayer le propriétaire du terrain par un projet qui pourrait être jugé trop ambitieux. Selon l'engouement du propriétaire, le projet est complexifié en tenant compte de ses commentaires.

Dans deux cas, le terrain appartient à un particulier. Celui-ci est actif ou pas au sein du groupe. Dans les autres cas, le propriétaire est tantôt une coopérative (Terre en Vue), tantôt une administration régionale (Bruxelles Environnement) ou une association locale (non définie). A propos du terrain appartenant à la coopérative Terre-en-vue, ce terrain agricole de 2ha était convoité par des candidats bâtisseurs. Craignant de voir cette terre agricole passer en zone à bâtir, un collectif citoyen s'est formé pour acquérir la parcelle. L'engouement citoyen et les moyens financiers étaient tels que la Coopérative Terre-en-vue s'est impliquée dans le projet pour soutenir l'achat de la parcelle.

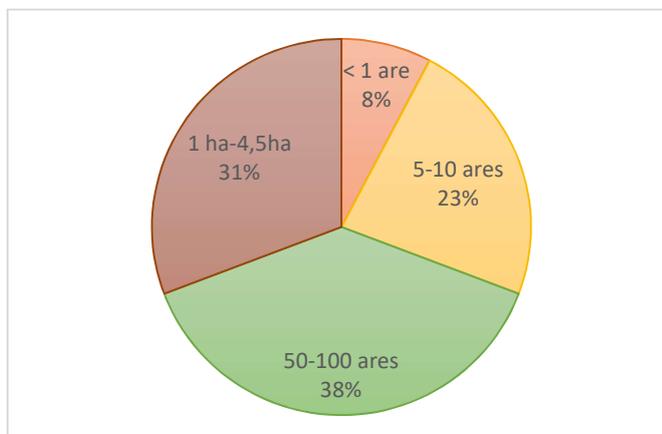
Lorsque le collectif occupe un terrain qui ne lui appartient pas, une convention d'occupation du terrain est bien souvent signée et renouvelée tous les cinq ans.

### *Quels sont ces terrains occupés ?*

Les terrains valorisés ont des historiques divers. Il peut s'agir d'une ancienne zone industrielle où des bâtiments peuvent être réaffectés pour héberger différents projets du collectif, d'un terrain scolaire devenu inoccupé, d'un parc ou d'un jardin déjà plus ou moins aménagé, d'un champ cultivé, d'une prairie où sont parfois déjà plantés des arbres fruitiers ou d'un ancien terrain de football.

La surface occupée par les collectifs varie beaucoup. Le plus petit espace a une superficie de 100 m<sup>2</sup> environ alors que le plus grand a une superficie de 4.5 hectares. La figure ci-jointe présente la distribution des collectifs sondés selon la taille de l'espace vert occupé.

Figure 8 : Distribution des collectifs selon la taille de l'espace vert occupé (n=13).



### *Éléments facilitateurs*

Nous avons interrogé les interlocuteurs quant aux éléments leur semblant ayant facilité leur projet. Voici ce qui en ressort :

- Les compétences retrouvées au sein du collectif : formateur en agroécologie, accompagnateur de collectifs dans la création de potagers, animateur, maraîcher, etc. ;
- La parcelle était déjà aménagée : des arbres fruitiers y étaient déjà plantés ;
- Leur statut citoyen, les portées environnementale et sociale qui ont plu aux vendeurs du terrain et facilité les négociations lors de l'achat ;
- Le terrain a été concédé à titre gracieux ;
- Le soutien financier reçu via l'outil BiodiverCité (anciennement PCND) et l'ouverture de son réseau au collectif ;
- Un projet de déboisement pour aménager un projet privé a fait grand bruit au niveau de la communauté citoyenne et a impacté sa mobilisation pour participer à des projets de végétalisation au sein de la commune.

### 3.3. Finalités des projets

Les finalités du projet sont définies par les initiateurs et membres fondateurs qui décident de lancer le projet communautaire. Dans tous les cas, celles-ci sont multiples. Elles répondent toujours à des enjeux sociaux, des enjeux environnementaux et plus rarement à des enjeux économiques. Nous avons demandé aux personnes interviewées de les citer, sans les classer par ordre de priorité. Voici ce qui a été cité :

- ✓ Produire ses propres fruits et légumes pour profiter d'une alimentation saine et variée. Certains visent l'autonomie alimentaire en vue de préparer leur propre résilience ;
- ✓ Protéger et favoriser la biodiversité en lui offrant un environnement sain et adapté ;
- ✓ Sensibiliser à la production locale et respectueuse de l'environnement, aux espèces locales, à l'alimentation saine ;
- ✓ Inciter l'autonomie alimentaire : constitution d'une grainothèque et partage de semences ;
- ✓ Eduquer au compostage, aux principes d'agroécologie, aux propriétés médicinales des plantes ;
- ✓ Stimuler la rencontre entre habitants du quartier, favoriser la cohésion sociale, le partage de connaissances et de savoir-faire ;
- ✓ Améliorer la convivialité et la qualité du cadre de vie, porter un projet qui fait du bien à la ville et à sa population ;
- ✓ Valoriser une terre acquise pour la préserver de l'urbanisation ;
- ✓ Permettre l'expérimentation et l'inclusion sociale ;
- ✓ Stimuler la responsabilisation citoyenne, insuffler une mobilisation politique : un interlocuteur explique qu'en plantant sans autorisation les arbres fruitiers et la prairie fleurie sur un terrain communal, l'objectif était de prendre position dans le contexte des manifestations pour le climat.

*« La force de bascule du citoyen est réelle. Mobilisés ensemble, les citoyens sont un véritable levier politique ».*

Des objectifs plus individuels tels que se ressourcer en plein air, être en contact avec la nature, rencontrer d'autres personnes, briser la solitude, apprendre et exprimer sa créativité sont également cités. Les objectifs du projet sont toutefois à dissocier des motivations personnelles qui vont variées d'un individu à l'autre.

Un des coordinateurs explique que le collectif se fixe des objectifs SMART et qu'il envisage entreprendre progressivement des actions plus ambitieuses.

Au sein de l'échantillon sondé, on différencie des espaces communautaires exclusivement occupés par le collectif (n = 2 collectifs), des espaces communautaires qui se veulent être ouverts sur le quartier et accessibles aux visiteurs (n = 11 collectifs). Au sein de ce deuxième type d'espace, au-delà des activités de développement et d'entretien des espaces verts menées collectivement et visant à produire des fruits et légumes (semis, plantation, arrosage, élagage, fauchage, compostage, etc.), d'autres activités bénévoles sont proposées selon les finalités visées par le collectif.

Ainsi, un collectif organise des séances de sensibilisation et d'information sur l'alimentation durable et la permaculture au sein même de l'espace (une zone d'herbe avoisine le potager et peut accueillir une quinzaine de visiteurs). Un autre groupe propose à l'école voisine de venir visiter le jardin : des visites hebdomadaires sont proposées (1h/semaine par classe), l'objectif étant de sensibiliser les enfants à la biodiversité. Les fruits du verger sont alors offerts occasionnellement aux enfants. Des démonstrations de pratiques respectant les principes de la permaculture, de taille des arbres, de méthodes préventives contre les maladies sont organisées bénévolement au sein d'un autre espace vert communautaire, par un membre du collectif passionné et motivé de partager ses connaissances.

Au-delà d'être un lieu de production et d'éducation, les espaces verts prévoient parfois des zones expressément destinées aux rencontres, à la convivialité et au partage. Ainsi, un collectif a aménagé une agora et projette d'y organiser des bourses d'échange (notamment de semences) ainsi que des événements culturels de petite taille, animés par des artistes et musiciens locaux, et qui seraient ouverts aux membres du collectif ainsi qu'aux habitants du quartier. Lieu d'animation, cette agora est délimitée par des arbustes et arbres indigènes, de fruitiers haute tige et avoisine une prairie fleurie. Il est prévu qu'elle soit équipée de mobilier fabriqué dans le cadre de chantiers participatifs et à partir de matériel récupéré. La distribution de semis et de semences fait l'objet des activités

principales d'un autre collectif. Animation musicale acoustique, bar et dégustation de légumes et fleurs sont organisés sur un autre espace communautaire.

Afin de favoriser la biodiversité tout en (r)éveillant la responsabilisation citoyenne, un collectif explique que les végétaux plantés par le collectif, au sein du village, sont choisis après que les résidents des propriétés abordant ces plantations aient été consultés. Ainsi, le collectif apprécie préalablement les préférences de chaque résident et leur intérêt à se responsabiliser et à participer à l'entretien de ces plantations. A ce jour, les végétaux plantés sont des arbres, arbustes et plate-bande fleurie. Plus tard, ce même collectif souhaiterait pouvoir initier un mouvement « d'incroyables comestibles » au sein du village, cultivés par des volontaires qu'il souhaite voir de plus en plus nombreux.

### *Création d'emploi et soutien à l'emploi*

Quelques groupes visent la création d'emplois (3 cas sur les 13). Le développement de l'activité économique porte alors sur la production et la vente de denrées alimentaires et/ou sur l'accueil, l'animation et la formation qui prennent appui dans certaines zones de l'espace vert. Les fruits et légumes produits sont vendus via une épicerie collaborative ou par le biais de l'auto-cueillette pratiquée par les clients. L'aspect éducatif est développé par la proposition de formations spécifiques (apprentissage aux cultures délicates) ou par des services diversifiés (animations pédagogiques, stages pour enfants, organisation d'évènement (teambulding, anniversaire), visites guidées, formations (cuisine immersive, lacto-fermentation, techniques de compostage, permaculture). L'un de ces collectifs s'inscrit dans le projet pilote d'agriculture périurbaine en Région de Bruxelles-Capitale dont l'objectif est notamment d'approvisionner la Région en produits fermiers respectueux de l'environnement via des circuits courts. Un partenariat avec des universités vise à renforcer le projet et renforcer son expansion et sa reproductibilité.

Ces trois groupes se sont tous donnés une structure juridique : deux asbl, et un mouvement organisé en aisbl et Fondation. Les coordinateurs de ces trois mouvements expliquent que l'objectif n'est pas de développer une entreprise florissante mais de pouvoir financier l'emploi des maraîchers et/ou formateurs investis. Ces collectifs qui se professionnalisent progressivement génèrent d'autres mobilisations citoyennes, qui restent bénévoles, au travers de chantiers participatifs qu'ils organisent.

*« Bénévolement, on a nos limites. On essaie de professionnaliser le projet, de faire en sorte de créer des emplois à partir de nos activités pour le pérenniser ».*

Deux autres collectifs ont également une visée économique : l'un d'eux vise à soutenir le développement d'activités artisanales (menuiserie), artistiques et de services de proximité en mettant des locaux, implantés sur le site, à la disposition d'artisans et d'artistes moyennant un loyer très modéré, le second revend une partie de sa production afin de refinancer les dépenses utiles à leur fonctionnement.

### 3.4. Participation des enfants

#### *Participation à la création et à la gestion de l'espace*

Parmi les projets étudiés, quatre d'entre eux (soit un peu plus 30%) incluent actuellement les enfants dans la création, le développement et/ou l'entretien de l'espace vert.

Un collectif, dont la principale finalité est l'éducation et la sensibilisation à l'agro-bio-culture, considère que les enfants sont une belle porte d'entrée pour sensibiliser la société à la préservation de la biodiversité et au respect de l'environnement. L'ouverture de l'espace aux enfants est donc à la base du projet et plusieurs de leurs actions sont destinées aux enfants. Ainsi, pour la plantation d'arbustes constituant une haie et celle de petits fruitiers, des membres du collectif avaient préalablement creusé les trous et les enfants sont venus par la suite, accompagnés de leur enseignant, mettre les plants en terre. Plus tard, ils reviennent durant les heures d'école afin d'observer l'évolution des végétaux. Notre interlocuteur nous raconte aussi qu'il n'est pas rare que des enfants reviennent visiter le jardin avec leurs proches, avec le plaisir de pouvoir leur montrer les arbres plantés par leurs soins. Les enfants interviennent également au cours de chantiers participatifs, accompagnés de leurs parents.

*« Il n'est pas rare que des enfants reviennent accompagner de leurs parents ou grands-parents, fiers de montrer les arbres qu'ils ont planté avec l'école ».*

Ce même collectif prévoit prochainement la construction d'un pavillon écologique expressément conçu afin d'accueillir des groupes d'écoliers, accompagnés de leur enseignant, pour y passer une journée de « dépaysement nature ». Le pavillon d'observation serait mis à la disposition des écoles implantées au sein de la commune, ainsi qu'à tout autre visiteur qui en ferait la demande. Autonome en énergie et en eau, il serait construit à partir d'un container maritime dont les parois seraient remplacées par des vitrages afin que la faune et flore puissent être observées. Afin d'améliorer la qualité de cette expérience, du mobilier serait prévu pour que les enfants soient confortablement installés lors de leur visite. Ce projet figure dans le lot 2 du PCDR en cours de validité de la commune.

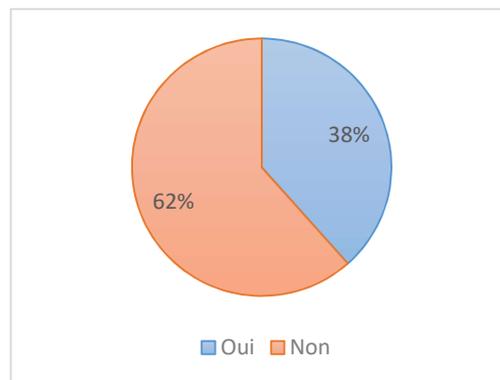
Un autre coordinateur présente leur potager comme étant l'un des volets d'un projet plus large de quartier en transition. Au-delà d'un accès aux membres du collectif, le potager est rendu accessible à des jeunes en décrochage social qui viennent travailler au potager, encadrés par une structure de services d'aides aux jeunes et aux familles. Défrichage, plantation et entretien sont des activités menées par ces jeunes. Le coordinateur nous explique que les objectifs visés sont de leur donner la possibilité d'exercer leur citoyenneté et de leur offrir une expérience et un capital de rencontres qui les aident à poursuivre leur propre itinéraire. Le collectif projette de renforcer le lien entre ces jeunes et les activités d'artisanat qui sont encore en phase de réflexion et qui font l'objet d'un autre volet du projet d'éco-quartier : l'ambition est de proposer des lieux d'hébergements accessibles à des artisans qui trouvent difficilement des locations adaptées à leurs moyens.

Le coordinateur nous explique également que les membres du collectif tentent d'impliquer leurs propres enfants dans la conception de leurs espaces verts. Pour ce faire, ils leur demande de proposer différents projets d'aménagements, sous forme de maquettes, avec l'aide de parents expérimentés (un architecte participe au mouvement). En outre, le collectif héberge une association au sein des bâtiments implantés sur le site (ancienne ZACC). Celle-ci qui propose des ateliers créatifs aux enfants en s'inspirant de la nature. Ainsi, l'espace vert communautaire jouxtant ces bâtiments, est utilisé comme support créatif, les œuvres sont parfois pendues aux arbres et des matériaux récupérés dans la nature sont à la base d'autres créations.

Plus d'un coordinateur sur trois est régulièrement sollicité par des écoles afin d'accueillir des groupes d'enfants au sein de leur espace vert collectif (figure 9).

L'un d'entre eux explique qu'un des bénévoles du groupe organise des séances d'informations en classe sur les semis. Après ces séances théoriques, des groupes d'écoliers se rendent au sein de l'espace vert collectif pour y réaliser des semis, en pot et en pleine terre. Les premiers soins sont ensuite apportés par le collectif et les enfants reviennent observer régulièrement l'évolution de leurs plantes qu'ils récupèrent après quelques semaines. Ce même collectif accueille également des adolescents de Maisons de jeunes, des jeunes encadrés par une IPPJ et des jeunes stagiaires en apprentissage dans le cadre de chantiers participatifs organisés. Notre interlocuteur nous explique qu'aucun public jeune n'est ciblé en particulier.

Figure 9 : Distribution des répondants à la question suivante : « Des écoles se manifestent-elles pour participer au projet porté par le collectif ? »



Un autre espace vert est régulièrement occupé par une école, sans que le collectif soit nécessairement présent simultanément. Par exemple, il arrive que les enfants fassent leur semis dans la serre partagée avec le collectif. L'espace vert est également utilisé comme espace de jeux de pistes et de découvertes nature organisés par l'école, qui se fait alors accompagnée par un guide nature/animateur expérimenté. Notre interlocuteur explique que la parcelle où prend vie le projet collectif appartient à la commune et c'est également la commune qui est le pouvoir organisateur de l'école. Dans cet exemple, le pouvoir local contribue très clairement à la coopération entre le collectif et l'école.

Un autre interlocuteur nous explique qu'il s'est impliqué bénévolement, plusieurs années, pour répondre aux nombreuses demandes des écoles primaires et secondaires pour passer une journée sur le site et y découvrir en pratique le cycle alimentaire : compostage, maraîchage, atelier cuisine et re-compostage. Une petite participation était alors demandée aux écoles afin de contribuer aux frais de fonctionnement. Depuis peu, le collectif (constitué en asbl) bénéficie de subsides de la COCOF qui permettent de financer un ETP. Notre interlocuteur explique qu'il y a une forte demande des écoles à découvrir les activités Nature proposées dans le quartier, et que cette demande est croissante.

*« Les écoles n'ont pas toujours les budgets pour financer une journée d'animation. On a beaucoup de demandes des écoles, mais bénévolement, on a nos limites ».*

Un quatrième coordinateur nous explique aussi que les demandes provenant des écoles, mais aussi des maisons de jeunes et centres de formation sont nombreuses et qu'il ne leur est pas possible de répondre positivement à toutes ces requêtes. Il nous explique aussi que le collectif a accueilli régulièrement des élèves d'une école secondaire, voisine au projet : durant une année, des élèves venaient travailler plusieurs heures par semaine au sein de l'espace aménagé en jardin-forêt. L'enseignant encadrant cette sortie faisait partie du collectif citoyen, ce qui a permis de faciliter la coopération entre les deux pools d'acteurs. Un partenariat de ce type a également pris vie entre ce même collectif et une Maison de jeunes. L'éducatrice qui accompagnait les jeunes a par la suite rejoint le collectif.

Enfin, en se mobilisant pour planter des arbres et arbustes fruitiers au sein d'une école (maternelle), avec l'aide de plusieurs parents d'élèves, un collectif a porté un projet destiné particulièrement aux enfants. Les enfants n'ont pas directement participé à la plantation des végétaux car ils étaient trop jeunes pour mener ses tâches. Les plantations terminées, deux des membres du collectif ont organisé un événement destiné aux enfants à propos de l'alimentation saine. Le coordinateur explique que les arbres plantés pour créer le verger sont des arbres à basse tige, de sorte que les enfants puissent cueillir eux-mêmes les fruits.

Dans les cas où des élèves utilisent les espaces verts collectifs, nous avons demandé aux coordinateurs si des aménagements spécifiques étaient prévus. Une clôture a été mise autour de la mare et des pancartes, interdisant l'accès à certaines zones ne pouvant être piétinées, ont été posées. Les collectifs concernés constatent que les instructions sont relativement bien respectées et que les aménagements ne sont pas dégradés.

Enfin, nous avons constaté que certains projets d'espaces verts (2 cas) ne sont pas sollicités par des écoles, ni par d'autres structures d'accueil des enfants alors qu'ils prennent vie sur des parcelles communales et bénéficient d'une belle visibilité et accessibilité : proximité directe à la bibliothèque communale pour l'un et à une école communale pour l'autre. Si dans le premier cas, le coordinateur explique que le collectif ne se montre pas proactif pour initier des visites de leur espace par les enfants, dans le second cas, le coordinateur explique qu'il a déjà pris contact avec la Direction de l'école et la Commune pour inviter les élèves à accéder régulièrement au jardin mais que cette invitation est restée sans réponse. De ce dernier exemple, il ressort que la motivation d'un collectif citoyen à coopérer avec une école n'est pas une condition suffisante pour que celle-ci puisse aboutir.

### *Des aménagements appréciés par les enfants*

Observateurs directs de l'usage qu'ont les enfants d'un espace vert collectif, nous avons interrogé les coordinateurs quant aux aménagements semblant particulièrement intéressés les enfants. Voici leurs réponses :

- Des espaces où tout n'est pas créé : des espaces où le caractère naturel/sauvage est très présent, qui proposent des supports et laissent la porte ouverte à la créativité et à l'imagination ;
- Des aménagements différents, qui permettent de monter aux arbres, courir, se cacher ;
- Des matériaux différents et robustes permettant d'assouvir leur besoin de toucher ;
- Des équipements qui leur permettent d'observer, d'éveiller leur curiosité : ruches, hôtels à insectes ;
- Des équipements qui leur permettent de s'amuser : un four au feu de bois (faire du feu, cuire leur préparation (pizza avec des légumes et herbes du potager), des tipis et des rondins de bois faisant office de tabouret.

## **3.5. Financements, soutiens reçus et attendus**

### *Financement des végétaux*

Alors que certains collectifs ne font appel à aucun soutien pour financer leur projet d'espace vert, d'autres mobilisent des ressources extérieures. Celles-ci sont multiples et sont reprises ci-dessous. Il arrive que plusieurs sources de financement soient mobilisées par un même collectif afin de financer des aménagements différents. C'est notamment le cas d'un collectif qui a initié la création d'un verger communautaire au sein d'une parcelle communale ainsi que plusieurs plantations au sein du village.

Financement via des organismes publics :

- Subsidés régionaux dans le cadre de la campagne Yes We plant (n= 1 collectif) : 300 m de haies mellifères et arbres à haute tige ;
- Subsidés régionaux reçus dans le cadre de BiodiverCité (anciennement PCDN, n = 2 collectifs) : graines de prairies fleuries, environ 30 arbres fruitiers, l'aménagement d'une mare, des plantes médicinales et aromates ;
- Plants distribués dans le cadre de la Semaine de l'Arbre (n = 1 collectif). Subsidés octroyés par la Région ;
- Aides provinciales (Namur) (n = 1 collectif) : 20 arbres fruitiers basse, mi et haute tige de variétés différentes, vignes et petits fruitiers ;

- Budget participatif octroyé par la commune/la ville, notamment via le programme proximity<sup>33</sup> (n=4 collectifs) : petits fruitiers, arbustes mellifères (symphorine, chèvrefeuille, sureau), arbres, bulbes, aromates, plantes grimpantes, terreau, haies vives de plusieurs mètres (500m), engrais vert ;

Financement via des associations et institutions privées :

- Appel à projet lancé par une association sportive (n=1 collectif) : haie vive de plusieurs mètres de long (72m) plantée sur le terrain de l'association par le collectif ;
- Ecole (n=1 collectif) : achat d'arbres fruitiers qui ont été plantés dans son enceinte par le collectif ;
- Parcs et Jardins de Wallonie asbl : l'espace communautaire profite des animations proposées par l'asbl (notamment le week-end PaJaWa), de ces rencontres et formations organisées et qui portent sur l'entretien, la promotion et la gestion différenciée.

Financement via des particuliers :

- Réponse à un appel aux dons lancé par le collectif (n=1 collectif) : achat des arbres pour créer le verger ;
- Un comité de parents a financé un hôtel à insectes, des plants d'arbres fruitiers et plants d'arbustes fruitiers qui ont été planté dans un espace qui accueille régulièrement des groupes d'écoliers.

### *Financement de ressources humaines*

Un collectif bénéficie de subsides visant à soutenir l'économie sociale. Ce soutien permet de financer un appui en coordination impliqué dans le montage de l'épicerie collaborative.

La coopérative Crédal accompagne ce même collectif. Ce service payant, est réduit grâce à une intervention de la Région wallonne.

### *Autres soutiens reçus*

- Un collectif a bénéficié du soutien de la coopérative TEV pour acquérir une parcelle agricole sur laquelle il projette implanter un verger. Par la suite, le collectif a organisé une campagne visant la mobilisation de l'épargne des citoyens pour acheter des parts à la coopérative TEV ;
- Un collectif a fait l'appel aux dons via le lancement d'un crowdfunding en vue de récolter une somme de 20 000 euros ;
- Un projet de pavillon d'observation est prévu dans le lot 2 du PCDR ;
- Un collectif a bénéficié d'une enveloppe de 1000€ destinée à financer des frais de communication dans le cadre des 48 heures de l'agriculture urbaine ;
- Sponsoring de l'Avenir (n=1) : financement d'une serre et de matériel de jardinage ;
- Fondation Roi Baudouin(n=1) : prix « coup de pouce » (valeur de 5000€) de l'appel à projet « Générations solidaires » ;
- Fondation Roi Baudouin(n=1) : financement d'une formation pour le suivi et soutien à la pérennisation du projet. Le collectif a choisi une formation en intelligence collective<sup>34</sup> ;
- Echanges entre les différents candidats nommés ayant répondu à l'appel à projet « Générations solidaires » organisés par le Fondation Roi Baudouin et le journal l'Avenir ;

---

<sup>33</sup> Les communes engagées dans Proximity lancent un appel à projets citoyens et associatifs en vue de soutenir des projets de transition écologiques et solidaires. Le soutien peut être financier et/ou fonctionnel. En participant à Proximity, les candidats intègrent un réseau d'acteurs mobilisés qui peuvent leur permettent de trouver du matériel, des compétences, des bénévoles au sein de la population ou des entreprises.

<sup>34</sup> Moyennant l'approbation de la Fondation, le bénéficiaire peut choisir son formateur. Celui traite directement avec la Fondation Roi Baudouin pour honorer ses factures.

## Soutiens attendus

Nous avons interrogé les collectifs quant aux aides qui leur seraient utiles afin de développer leur projet. Voici leurs réponses :

- Une analyse de sol qui permettrait de savoir ce qu'il serait pertinent de planter compte tenu de sa nature ;
- Une analyse technique permettant de clarifier l'optimum de production alimentaire compte tenu des caractéristiques du site (quoi, comment pour quelle quantité) ;
- Un appui en expertise financière et juridique. Des collectifs créent coopératives, asbl et fondation. Bien que les compétences reconnues au sein des collectifs soient multiples, l'expertise financière est peu/pas représentée et des montages financiers devront être étudiés.
- Le financement de biens meubles pour construire un bâtiment agricole, une serre, des machines agricoles.
- Un accompagnement au lancement de la dynamique participative : catalyser l'énergie présente dès le départ, appui à la planification.

### 3.6. Le collectif citoyen

#### 2.3.1. Les acteurs du projet

##### Initiateurs, porteurs et participants

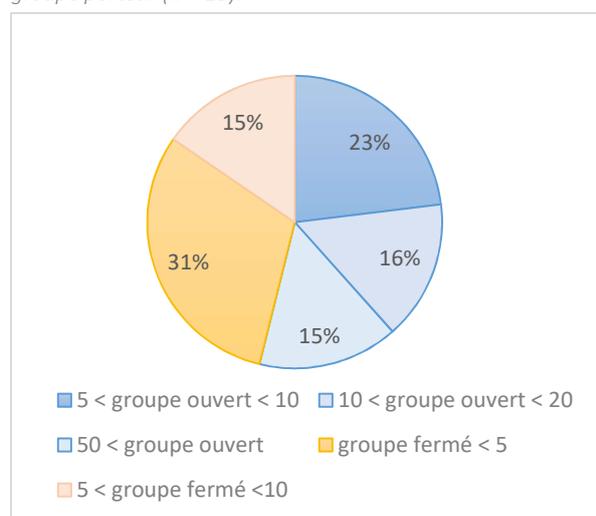
A l'origine, ce sont très souvent une poignée d'amis qui initient le projet. Ils sont deux voire trois, rarement plus. Le climat de confiance et l'amitié déjà créés permettent aux initiateurs de partager facilement leurs idées qui sont à la base du projet.

D'autres profils d'acteurs peuvent se joindre au projet. Ces acteurs, ce sont les porteurs de projet et les participants. La gestion du projet, l'organisation et la coordination des actions sont « portées » par les « porteurs de projet », qui n'ont pas nécessairement initié le projet, tandis que les « participants » représentent les personnes qui contribuent de manière plus ou moins active à la mise en œuvre et au développement du projet. Des cas étudiés, il ressort que les initiateurs sont également porteurs et participants au projet. Il arrive aussi que l'implication de certains membres du collectif soit limitée à un soutien financier. Les personnes interrogées expliquent que ce sont les motivations personnelles de chaque acteur qui définissent le(s) rôle(s) qu'il joue.

Au sein de l'échantillon sondé, se distinguent des collectifs dont la composition est volontairement restée limitée aux membres fondateurs du projet (n = 6 collectifs de petite taille – groupes « fermés ») des collectifs organisant régulièrement des chantiers participatifs élargissant le groupe à tout bénévole souhaitant s'investir dans le mouvement (n=7 collectifs – groupes « ouverts »). La figure 8 présente la distribution de ces collectifs selon la taille du groupe porteur « ouvert » ou « fermé ».

La taille du groupe « ouvert » fluctue considérablement d'un cas à l'autre ; d'environ cinq personnes à plus de 50. Aussi, il arrive que des projets mobilisent plus de 60 participants alors qu'ils sont portés par un groupe porteur composé de sept personnes.

Figure 10 : Distribution des collectifs selon la taille de leur groupe porteur (n = 13).



Les groupes, que l'on qualifie ici de « groupes ouverts » se sont rapidement agrandis pour les raisons suivantes : la multiplicité des aménagements à gérer au sein de l'espace (un verger + un potager + une mare + ...), la taille importante de l'espace à gérer (en hectares) et/ou la multiplicité des finalités recherchées. On constate que la dimension sociale et le caractère inclusif du projet sont très prégnants dans ces collectifs, tandis que les collectifs restés à une taille réduite, que l'on qualifie ici de « groupes fermés », visent plus particulièrement une production de denrées alimentaires saines pour eux-mêmes et la création d'un espace en tant que support à la biodiversité. La volonté de sensibiliser la population à l'alimentation durable et à la biodiversité au travers d'activités est parfois présente mais reste plus marginale dans ces projets de plus petite taille.

### Forces cumulées

Les besoins organisationnels (coordination, logistique, communication, animation) et techniques (en horticulture, permaculture, maraîchage, compostage, informatique, statistique, urbanisme, etc.) sont couverts par les compétences internes retrouvées au sein des collectifs citoyens. La mise en commun et la complémentarité des compétences, des disponibilités et capacités de chacun est une force vive, reconnue au sein des collectifs citoyens. Un coordinateur explique que le collectif dont il fait partie mène souvent ses actions plus vite qu'il l'avait prévu et que davantage de tâches sont menées que celles initialement prévues dans les temps impartis. La vitesse à laquelle les tâches se concrétisent à plusieurs est bien tangible et constitue une source d'émulation et de motivation.

« Quand on est à plusieurs impliqués dans un projet, il faut juste avoir envie d'y consacrer du temps ».

Des personnes expérimentées dans des secteurs divers, par le biais de leur profession ou de leur expérience acquise aux travers de leurs occupations personnelles, unissent leurs forces et leur créativité pour porter leur projet. Au sein des collectifs, on retrouve des professionnels en sciences sociales, des scientifiques du vivant, des experts en ingénierie ainsi que des personnes expérimentées en gouvernance participative. Certains des initiateurs sont facilitateur en intelligence collective, formateur en agro-écologie ou accompagnateur de collectifs citoyens. Lorsque les connaissances manquent, les personnes interrogées expliquent qu'elles se documentent. Confiantes, elles disent apprendre de leurs erreurs, se fient à leur réseau et ne sont pas dans l'attente d'un soutien que pourrait leur apporter une structure externe.

« On a déjà fait appel à des membres du PCDN... si on a besoin d'aide, on sait où trouver les personnes ressources ».

Le coordinateur du projet d'éco-quartier porté par une coopérative explique que l'expertise dans le domaine des finances manque au projet. Selon lui, le caractère non spéculatif du projet réduirait l'intérêt que des professionnels dans le domaine pourraient lui accorder. Il ajoute qu'un appui serait toutefois très utile dans le cadre de leurs montages financiers.

#### 2.3.2. Les voies de communication utilisées pour constituer le groupe

La première voie de communication utilisée par les fondateurs afin de constituer le collectif, est l'appel à leur propre réseau ; les connaissances qu'ils côtoient directement. Le bouche-à-oreille et le transfert d'infos en cascade (les réseaux du réseau de base) fonctionneraient très rapidement.

D'autres moyens sont activés :

- Les *plateformes d'échanges, d'offres et de demandes* sont une autre voie utilisée. Ainsi, un collectif, dont le projet d'espace vert s'intègre à un habitat groupé, s'est constitué via le bouche-à-oreille ainsi qu'à partir de la plateforme Habitat & Participation.
- Les *réseaux sociaux* sont également utilisés par quelques collectifs pour améliorer leur visibilité.
- Un coordinateur explique que l'organisation d'un *événement public* durant lequel des plants et semences ont été donnés a attiré beaucoup de visiteurs. Cet événement était également l'occasion pour le collectif de présenter et expliquer les finalités de leur projet émergent.
- Il arrive que des collectifs émanent d'*initiatives communales*. C'est le cas de deux groupes transition constitués à la suite d'un forum lancé dans le cadre du Plan Communal du Développement de la Nature.

- Dans le cas particulier d'une recherche de citoyens prêts à soutenir financièrement l'achat de la terre où s'implanterait l'espace communautaire, des initiateurs ont utilisé la liste de contact d'un maraîcher local en vue de cibler plus particulièrement ses clients : l'hypothèse étant que la communauté ainsi ciblée est sensibilisée et motivée à défendre les mêmes enjeux que ceux visés par le collectif en phase de développement. Ici, les fondateurs se sont adressés directement à un public cible par le biais de leur adresse *mail*.
- L'appel aux coopérateurs d'un éco-quartier, a été mené par deux fondateurs au cours de *séances d'information* organisées durant le Festival Maintenant (festival des initiatives de transition). Ceux-ci ont utilisés un support visuel présentant les objectifs globaux et le concept de base du projet. L'un des fondateurs explique que la volonté étant de créer un mouvement citoyen co-construit, le projet présenté lors de l'appel était volontairement resté imprécis. La *plateforme Proximity* a également contribué à augmenter la visibilité de ce projet d'éco-quartier. Aujourd'hui, la coopérative regroupe environ 70 coopérateurs.
- L'organisation de séances d'informations est une voie utilisée pour un autre projet : après avoir été sélectionné dans le cadre d'un appel à projet, les initiateurs ont organisé quelques séances d'informations ouvertes à tous. Le projet était alors présenté tel que défendu dans le dossier de candidature.

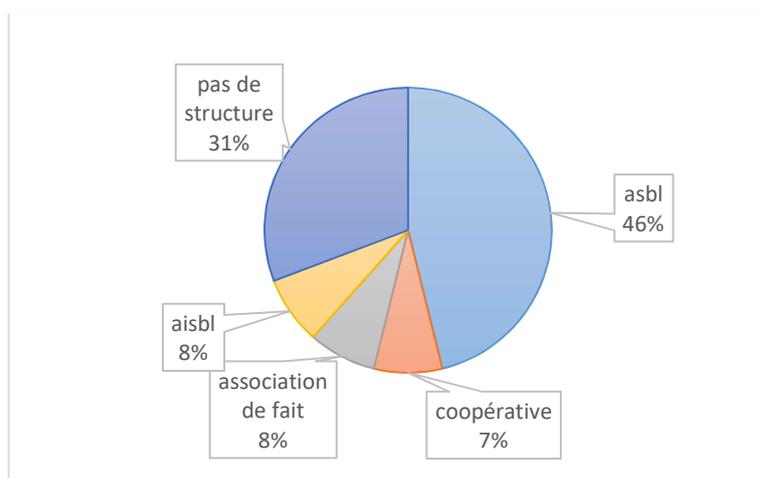
### 2.3.3. La structure donnée au collectif

Neuf des 13 collectifs citoyens ont donné une structure juridique à leur groupe : six asbl (dont une qui est en cours de constitution), une coopérative citoyenne, une association de fait qui projette de créer une fondation et un autre groupe a créé une fondation et une aisbl (figure 11).

Les coordinateurs concernés expliquent que la constitution d'une fondation vise à assurer la pérennité du projet, indépendamment des bénévoles actuels et des moteurs de base, de sorte que la terre reste disponible pour ceux dont l'objectif est de respecter les fondements de base du mouvement.

Ce n'est pas la taille du collectif qui fait qu'il se dote ou non d'une structure juridique, mais bien les finalités visées et les moyens qu'il se donne pour les atteindre. On voit en effet des groupes composés de moins de cinq membres, tout comme des groupes de plus grande taille (pouvant aller jusqu'à plus de 50 membres effectifs) qui se constituent en asbl. Les coordinateurs expliquent que cette structure est donnée au collectif afin de le rendre éligible aux appels à projets et/ou de verser les soutiens financiers reçus sur un compte bancaire ouvert au nom de l'association. Le statut d'asbl est également donné afin de justifier la convention d'occupation du terrain concédé par un partenaire institutionnel ou associatif pour une durée déterminée.

Figure 11 : Distribution des collectifs ancrés dans un espace vert selon leur statut juridique (n=13).



Un collectif, constitué en asbl, est composé d'une quinzaine de membres, auxquels se greffe une communauté de personnes très actives, participants régulièrement à la gestion de l'espace vert. Notre interlocuteur explique que tous les bénévoles ne sont pas nécessairement membres de l'asbl : l'objectif étant notamment de ne pas exclure des personnes qui n'ont pas, ou plus, de titre de séjour leur permettant de résider de façon régulière sur le territoire belge.

#### 2.3.4. Gouvernance et fonctionnement

Comme déjà indiqué précédemment, l'échantillon sondé se compose de collectifs dont la composition est volontairement restée limitée aux membres fondateurs du projet (n = 6 groupes « fermés ») et de collectifs élargissant le groupe porteur à tout bénévole souhaitant s'investir dans le mouvement (n = 7 groupes « ouverts »). L'implication de bénévoles, dont le nombre et le profil fluctue selon les activités menées et au fil des saisons impacte directement le fonctionnement et l'organisation du mouvement. Lorsque l'espace vert est ouvert aux visiteurs et travailleurs volontaires, cette ouverture prend forme de manière non-programmée, via le bouche à oreille ou via des animations ou chantiers participatifs organisés par le groupe porteur.

Au-delà de cette ouverture du groupe porteur, un autre facteur impacte également ses modalités de gouvernance et son fonctionnement : il s'agit de sa taille. Comme le présente la figure 8, la taille du groupe porteur fluctue de moins de 5 personnes à plus de 50. Les différences constatées selon ce critère sont présentées ci-dessous.

##### **Groupes porteurs de petite taille**

Dans des collectifs de petite taille (moins de 10 membres), les membres du groupe sont sur un même pied d'égalité en termes de gouvernance et les décisions sont prises de manière collégiale. Il arrive qu'un leader soit reconnu au sein du groupe. Celui-ci impulse les idées, suscite la réflexion pour implémenter des améliorations au projet et coordonne les activités à venir. Il arrive aussi que le rôle de coordinateur soit joué pour une année, par chacun des membres.

Les activités s'organisent de manière très spontanée, selon les disponibilités et compétences de chacun. Il n'y a pas d'obligation à passer un certain nombre d'heures par semaine au sein de l'espace. Lorsque l'espace vert ne fait pas partie d'un habitat groupé et que les membres du collectif ne cohabitent pas ensemble, ils prévoient un temps de travail systématiquement programmé durant une même plage horaire chaque semaine. Ainsi, pour exemple, un collectif se réunit en pleine saison, une fois par semaine durant deux heures environ. Leurs rdv ont lieu le samedi matin ou le vendredi en fin de journée.

Un groupe utilise un carnet de route dans lequel est retranscrit ce qui est décidé en réunion et ce qui se fait au sein de l'espace. Cela permet d'une part d'informer l'ensemble du groupe en cas d'absence de certains membres et sert également d'archive pour les saisons suivantes. Ce carnet reste accessible à tous, rangé dans l'abri où se stocke le matériel de jardinage.

En matière de trésorerie, une caisse commune est constituée à partir d'une participation versée par chaque membre et est utilisée pour gérer les dépenses communes.

## Formation de sous-groupes dans les collectifs de grande taille

Dans les collectifs de plus grande taille, où se distinguent plus clairement les rôles de participants et de porteurs, des sous-groupes se constituent bien souvent.

Ces sous-groupes, ou « groupes de travail », se créent selon les compétences, les affinités et les motivations de chacun. Les finalités, la portée du projet ainsi que les besoins qui évoluent avec l'avancement du projet influencent la construction de ces sous-groupes qui sont porteurs d'une discipline en lien avec les étapes du projet (ex : la communication du projet, son financement), d'une thématique (ex : nature et sol, ateliers créatifs, inclusion sociale, urbanisme, etc.) ou d'une zone de l'espace (ex : maraîchage, ruches, verger, poulailler, etc.).

Les sous-groupes sont supervisés par un ou plusieurs porteurs de projets, qui portent également la casquette de membre du conseil d'administration, membre effectif ou de coopérateur selon la taille et le statut juridique du collectif. Ces superviseurs, qui se réunissent plus régulièrement, permettent alors de faire le lien entre les sous-groupes et assurent la cohésion au sein de la communauté. Certains collectifs préfèrent parler de « référents » plutôt que de « superviseurs ». Ces référents identifient les besoins et guident les groupes de travail dans leurs activités.

Selon le degré d'importance des décisions à prendre au sein d'un sous-groupe, il arrive que celles-ci soient préalablement débattues et argumentées au sein de chaque sous-groupe pour être soumises ensuite à l'ensemble de la communauté ou à l'assemblée générale qui pourra voter<sup>35</sup>. Ce n'est qu'après validation que les sous-groupes accomplissent leurs actions et lancent un appel aux participants quand cela s'avère nécessaire.

Certains collectifs n'ont pas encore établi leur système de gouvernance ou sont encore en voie d'expérimentation (deux cas). La volonté est de trouver un système où chacun se sent impliqué, là où il le peut et le souhaite, et qui permette de stimuler la prise d'initiative et l'innovation. Le postulat de base est que tout le monde s'enrichit des connaissances mises en commun. Les principes de sociocratie<sup>36</sup> classiques tentent d'être mis en pratique en vue de fonctionner sur base d'une gouvernance partagée et horizontale. L'objectif est d'entrer dans un processus de partage de pouvoir, sans que le pouvoir décisionnel revienne à quelques-uns. Des référents, jouant le rôle de garde-fou, sont disponibles pour répondre aux questions des participants et valider les actions à mener de sorte qu'elles restent en accord entre elles. Ainsi, bien que constitué en asbl, la volonté d'un collectif est que les instances décisionnelles (AG et CA) se laissent portées par la communauté plus large de participants. En pratique, cela prend forme par l'organisation d'une multitude de réunions en sous-groupes responsables de toute une série de décisions à prendre.

Certains collectifs fonctionnent sur base d'une rotation des référents entre sous-groupes. Cela permet aux référents de ne pas rester dans la même attribution ou activité du projet et de stimuler la transmission de savoir-faire et de connaissances.

Au sein d'une asbl, se distinguent les membres effectifs des membres non effectifs. Seuls les membres du Conseil d'Administration doivent obligatoirement être membres effectifs. Être membre effectif permet d'avoir le droit de vote lors de l'Assemblée générale. Des interlocuteurs nous expliquent que régulièrement, des membres non effectifs s'impliquent activement dans la mise en œuvre du projet et qu'à *contrario*, l'implication de certains membres effectifs se limite à la prise de position lors des assemblées générales sans pour autant participer aux actions de terrain. La volonté est de laisser aux membres la liberté de s'impliquer en fonction de leurs disponibilités, ressources et motivations.

---

<sup>35</sup> Le vote à la main est souvent utilisé. Il arrive que le vote soit anonyme lorsque le sujet débattu est plus délicat.

<sup>36</sup> Pour aller plus loin : « *C'est quoi la Sociocratie ?* » de Guy Veny, Licencié en communications sociale de l'UCL ([sociocratie\\_temoignage.pdf \(gyb.be\)](https://www.gyb.be/sociocratie_temoignage.pdf))

## Accompagnement

Parmi les collectifs observés, un seul a fait appel à une aide externe<sup>37</sup> pour l'accompagner dans une situation compliquée qu'il ne parvenait pas à résoudre de lui-même. L'accompagnement a été de courte durée de sorte d'éviter une certaine dépendance du groupe vis-à-vis de cette structure et lui permettre d'entrer dans un processus d'auto-apprentissage.

Les autres groupes n'ont pas recherché un appui, que ce soit pour les aider dans leur phase de lancement ou dans les phases ultérieures du projet. Les interlocuteurs rencontrés nous rappellent l'hétérogénéité et la complémentarité des compétences retrouvées au sein de leur groupe.

« Un groupe est une matière vivante, unique, de par la composition des individus uniques qui le composent [...] c'est le groupe qui nous apprend à faire de l'intelligence collective par la pratique, pas une structure externe »

Il arrive toutefois qu'au sein d'un groupe, les membres ne s'accordent pas pour juger de la nécessité de financer un appui externe. C'est notamment le cas à propos de l'élaboration du projet de design de l'espace vert, certains estimant que les compétences internes sont suffisantes alors que d'autres pensent qu'un avis externe serait préférable.

Notons que quelle que soit la voie prise par les collectifs, ceux-ci s'autogèrent à l'unanimité : ils ne font pas appel à une structure externe qui les soutient dans la gestion de leur projet.

## Importance des repas

Partager un repas est une excellente façon de souder le groupe<sup>38</sup>. Des interlocuteurs soulignent intentionnellement l'importance des repas en tant que fédérateur et créateur de liens d'amitié. D'autres évoquent les plaisirs de partager un repas au cours duquel les bases du collectif (les envies de chacun, les questions sur la gouvernance) peuvent encore se traiter de manière informelle. Se retrouver dans un contexte détendu, permet aussi de désamorcer voire de résoudre certains conflits inévitables au sein d'un groupe.

« On règle les mouvements d'humeur en buvant un verre et en mangeant un bon morceau de fromage »

### 2.3.5. Partenaires locaux

Certains collectifs évoluent avec un ou plusieurs partenaires locaux. Nous leur avons posé la question ; voici ce qui en ressort :

- ➔ Le projet d'un des collectifs est de planter des arbres fruitiers sur un champ occupé par un *agriculteur*. Cette parcelle est la propriété de la coopérative TEV qui demande à ce que le collectif collabore avec l'agriculteur.
- ➔ Un collectif de petite taille fait appel à du renfort auprès des *mouvements de jeunesse* lorsque du travail plus lourd doit être effectué.
- ➔ Le paillage d'un jardin communautaire (implanté sur un terrain communal) est assuré par les copeaux fournis par la *commune*.
- ➔ Un espace communautaire accueille des événements organisés par l'*asbl Parcs et Jardins de Wallonie*.
- ➔ Le projet d'un des collectifs consiste à rendre accessibles au public des plantes médicinales et comestibles oubliées. Pour ce faire, un « sentier comestible » a été aménagé au sein du jardin du prieuré. Celui-ci est traversé par les visiteurs de la *bibliothèque communale et du centre culturel*. Ces deux partenaires influencent fortement la visibilité du sentier géré par les citoyens. En dehors du contexte de la pandémie, il est prévu qu'ils organisent des animations au sein du jardin.

<sup>37</sup> C'est l'asbl La Boite Noire qui a été sollicitée.

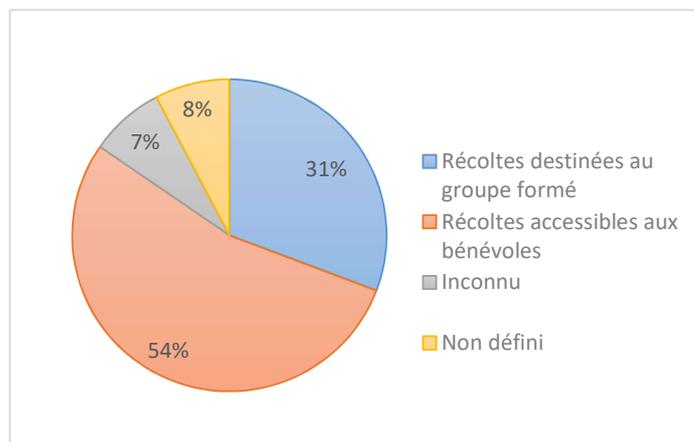
<sup>38</sup> Guide de la Transition, mai 2019.

### 2.3.6. Le partage des récoltes

Déduction faite des zones dédiées au maraîchage professionnel, le partage des récoltes issues d'un travail commun dépend notamment de l'ouverture du collectif sur l'extérieur ; ce qui est étroitement lié aux finalités visées par le projet. Ainsi, pour les collectifs dont l'objectif principal est de produire leurs propres fruits et légumes, on constate que le travail des terres se fait par un groupe qui reste fermé. Dans ce cas, les membres du groupe cultivent ensemble les terres et les récoltes se font au gré de leurs besoins et de manière équitable.

Lorsque l'espace communautaire est ouvert aux visiteurs et travailleurs volontaires, la répartition des récoltes se fait généralement de manière informelle. Les bénévoles peuvent bénéficier de fruits et légumes en contrepartie du travail fourni. Lorsque le travail dure toute une journée et qu'une cuisine est disponible à proximité, il arrive que les membres du groupe partagent un repas, préparé à partir de récoltes du jour. Un coordinateur explique que la mobilisation des bénévoles résulte essentiellement de leurs motivations à participer à un projet commun, à apprendre, à être en contact avec la nature et les autres et assure qu'ils ne viennent pas pour repartir avec des légumes ou des fruits en fin de journée. 0

Figure 22 : Distribution des espaces collectifs selon le mode de partage des récoltes.



On nous explique aussi que la rétribution des récoltes est fonction du degré d'implication des personnes investies. Ainsi, il y a les « *très actifs, qui sont là tout le temps* », et qui se servent de fruits et légumes selon leurs besoins ; « *les actifs* » qui se partagent les récoltes abondantes et moyennant une « *invitation à aller se servir* » qui leur est adressée et puis les « *sympathisants* », ces visiteurs qui font de l'espace un lieu de détente, de ressourcement, d'éducation ou de rencontre à travers d'autres activités que celles liées à la gestion du lieu. Il arrive aussi que les légumes arrivant en grand nombre à maturité soient offerts afin d'éviter le gaspillage.

« Ça nous arrive aussi de mettre les légumes sur une table avec un écriteau « SERVEZ-VOUS », quand il y a trop de légumes » [...] « Il y a aussi les voleurs, mais ça reste anecdotique »

Des semences et semis sont également distribués par un collectif « *La Pépinière* ». En retour, il n'est pas rare que des dons de plants et semences leur soient faits et viennent enrichir la grainothèque au fil du temps. Ce collectif se base sur le principe que la nature est un bien partageable qui ne devrait pas être appropriable. Notre interlocuteur explique que l'espace communautaire est progressivement devenu un lieu de partage.

« Ici, on peut venir même si on n'a rien à échanger, on partage. On peut venir prendre des semences et des conseils

Un collectif dont l'objectif est de verduriser des espaces publics n'a pas pu nous dire à qui les récoltes allaient profiter, les modalités de partage étant définies selon les propriétaires respectifs des espaces aménagés. Nous l'avons signalé comme étant un « mode de partage inconnu » dans la figure ci-dessus. Enfin, un collectif dont le verger est encore en face de conception n'a pas encore défini la manière dont les fruits seront partagés .

## V. Nos observations et recommandations

---

La création d'espaces verts est un projet qui peut être mené par des écoles, des structures d'accueil pour les jeunes, des entreprises, les pouvoirs locaux, des citoyens, organisés ou non en collectif, des associations, les pouvoirs locaux, *etc.* En pratique, on voit d'ailleurs ces différents acteurs se mettre au vert, en verdurant leurs espaces privés et/ou les espaces publics. Les finalités recherchées par ces acteurs peuvent être multiples ; tantôt davantage communautaires (préservation de la biodiversité, adaptation aux changements climatiques, lieu de ressourcement), tantôt davantage spécifiques (usage pédagogique par les écoles, finalité productive pour des citoyens, image écologique pour des entreprises). La spécificité des finalités recherchées, ou la priorité qui leur est donnée, tend à dissocier les différents acteurs et leurs projets. La pérennité de ces projets souffre pourtant de leurs faiblesses, notamment en matière de gestion, souvent organisée en silos.

Cette étude partait de l'hypothèse que de nouvelles dynamiques de coopération pourraient être créées entre écoles et citoyens : qu'ensemble, ils créent, gèrent, animent et/ou partagent des espaces verts (plus) résilients ; les coopérations créées pouvant apporter une réponse aux faiblesses de chacun de leur projet. L'objectif était donc d'apporter des réponses à cette hypothèse en interrogeant des directeurs d'école, des coordinateurs de collectifs citoyens ancrés dans des espaces verts ainsi que les associations et administration régionale ayant accompagné plus de 400 écoles dans leur projet de verdurisation. Il ne s'agissait pas de dessiner un modèle unique de coopération qui pourrait s'appliquer à l'ensemble des acteurs, tant la disparité de ceux-ci est importante, mais plutôt de proposer une approche globale, construite de constats observés, de leviers à actionner, de freins à lever, de besoins auxquels répondre et de pratiques déjà mises en place sur le terrain, et qui pourraient figurer parmi les pistes de solutions à explorer en vue de développer des espaces verts de qualité, vecteurs de résilience.

On peut naturellement admettre que la multiplication des acteurs investis, que ce soit au travers d'un projet collectif ou d'une dynamique de coopération entre plusieurs projets, va nécessiter davantage de communication. Les coopérations envisagées ne visent donc pas d'emblée à faciliter les projets, mais bien à apporter une réponse plus globale aux enjeux que peuvent défendre les espaces verts : en travaillant en collectivité, en créant des liens au-delà de nos cercles naturels d'amis et d'alliés, en créant des réseaux afin d'impulser le changement plus rapidement et efficacement, en tirant parti des expériences et avis des uns et des autres, en encourageant la diversité plutôt que de la restreindre, en créant des liens et des synergies entre projets et en élaborant des stratégies communes pour co-créeer des solutions innovantes, transversales et permanentes.

### *Nos observations ...*

Nos investigations ont permis d'observer différents *éléments bien tangibles* qui laissent supposer que des coopérations entre écoles et citoyens mériteraient d'être expérimentées. On peut souligner l'intérêt marqué des écoles à découvrir l'univers de certains espaces verts communautaires. Les demandes pour que les élèves y soient accueillis sont tellement nombreuses que des coordinateurs de collectifs citoyens expliquent ne pas pouvoir répondre positivement à toutes. Plus de deux tiers des espaces verts communautaires s'implantent sur des terrains qui n'appartiennent pas au collectif et la mise à disposition du terrain est souvent annoncé comme élément fédérateur et déclencheur du regroupement des citoyens. En outre, on constate que plus de 80% des collectifs citoyens ouvrent leur espace à des publics divers, que des collectifs interagissent déjà avec des enfants, des adolescents et des écoles et leur dévouement à partager leurs savoir-faire et connaissances en vue de sensibiliser un plus grand nombre aux enjeux environnementaux est bien palpable à travers leur témoignage.

En ce qui concerne les écoles, nombreuses sont celles qui ont déjà souhaité verdurer leurs espaces extérieurs durant ces dernières années. Les quatre éditions de la campagne « Ose le Vert, Recrée ta cour », lancées depuis 2016, sont notamment une réponse à cette ambition. Selon les partenaires de cette campagne, très peu de haies et d'arbres ont toutefois été plantés jusqu'à présent. La place limitée dans de nombreuses écoles est citée comme principal frein à la verdurisation. En outre, beaucoup d'écoles rencontrent des difficultés à pérenniser les aménagements faits, surtout s'il s'agit d'un potager. Ils expliquent aussi que de nombreux mouvements participatifs ont contribué à la mise en œuvre de ces aménagements et s'accordent pour dire que le maintien de ces dynamiques initiées serait probablement profitable à la pérennisation des espaces verts créés. Les partenaires de la campagne OLV reconnaissent d'ailleurs que la mobilisation régulière de ressources externes à l'école est un facteur de réussite probant des projets. Enfin, ils soulignent que des objectifs de verdurisation des espaces

scolaires et de pratique d'école du dehors figurent dans le prochain programme d'éducation relative à l'environnement et que des solutions devront être trouvées pour pallier aux difficultés rencontrées. Dans ce sens, l'usage de pratiques collaboratives et celui d'espaces verts non contigus aux écoles sont des pistes suggérées aux écoles<sup>39</sup>.

Outre les éléments réels précités, l'*opinion recueillie* auprès des différents acteurs interrogés à propos de notre hypothèse de basse laisse également présager que des coopérations citoyennes-scolaires peuvent être envisagées. En effet, la perspective que des écoles partagent leurs espaces verts avec des citoyens est perçue favorablement par 46% des collectifs de notre échantillon. Plusieurs avantages qui pourraient profiter aux collectifs, aux enfants, aux équipes enseignantes mais aussi à d'autres utilisateurs en dehors des temps scolaires sont reconnus par les coordinateurs de collectifs citoyens. Du côté des écoles, les quatre directeurs.trices interrogé.e.s s'accordent à l'unanimité pour dire que des coopérations pourraient effectivement être mises en place avec des utilisateurs externes à l'école et être bénéfiques pour tous. Ancrées préférentiellement au sein des cours de récréation ou sur des terrains attenants aux écoles, ces dynamiques pourraient apporter une réelle solution à la pérennisation des projets de verdurisation des écoles qui sont en proie à des difficultés d'arrosage des végétaux durant les vacances scolaires et à un manque de ressources mobilisables, pourtant utiles pour porter le projet tout au long de l'année. Les directeurs-trices voient la création de coopérations avec des citoyens motivés d'un très bon œil : amélioration de la gestion des cultures, possibilité accrue de diversification et de productivité, inclusion des enfants à une communauté apprenante, partage et facilité d'entretien pour ne reprendre que quelques avantages cités.

Des dynamiques citoyennes-scolaires pourraient également voir le jour au sein d'espaces verts qui ne seraient pas contigus à l'école. Conscients qu'il est important d'éduquer les jeunes à la protection et au respect de l'environnement et de leur permettre un contact régulier avec la nature, la perspective de faire participer les enfants aux projets communautaires est une évidence pour plus de 80% des collectifs représentés dans notre échantillon. Si pour certains, cette perspective est encore en projet, pour d'autres, l'accueil des jeunes au sein des espaces verts communautaires est déjà opérationnel et l'objectif est de diversifier et d'améliorer l'accueil proposé. Pour ce faire, trois pistes différentes sont évoquées : animation pour de la sensibilisation à la biodiversité et au respect de l'environnement au sein de l'espace vert, participation des enfants aux plantations et aux semis et création d'un espace aménagé où s'implanterait une école à pédagogie active.

Quelques coordinateurs de collectifs expriment leur ambition à partager leur expérience en matière de coopération citoyenne auprès des jeunes : rendre visible la culture collaborative et le caractère inclusif et partagé des projets est, selon eux, une bonne base pour stimuler les initiatives de ce type dans le futur et préparer notre résilience qui nécessite un apprentissage à travailler ensemble.

La perspective de faire participer plus régulièrement les enfants aux tâches à effectuer au sein de l'espace vert pour en améliorer certaines caractéristiques ou alléger les tâches du collectif n'est pas celle envisagée d'emblée par les coordinateurs de collectifs citoyens. Pourtant, on constate que certains collectifs font déjà appel à des mouvements de jeunesse pour profiter d'un renfort lorsqu'il s'agit de mener des travaux plus lourds et la participation active des jeunes à l'entretien et à la gestion d'un verger-potager scolaire atteste de leur capacité à mener de telles tâches. Notons que dans ces deux cas, il s'agit d'élèves du niveau secondaire.

Parmi les quatre directions d'école interrogées, certaines écartent d'emblée la perspective de sortir les classes pour les emmener sur des espaces communautaires qui seraient plus ou moins éloignés de l'école. D'autres expliquent que moyennant une ligne de conduite qui serait définie avec le collectif et l'ensemble des partenaires de la communauté scolaire, elles seraient ravies de pouvoir bénéficier d'un espace vert de qualité, pour autant qu'il reste facilement accessible depuis l'école.

---

<sup>39</sup> Dans le cadre de la quatrième édition de la campagne *Ose le Vert, Recrée ta cour*, il est demandé aux écoles de présenter dans leur dossier de candidature, comment elles prévoient d'entretenir et gérer les espaces verts créés, qu'ils soient contigus ou non à l'école et comment elles envisagent de mettre en place des pratiques collaboratives pour mobiliser les nombreuses personnes qui sont utiles à faire vivre le projet. Ces critères de sélection ont été renforcés compte tenu des constats posés des précédentes éditions : l'utilisation et l'entretien/gestion des espaces créés impactent fortement la pérennisation des projets et ont fait défaut dans de nombreux projets.

Bien que la perspective de cogérer des espaces verts citoyens-scolaires au sein de la cour de récréation, d'un terrain contigu ou plus éloigné des écoles est perçue positivement pour la plupart des acteurs interrogés, *des points d'attention* sont soulevés et *des inquiétudes* sont également partagées. Parmi les craintes citées, figurent celle que les aménagements faits, les membres du groupe, ou les responsabilités pour lesquelles ils se sont engagés ne soient pas respectés par tous. La crainte que les enfants dégradent la nature ou qu'ils se salissent sont également cités. La crainte d'une perte de motivation au fil du temps ainsi que l'implication et le temps nécessaires à la coopération sont encore citées par quelques acteurs interrogés.

Les témoignages recueillis ont également permis de mettre en lumière les *besoins* auxquels il serait nécessaire d'apporter une réponse afin de promouvoir des coopérations entre citoyens et écoles. Si les collectifs citoyens ont confiance en leur processus d'auto-apprentissage basé sur la multiplicité et la complémentarité des compétences cumulées au sein d'un groupe, les directeurs.trices interrogées estiment qu'un facilitateur serait utile afin de les aider à construire de manière bienveillante leur futur fonctionnement avec des citoyens. Les partenaires de la campagne OLV s'accordent sur ce point en soulignant la faible propension à recourir aux pratiques collaboratives en milieu scolaire. Un appui permettant au préalable d'identifier les citoyens/le(s) collectif(s) qui pourrai(en)t être intéressé(s) ainsi que les besoins du quartier en matière d'espaces verts serait également nécessaire selon certains directeurs.trices interrogé.e.s.

### *Notre analyse et nos recommandations...*

Au travers des échanges tenus, on constate régulièrement que les coopérations qui pourraient être envisagées sont balisées, comme cadencées dans un cadre qui pourtant impose toutes une série de contraintes. Ces balises se rapportent aux acteurs impliqués, aux rôles joués et/ou aux espaces verts qui pourraient être partagés. Ainsi, c'est un espace vert productif (potager et/ou verger) qui est très souvent imaginé. Les tâches en lien avec l'entretien de l'espace reviendraient aux citoyens alors que les enfants resteraient dans une mission d'observation. La communauté scolaire impliquée dans les coopérations serait limitée aux enfants et quelques enseignants ; l'ensemble des acteurs qui gravitent autour de l'école (le personnel d'accueil extrascolaire, les pouvoirs locaux, les parents, etc.) n'étant que rarement intégrés dans les coopérations envisagées.

S'il est vrai que les potagers et vergers font l'objet de la plupart des projets communautaires et scolaires ici étudiés, la plupart des acteurs interrogés nous disent qu'ils visent d'autres finalités que celle de produire des fruits et légumes et que cette finalité productive est même souvent secondaire à celle de sensibiliser, d'apprendre, de créer du lien, de se mettre en contact avec la nature et de préserver la biodiversité. Dans ce sens, nous pensons que les aménagements qui pourraient être portés conjointement entre des écoles et des citoyens peuvent être multiples<sup>40</sup> et viser un usage récréatif, créatif, de rencontre ou de détente.

Nous pensons aussi que les rôles à jouer par les différents acteurs doivent être débattus et s'ouvrir à de nouveaux modèles. Que chacun peut intervenir aussi bien dans la conception, que dans la mise en œuvre, l'entretien et/ou dans l'animation des espaces verts créés, de sorte que chacun puisse participer selon ses propres compétences, ses disponibilités et ses envies. Dans ce sens, les interventions de chacun (des individus ou des groupes) ne devraient pas nécessairement être synchronisées dans le temps et converger vers un objectif unique. En outre, elles pourraient prendre vie à travers des lieux multiples, alliant plusieurs projets collectifs ou individuels

Bien que nos investigations aient été menées auprès des écoles (des directions d'écoles et des partenaires de la campagne OLV) et de collectifs citoyens, d'autres structures pourraient également être pressenties en vue d'inclure les enfants, telles que les écoles de devoirs, les garderies, les centres de vacances ou encore les maisons de jeunes. Outre des citoyens, les coopérations envisagées pourraient inclure des associations ou petites entreprises locales, des agriculteurs ou encore les pouvoirs locaux.

Compte tenu des témoignages entendus, des recommandations ont pu être formulées en vue de promouvoir l'émergence de communautés citoyenne-scolaire ancrées dans des espaces verts. Celles-ci s'adressent tantôt aux pouvoirs publics, régionaux ou locaux, tantôt aux protagonistes pressentis ou aux structures d'accompagnement qui pourraient les aider à co-construire les dynamiques.

---

<sup>40</sup> Le guide « Paysages citoyens à Bruxelles » propose 50 lieux dont les aménagements sont très variés.

*Nos remarques et recommandations adressées aux pouvoirs publics :*

- Afin d'ouvrir le champ des possibles, il semble important de débattre du sujet avec un maximum d'acteurs locaux. Dans ce sens, le processus participatif du PCDR<sup>41</sup> ou du Programme BiodiverCité<sup>42</sup> nous semble être un bon bras de levier. L'accompagnement dont profite la population dans ces processus participatifs permettrait de mettre en exergue les bénéfices suggérés par de nouveaux modèles de coopération et de créer un climat propice à la construction et aux négociations nécessaires en amont du projet.
- Outre les outils communaux précités, un « appel à *projets collaboratifs* » ou « appel à *communs* » pourrait aussi jouer le rôle de stimulateur. Ce type d'appel est déjà adopté en France. Par « *communs* », il faut entendre des ressources (biens ou services) gérées collectivement par une communauté selon une forme définie par elle-même. Ce type d'appel vise à produire des communs (des espaces verts et des dynamiques qui s'y raccrochent) utiles pour un écosystème d'acteurs. Alors que les appels à projets classiques tendent à augmenter la compétition entre acteurs, des appels à communs, pourraient favoriser l'émergence de dynamiques coopératives au sein du territoire.
- Au-delà d'un processus fédérateur (PCDR, programme BiodiverCité ou appel à communs), un soutien apporté par une structure expérimentée dans l'usage d'outils stimulant l'intelligence collective et qualifiée en gestion de dynamiques collectives devrait être prévu. Cet appui aurait pour objectif de susciter l'innovation, de faciliter les négociations et construire un modèle organisationnel qui serait ensuite respecté par les acteurs impliqués. Nous pensons que l'accompagnement devrait être de courte durée afin d'éviter une certaine dépendance du groupe vis-à-vis de cette structure. L'objectif serait de lui permettre d'entrer dans un processus d'auto-apprentissage en l'outillant de manière adaptée. Nous pensons que l'enjeu principal est de fédérer les forces vives, de catalyser l'énergie présente dès les prémices de la réflexion et de créer un climat de confiance qui permettent à chacun de pouvoir exprimer ses besoins, ses attentes, sa disponibilité et de définir son futur engagement.
- Afin d'optimiser la pérennisation des projets collaboratifs, un soutien ponctuel pourrait s'avérer utile. Dans ce sens, nous pensons que les demandes de soutien devraient pouvoir être formulées par les communautés créées et être entendues par des organismes de soutien de manière à y apporter une réponse adaptée.
- La disponibilité d'un terrain est un facteur essentiel à la création d'un espace vert cogéré par une communauté. Nous pensons que l'identification, le recensement et la visibilité des parcelles disponibles au sein du territoire, en précisant leur accessibilité depuis les écoles, faciliteraient l'émergence de coopérations.
- Nous pensons qu'une analyse de sol, permettant d'une part de veiller à sa non pollution et d'autre part à qualifier sa nature, devrait systématiquement être faite en amont du projet, notamment s'il s'agit d'un projet visant la production de denrées alimentaires. Il nous semble en effet important que des projets initiés ou soutenus par des outils communaux et régionaux n'engendrent pas la production de denrées impropres à la consommation. En outre, en connaissant la nature du sol, les plantes les mieux appropriées pourront être identifiées.

*Nos remarques et recommandations adressées à tous ; aux membres des futures communautés, aux organismes de soutien et d'accompagnement :*

- Des témoignages recueillis, il semble qu'un espace attenant à l'école soit un cas de figure à privilégier pour créer un espace vert citoyen-scolaire : son attenance facilite son accessibilité pour les enfants et permet sa dissociation de la cour de récréation (selon la météo, certaines périodes de l'année pour préserver la faune, la flore, des cultures, etc.). La dissociation entre l'espace vert et la cour de récréation pourrait également faciliter son accessibilité pour le collectif, aussi bien durant, qu'en dehors des temps scolaires. La proximité de l'espace vert à l'école pourrait permettre d'utiliser l'eau des pluies récupérée via les toitures des établissements scolaires et le collectif pourrait profiter de locaux pour organiser ses réunions, ou encore stocker son matériel.

---

<sup>41</sup> Plan Communal de Développement Rural (PCDR) : [Agriculture/decret\\_developpement\\_rural\\_\(wallonie.be\)](http://Agriculture/decret_developpement_rural_(wallonie.be))

<sup>42</sup> Anciennement nommé Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) : actuellement, une centaine de communes ont un tel programme en Wallonie. Démarche générale de sensibilisation à la nature et de mise en œuvre de projets pour améliorer la biodiversité. Le programme se base sur une étude du réseau écologique et fait appel à la participation citoyenne.

- Plus qu'un projet collectif porté entre un groupe de citoyens et une école, nous pensons que ce sont des dynamiques collaboratives qui peuvent se créer entre des citoyens, une communauté d'école, des associations locales, les pouvoirs locaux, etc. Ces dynamiques seraient le fruit du processus de coopération qui évolue, s'agrandit et se renforce au gré des projets et des réalisations de ces acteurs. Dans ce sens, les dynamiques pourraient participer à la préservation de plusieurs espaces verts et la préservation de ces espaces passerait par l'implication d'une multitude d'acteurs locaux.
- Compte tenu du fait que des jardins collectifs se multiplient au quatre coin de la Wallonie et que les écoles verdurisent leurs espaces extérieurs, les perspectives envisagées mettaient en scène les écoles et des collectifs citoyens. D'autres acteurs s'impliquent également dans la création d'espaces verts en tant que support à la biodiversité : on peut citer le Réseau Nature, dont l'objectif est de créer un maillage écologique sur le territoire, en impliquant les écoles, des associations, des particuliers, les communes, les entreprises. Dans ce sens, nous pensons que d'autres coopérations, impliquant d'autres acteurs et/ou lieux pourraient également être envisagés ; sur des terrains appartenant à des entreprises ou à des particuliers notamment. Par ailleurs, les terrains dont disposent certaines entreprises sont de plus grande taille et permettraient d'envisager la création d'espaces verts de plus grande envergure.
- La concertation doit être ouverte à toutes les écoles, quel que soit son réseau et son degré d'enseignement (fondamental et secondaire).
- Les synergies pourraient également se révéler au sein de clusters d'écoles : les écoles mutualiseraient leurs ressources pour créer ensemble un (des) espace(s) vert(s) qui répondrait(ent) à leurs besoins (cf. appel à communs).
- Nous pensons qu'il est probable que des écoles souhaitent végétaliser (davantage) leurs espaces extérieurs sans pour autant faire de ces aménagements un outil récréatif et/ou pédagogique<sup>43</sup>. Les objectifs pourraient viser davantage la biodiversité, la qualité du cadre de vie de l'école, la convivialité. Nous pensons que ces écoles ne doivent pas être exclues des concertations.
- D'autres institutions accueillant des enfants pourraient aussi être impliquées dans ces dynamiques. Nous pensons notamment aux maisons des Jeunes, maisons de la Jeunesse et aux écoles de devoirs.
- Nous pensons que des collaborations basées sur des échanges ponctuels peuvent être tout aussi fructueuses que des collaborations basées sur des échanges plus réguliers, la réussite résidant surtout dans le respect des engagements pris en amont du projet.
- La nécessité de limiter l'accessibilité des espaces verts, pour que les enfants ne se salissent pas, est évoquée par plusieurs acteurs interrogés et justifie, pour certains, que les cours de récréation ne soient pas déminéralisées pour y faire entrer la nature. Nous pensons que la question de la propreté devrait faire l'objet d'un véritable débat, avec les parents, l'équipe enseignante, éducatrice et le personnel d'entretien des locaux. Des cas de végétalisation de cours de récréation, notamment dans des écoles anversoises<sup>44</sup>, montrent que la nature peut vraiment prendre de la place dans des espaces destinés aux enfants. Par ailleurs, de nouvelles habitudes pourraient être prises telles que laisser ses bottes à l'école ou prévoir des bottes pour tous à l'école, comme cela se fait déjà dans certaines écoles (ou classes).
- La 4<sup>ème</sup> édition de la campagne OLV prévoit le soutien d'aménagements au sein d'espaces non contigus à l'école. Dans ce sens, une école partenaire pourrait, par exemple, aménager une mare, une zone d'auxiliaires ou des arbres fruitiers qui, au-delà d'un usage pédagogique, pourraient également profiter au collectif implanté dans ce même espace (en retour le collectif pourrait gérer ces nouveaux aménagements). En s'associant à une école, le collectif citoyen pourrait également profiter de l'audit réalisé sur le terrain par l'association Natagora (partenaire de la campagne OLV).
- Au-delà d'un verger ou d'un potager, les aménagements pourraient porter, par exemple, au sein des écoles, sur la verdurisation d'un mur, celle d'une toiture (plate d'un préau), la plantation d'une oseraie qui insufflerait des ateliers de tissage, d'un sentier comestible de plantes oubliées (retrouvées) ou encore d'une agora végétalisée où s'organiserait des événements variés. Des plantations au sein d'espaces publics pourraient se faire par le biais de chantiers participatifs auxquels participeraient des

---

<sup>43</sup> La campagne « Ose le vert, Recrée ta cour » est soutenue par la Wallonie dans le cadre de ses actions d'Education à l'Environnement et à la Nature. L'objectif d'intégrer les aménagements subsidiés à un projet d'école/d'établissement est donc essentiel pour les partenaires de cette campagne

<sup>44</sup> Article extrait du site de la ville d'Anvers : <https://bit.ly/2tlUQWX> - Traduit par Joris de Winter - Dixit Interpreters & Translators

élèves et ceux-ci pourraient participer aux campagnes de sensibilisation visant à responsabiliser les riverains de l'entretien de végétaux qui seraient plantés à proximité de chez eux. Sans avoir la prétention ni la légitimité pour affirmer que ces propositions sont pertinentes, nous souhaitons par ces exemples ouvrir l'imagination aux possibles qui pourraient être expérimentés.

- Le Réseau Transition participe à l'explosion de projets citoyens en faveur de la transition écologique et du climat. Il est passé maître dans l'art d'inspirer et booster les projets citoyens. Be Planet sensibilise des communes et des entreprises afin d'apporter du soutien à des projets citoyens locaux. Dans ce sens, elle a l'expérience du dialogue avec ces acteurs afin de trouver des financements et des moyens en faveur de la transition. Nous pensons que ces deux organismes devraient être interrogés afin d'identifier quels rôles ils pourraient éventuellement jouer en vue de faciliter l'émergence de nouvelles dynamiques collaboratives.
- Si le « quoi » est spécifique à chaque initiative, la réponse au « comment » s'enrichit de la richesse et de la diversité des expériences. Dans ce sens, nous préconisons de partager les expériences qui verraient le jour.

## VI. Projets inspirants

---

### 1. Projets observés

- Beaumont en transition
- Collectif citoyen « Harry » à Mons
- Forêt de Luhan à Aywaille
- Grand-Leez en Transition
- Jardin de Denée à Anhée : jardin collectif et naturel
- La Briktrie à Ottignie-Louvain-la-Neuve : citoyens organisés en coopérative sur ZACC de 4 ha
- La Ferme du champ du chaudron à Anderlecht
- La Pépinière à Tournai
- Naninne en transition
- Oasis d'Hordin à Jemeppe-sur-Sambre
- Observatoire de l'environnement à Arlon : plusieurs projets de verdurisation à Arlon
- Pont-à-Celles en Transition
- Verger communautaire à Jupille
- Collège Court Saint Etienne & Hayeffes
- Ecole libre de Melreux
- Ecole du Centre à Uccle
- Ecole communale de Comblain-au-Pont, Oneux et Poulseur

### 2. D'autres espaces verts inspirants

Lors de nos échanges, les interlocuteurs interrogés nous ont référencé quelques projets inspirants de projets d'espaces verts dans des écoles d'une part, et d'espaces verts communautaires d'autre part. Nous les avons listés ici :

- Habitat groupé à Villers-la-Ville « Le Temps d'M »
- Verger conservatoire à Beaumont
- Jardins communautaires de Saint-Vaast
  
- Ecole Saint-Rémy à Braine le Comte
- Ecole Steiner de Court-Saint-Etienne
- Ecole maternelle de Luttre
- Ecole Notre-Dame à Celles : terrain aménagé à côté de l'école
- Ecole de Esneux : verger géré par un collectif
- Ecole Saint André à Ramegnies-Chin : ils cultivent des légumes qui sont utilisés par la cantine.
- L'arbre qui pousse à Ottignies
- Ecole « L'arbre-en-ciel » à Assesse
- Ecole Saint-Guibert à Gembloux
- Ecole de devoir « Racine » : potager
- Ecole « Le Petit Abri »
- Ecole Saint-François d'Aubaix : collaboration avec des parents
- Ecole communale de Bercheux

### 3. Liens utiles

Carte de la Transition : [Carte de la Transition - Wallonie#Demain \(walloniedemain.be\)](https://walloniedemain.be)

Liste des écoles sélectionnées : [Ose le vert, recrée ta cour](#)

Carte interactive du Réseau Nature de Natagora : [Le Réseau Nature - Projet Réseau Nature \(natagora.be\)](https://natagora.be)

## VII. Ressources, ouvrages consultés

---

Hadji L. (2012). « Méthode d'évaluation de la qualité des espaces publics dans un projets d'aménagement durable à Alger ». Revue d'Economie régionale & urbaine 2012/5 (décembre). Disponible sur [www.cairn.info/revue](http://www.cairn.info/revue), consulté le 13.06.2021.

Beaumont C., Lavoie J., Couture C. (2010). « Les pratiques collaboratives en milieu scolaire : cadre de référence pour soutenir la formation ». Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire, Université Laval, Québec.

Bijnens E.M., Derom C., Thiery E., Weyers S., Nawrot T. S. (2020). « Residential green space and child intelligence and behaviour across urban, suburban, and rural areas in Belgium : a longitudinal birth cohort study of twins ». Disponible en ligne : <https://doi.org/10.1371/journal.pmed.1003213> , consulté le 21.10.2020.

Bourguignon M. (2020). « Sécurité perçue et fréquentation des espaces verts urbains : un examen de la portée ». Mémoire de fin d'études. Disponible en ligne sur <http://lib.uliege.be>, consulté le 24.09.2020.

Cerema (2018). « Territoires résilients. Six leviers d'actions pour bâtir votre stratégie ». Collection L'essentiel. Ed. du Cerema.

Dawance S. (2016). « Espace vert et implication citoyenne ». Dossier Voix solidaire 06, automne 2016. Disponible : [www.universud.ulg.ac.be](http://www.universud.ulg.ac.be), consulté le 29.06.2021.

Degrigny F. (2018). Introduction à la sociocratie ou gouvernance dynamique. Téléchargeable : [Introduction à la Sociocratie \(ou Gouvernance Dynamique\) \(slideshare.net\)](https://www.slideshare.net/Introduction-à-la-Sociocratie-ou-Gouvernance-Dynamique)

De Winter J. (2017). « Une aire de jeu verte est-elle dangereuse ? La réponse des experts ». Article extrait du site de la ville d'Anvers : <https://bit.ly/2tIUQW> .

Eco Conseil, 2018. *Guide de l'école du dehors*. Disponible : [L'École du dehors | ECO-Conseil \(ecoconseil.org\)](http://ecoconseil.org), consulté le 02.02.2021.

Eggermont B., Cant J., van Ingelghem K., Dallenogare X. et Henriët C. (2016). « Vitamine V(erte). La nature s'invite dans les espaces extérieurs des milieux d'accueil (0-6 ans) ». Goodplanet Belgium

Etopia, 2010, Article écrit par C. de Laveleye disponible sur le site d'Etopia : [VERDURISATION | Etopia](http://etopia.be/verdurisation)

Espace Environnement (2011). « Des jardins hors du commun ». Disponible en ligne sur [www.espace-environnement.be](http://www.espace-environnement.be), consulté le 04.01.2021.

Fache (2012). « La métropole nantaise est-elle résiliente ? » 14 p., Hamdouch A., M.-H. Depret et C. Tanguy (dir.), 2012, *La Mondialisation et résilience des territoires – Trajectoires, dynamiques d'acteurs et expériences*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Fontenoy D. – Espace Environnement (2011). « Les jardins partagés. Cultiver la terre et le lien social pour une alimentation durable ». Exposé lors d'un atelier de groupe de travail Benelux « Eduquer à la biodiversité par l'alimentation » le 8 novembre 2011.

Grangeat M. (2007). « Caractériser les compétences des enseignants en interactions scolaires ». Dans A. Specogna (dir.). Enseigner dans l'interaction, (pp.168-196). Nancy : Presses Universitaires de Nancy.

Gueymard S. (2006). « Facteurs environnementaux de proximité et choix résidentiels. Le rôle de l'ancrage communal, des représentations et des pratiques des espaces verts ». Développement durable et Territoires,

Dossier 7|2006. Disponible en ligne : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/2716> , consulté le 01.09.2020.

Henriet C. et X. Dallenogare (2018). « *Recrée ta cour ! Des espaces scolaires extérieurs à penser, aménager et vivre collectivement* ». Goodplanet Belgium.

Henriet C. (Goodplanet), Skilbecq Ph. (HE2B) (2020). « *Evaluation de l'impact du projet Ose le vert, recrée ta cour sur les pratiques des professionnels de l'accueil temps libre et sur les interactions scolaires/Extrascolaires au sein des écoles lauréates* ». Rapport final, 30 juin 2020.

Kabisch N. (2016). *Urban Green Space Availability in European Cities*. Ecological Indicators, 70, 586–596

Keuninckx V. (2019). « *Le maillage vert en milieu urbain dense : processus de mise en œuvre à Bruxelles et Liège* ». Mémoire de fin d'études. Disponible en ligne sur <http://lib.uliege.be>, consulté le 07.09.2020.

Labo de l'Economie Sociale et Solidaire (2020). « *Dynamiques collectives de transitions dans les territoires* ». Pré-rapport publié le 21 janvier 2021, disponible en ligne : [Dynamiques collectives de transitions dans les territoires | Publications | Le Labo de l'économie sociale et solidaire \(lelabo-ess.org\)](https://www.lelabo-ess.org/publications).

Lacroix P. (2016-2017). « *Paysages résilients. Approche systémique du Territoire post-effondrement* ». Mémoire de fin d'études. Disponible en ligne sur <http://lib.uliege.be>, consulté le 06.04.2021.

Lebeau J. et Mahy G., 2016. « *Le PCDN de Liège : un outil pour préserver et développer la biodiversité. Actualisation du Plan Communal de Développement de la Nature de la Ville de Liège* ». Unité Biodiversité et Paysage de Gembloux Agro Bio Tech, ULG, 45 pp.

Le Début des Haricots asbl (2014). « *Guide méthodologique pour la création et la gestion des jardins collectifs* ».

Legendre A. (2009). « *Les lieux de jeux extérieurs des enfants d'âge scolaire : des espaces de proximité aux espaces publics urbains* ». Disponible en ligne sur [www.sciencedirect.com](http://www.sciencedirect.com), consulté le 03.09.2020.

Maroy, C. (2006). « *Les évolutions du travail enseignant en France et en Europe : facteurs de changement, incidences et résistances dans l'enseignement secondaire* ». Revue française de pédagogie, 155, 111-142.

Mercier C. et Mercier J. - Bruxelles-Environnement (2018). « *Paysages citoyens à Bruxelles. 50 lieux où la nature et l'humanité ont repris leurs droits* ». Éditions Racine.

Occhiuto R. (2006). « *Jardin, parc, espace vert et citoyenneté. Histoire d'un rapport en perte de cohésion* ». Les Cahiers de l'Urbanisme n°61, septembre 2006.

Réseau Transition (2019). « *Le guide essentiel de la Transition. Comment lancer la Transition dans votre rue, votre village, votre région ou votre organisation* ». En ligne : [Le Guide Essentiel de la Transition BQ Avril2019.pdf \(reseautransition.be\)](https://www.reseautransition.be), consulté le 12.03.21.

Revue de l'entrepreneuriat (2014/1(vol 13),

Schipperijn J., O. Ekholm, U. K. Stigsdotter, M. Toftager, P. Bentsen, F. Kamper-Jørgensen et T. Randrup (2010). « *Factors influencing the use of green space: Results from a Danish national representative survey* ». Landscape and urban planning, 95, pp 130-137. Disponible : [10.1016/j.landurbplan.2009.12.010](https://doi.org/10.1016/j.landurbplan.2009.12.010).

Schmidt J.-Ph. (2016). « *Une cour de récréation réinventée, terreau d'un nouveau vivre-ensemble ?* ». Analyse UFAPEC, septembre 2016.

Sinaï A., Stevens R., Carton H. et Servigne P. (2015). « *Le petit traité de résilience locale* ». Ed. Charles Léopold Mayer, 2015.

Teret C. (2020). « *L'après confinement : Sortir, enfin, et faire école dehors* ». Article paru dans Symbioses.

Thiollier R., Ferrer S., About C., Zerriahen M., Pasquale N. et le CAUE 75 (2018). « *Cour oasis : cahier de recommandations pour la transformation des cours d'écoles* ». FEDER UIA 03-344 OASIS WP5

Van den Berg J. (2009) « *Le potager sur les pavés* ». Symbioses numéro spéciale maternelle, 2009. Disponible : [Sym-maternelle.pdf \(symbioses.be\)](#), consulté le 06.05.2021.

Van den Bossche A. (2018). « *Les dynamiques sociales dans les potages collectifs. Expériences de Bruxelles, de Flandre et de Wallonie* ». Atlas Vicina.

Villar C. et David M. (2014). « *La résilience, un outil pour les territoires ?* ». Manuscrit publié lors du séminaire IT-GO Rosko (Roscoff, mai 2014).

Veny G. « *C'est quoi la sociocratie ?* ». Disponible sur [www.gyb.be](http://www.gyb.be), consulté le 27.05.21.

Zufferey J. (2015). « *Relations entre santé et espaces verts et bleus : une synthèse de la recherche empirique, 2003-2014* ». Article 2015/4 Vol 23|pages 343 à 355. Disponible en ligne : <https://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2015-4-page-343.htm>, consulté le 10.09.2020.